



Environnement Canada



Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/3-1997

ISBN 0-660-60289-X



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insère dans une initiative plus vaste intitulée " Repenser le rôle de l'État ".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

Environnement Canada

Rapport du rendement

pour la période se terminant le 31 mars 1997

Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insère dans une initiative plus vaste intitulée " Repenser le rôle de l'État ".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

Préface

Voici le *Rapport du rendement* d'Environnement Canada pour la période se terminant le 31 mars 1997.

Son but consiste à faire connaître le rendement du Ministère par rapport aux résultats auxquels il s'est engagé et à rendre compte des progrès qu'il a réalisés relativement aux priorités ministérielles. Conformément au désir du Ministère de rationaliser ses rapports, le présent document sert également de rapport annuel sur les travaux scientifiques et technologiques d'Environnement Canada. C'est la première fois que le Ministère essaie d'insérer des données sur les sciences et la technologie dans le Rapport automnal de son rendement et il faudra peut-être plusieurs rapports avant que les choses ne soient tout à fait à point à ce chapitre. Nous étudierons les commentaires que nous recevrons et nous apporterons les changements nécessaires dans les prochains rapports. Le Ministère a aussi l'intention de faire en sorte, dans les années à venir, que le Rapport annuel de son rendement renferme un compte rendu sur le développement durable.

Ce rapport est le deuxième du Ministère selon la présentation améliorée des rapports au Parlement. Par des textes, des graphiques, des sommaires et des données financières, le présent rapport illustre ce qu'Environnement Canada a réalisé, en 1996-1997, en collaboration avec ses partenaires :

- ***pour maintenir l'environnement en santé*** en acquérant des connaissances scientifiques essentielles en matière d'environnement et en relevant les mesures importantes que les

Canadiens peuvent prendre pour protéger et restaurer l'environnement;

- ***pour assurer aux Canadiens la sécurité contre les risques de l'environnement*** en prévoyant à leur intention les graves perturbations atmosphériques et en leur prodiguant des conseils sur la façon de prévenir les urgences, de s'y préparer et d'intervenir;
- ***pour édifier une société plus verte*** en acquérant l'information et les connaissances nécessaires au développement durable, en appuyant la mise au point des nouvelles technologies de l'environnement et en recherchant des alliances fructueuses et harmonieuses au bénéfice de l'environnement, de l'économie et de la société;
- ***pour améliorer la gestion et l'administration du Programme de l'environnement du Ministère,*** dont la gestion des sciences et de la technologie.

Dans le cadre de ces quatre buts fonctionnels, Environnement Canada a déterminé son cadre de responsabilisation, soit une série de résultats pluriannuels, par rapport auxquels il peut mesurer son rendement et en faire rapport année après année. Les lecteurs et les lectrices pourront juger utile de se reporter à trois tableaux importants qui figurent dans ce rapport.

- Section II, *Tableau sommaire des prévisions de rendement et de certaines réalisations en 1996-1997*, pour un aperçu des progrès réalisés au cours de cette année de rendement.
-

-
- Section III, *Tableau des principaux examens*, pour les principales constatations des examens ministériels indépendants.
 - Section IV.E, *Tableau des principaux résultats visés et calendrier de présentation des rapports pluriannuels*, pour avoir une idée des rapports à présenter sur plusieurs années.

Bien que le présent rapport fasse état des progrès réalisés au cours de la dernière année, Environnement Canada a déterminé les priorités pour poursuivre ses progrès. Les lecteurs et les lectrices qui veulent en savoir davantage au sujet des activités en cours et des orientations futures devraient se reporter aux prévisions budgétaires de 1997-1998 : *Rapport sur les plans et les priorités (RPP)* d'Environnement Canada. Le RPP sera mis à jour d'ici six mois à la lumière des données du rendement indiquées ici et de la nouvelle orientation ministérielle.

Table des matières

Section I : Le message de la Ministre	1
Section II : Aperçu du Ministère	3
Son mandat, ses buts et ses rôles	3
Organisation	4
Priorités stratégiques au 31 mars 1997	4
La mesure du rendement	5
Le rendement du Ministère	6
Tableau sommaire des prévisions de rendement et de certaines réalisations en 1996-1997	8
Renseignements supplémentaires	15
Section III : Rendement des sous-fonctions	19
Un environnement sain	19
Les changements atmosphériques	20
Les substances toxiques	24
La biodiversité et la faune	27
La conservation des écosystèmes	30
La conformité et l'application de la loi	33
La sécurité contre les risques environnementaux	36
Les prédictions météorologiques et environnementales	37
La prévention des urgences et la préparation aux urgences	39
Une société plus verte	43
Les produits d'information	44
La technologie environnementale	46
Le développement durable	49
Gestion et administration du Ministère	53
La gestion des sciences et de la technologie	53
La gestion des dépenses	54
La commercialisation et le recouvrement des coûts	55
La technologie de l'information	56
Les ressources humaines	56
Tableau des principaux examens	58

Section IV : Renseignements supplémentaires

	i
A. Dépenses totales prévues pour 1996-1997 comparativement aux dépenses réelles, par organisation et sous-fonction	ii
B. Liste des rapports législatifs et ministériels	iv
C. Personnes-ressources pour de plus amples renseignements	v
D. Sommaires financiers	vi
E. Tableau des principaux résultats visés et calendrier de présentation des rapports pluriannuels	xvii
F. Résultats à obtenir en 1997 — Partenaires d'Environnement Canada	xx
G. Lois appliquées par Environnement Canada	xxi
H. Glossaire	xxii
I. Références	xxiv

Section I : Le message de la Ministre de l'environnement

J'ai l'honneur de présenter le Rapport du Rendement d'Environnement Canada pour la période se terminant le 31 mars 1997.

L'année 1996-1997 a été remplie de réalisations et de défis pour Environnement Canada. Nous avons réussi à mener à bon terme le plan d'action national sur les CFC et l'évaluation nationale sur les précipitations acides; nous avons aussi fourni notre expertise et notre soutien pour aider les Canadiens à réagir devant l'inondation de la rivière Rouge. Nous avons relevé d'autres défis, comme le changement climatique et la perte de la biodiversité, avec la même détermination. Nous avons aussi continué à travailler de concert avec nos partenaires pour galvaniser les énergies des collectivités, pour gagner leur soutien et pour favoriser l'action internationale au sujet des questions planétaires.

Nos réussites et nos échecs nous ont appris bien des choses et nous aideront à choisir judicieusement les prochaines mesures qu'il nous faudra prendre. L'expérience de la dernière année nous a permis de confirmer à quel point il était important de pouvoir s'appuyer sur un bon fondement scientifique pour comprendre et gérer les enjeux et pour progresser sur la voie du développement durable.

Mon programme est axé sur les résultats qui nous permettront de réduire les émissions qui contribuent au changement climatique, d'améliorer l'air dans nos villes, de débarrasser nos eaux, notre air et notre sol des substances toxiques et de protéger la nature. La taille et la complexité des défis environnementaux sont tels que nos mesures doivent être précises et mesurables pour exploiter davantage le dynamisme de la société et assurer ainsi notre réussite.

Je compte continuer à encourager activement les collectivités locales et bien des secteurs de la société et à mettre à contribution leurs énergies pour que nous puissions progresser vers ces priorités. Il y a deux mesures législatives que je tiens à déposer de nouveau : la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et la *Loi sur la protection des espèces en péril au Canada*. Certaines des autres mesures que nous prendrons dépendront de l'engagement librement consenti des entreprises, comme le programme d'accélération de la réduction ou de l'élimination des toxiques (ARET). Je considère que les dispositions législatives et les actions spontanées sont deux moyens importants de réaliser nos buts.

Je me suis aussi engagée à pratiquer l'ouverture d'esprit au gouvernement et je crois que les Canadiens et les Canadiennes ont besoin d'être renseignés au sujet des questions environnementales et au sujet du résultat des mesures que nous prenons. Les rapports annuels de rendement, comme celui-ci, contribuent pour beaucoup à fournir cette information.

Les années qui viennent offriront à notre Ministère bien des défis. Je compte travailler de concert avec les Canadiens et les Canadiennes et avec nos partenaires internationaux pour que nous puissions édifier un avenir sain et durable pour notre environnement et pour nous-mêmes.



Christine S. Stewart

Section II : Aperçu du Ministère

Son mandat, ses buts et ses rôles

Le mandat d'Environnement Canada, énoncé dans la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, porte sur la préservation et l'amélioration de la qualité du milieu naturel (y compris les oiseaux migrateurs et les autres espèces non indigènes de la flore et de la faune), la conservation et la protection de nos ressources hydriques, la météorologie, l'application des règles de la Commission mixte internationale du Canada et des États-Unis et la coordination des politiques et des programmes fédéraux en matière d'environnement. Les recherches scientifiques sont le fondement des politiques, des programmes et des règlements du Ministère et elles sont essentielles pour qu'il puisse réaliser chaque résultat qu'il veut obtenir.

Environnement Canada est l'un des principaux ministères du gouvernement fédéral au chapitre des sciences et de la technologie; plus de 80 % de son budget y est, en effet, consacré et plus de 62 % de son effectif occupe des postes scientifiques et techniques.

Au delà de son mandat traditionnel et tout comme chaque autre ministère du gouvernement, Environnement Canada contribue à l'engagement du gouvernement du Canada de réaliser le développement durable. Par ailleurs, le Ministère a aussi comme responsabilité de faire figure de chef de file pour ériger un programme et mobiliser les Canadiens pour faire du développement durable une réalité, et il est dans une position tout à fait privilégiée pour y parvenir.

Vision

À Environnement Canada, nous voulons que le Canada soit un pays :

- où les gens prennent des décisions responsables au sujet de l'environnement;
- où l'environnement est préservé au bénéfice des générations actuelles et futures.

Environnement Canada a comme vision de veiller à ce que les Canadiens puissent agir en fonction de leurs propres valeurs écologiques. C'est aussi l'énoncé du principe de base du Ministère que, s'ils ont de bons renseignements et de bonnes perspectives, les Canadiens peuvent et veulent agir dans le respect de l'environnement, pour leur propre bien-être et pour celui des générations futures.

Environnement Canada tire de cette vision les quatre buts à long terme qui constituent ses sous-fonctions et qui se soutiennent l'un l'autre :

- *Un environnement sain* pour les générations actuelles et futures;
- *La sécurité des Canadiens contre les risques environnementaux*;
- *La capacité du Canada d'édifier une société plus verte*;
- *L'amélioration de la gestion et de l'administration du Ministère*.

Tout bien considéré, Environnement Canada ne peut espérer réaliser seul ces buts. Ils ne pourront l'être qu'avec le concours de plusieurs Canadiens des différents ministères, des différentes instances et des différents secteurs de la société.

Les Canadiens attendent d'Environnement Canada qu'il fasse preuve de chef de file pour préserver l'environnement, pour assurer leur sécurité et pour fournir les compétences et les connaissances nécessaires à un avenir plus écologique. Cependant, la meilleure manière pour Environnement Canada d'exercer son leadership est de jouer les rôles pour lesquels il est tout à fait désigné :

- **Les sciences** : Entreprendre des recherches reliées aux sciences de l'environnement pour appuyer l'élaboration des politiques, la recherche de nouvelles méthodes pour améliorer la prestation des services et la mise au point de nouvelles technologies en fonction du mandat du Ministère;
- **La gouvernance** : Établir et appliquer les règles voulues pour une bonne gestion de l'environnement au Canada, lorsque la situation relève du gouvernement fédéral;
- **L'action** : Agir en fonction des enjeux environnementaux, là où Environnement Canada est le mieux placé pour intervenir;
- **Les partenariats** : Établir des partenariats afin de mieux partager les responsabilités et les résultats;
- **Le leadership international** : Constituer une voix qui porte loin et jouer un rôle de chef de file au sujet des questions environnementales, là où la perspective canadienne doit se faire entendre dans le concert des nations.

Relativement à la responsabilité générale d'obtenir des résultats dont tous les Canadiens partagent la responsabilité en matière d'environnement, ce sont là les contributions pour lesquelles les Canadiens tiennent Environnement Canada comptable.

Organisation

Les buts fonctionnels d'Environnement Canada transcendent la structure interne du Ministère. L'administration centrale du Ministère comporte les services suivants :

- Le cabinet du ministre et le bureau du sous-ministre;
- Le Service de l'environnement atmosphérique;
- Le Service de la conservation de l'environnement;
- Le Service de la protection de l'environnement;
- Les Politiques et les Communications;
- La Direction générale des ressources humaines;
- Les Services ministériels.

Les cinq régions intégrées du Ministère sont l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les Prairies et le Nord, le Pacifique et le Yukon.

En procédant au moyen d'une matrice pour la gestion et la responsabilisation, le programme de l'environnement est défini dans un contexte national et il est exécuté en tenant compte d'abord du client et en respectant les différences nationales; de cette façon, la planification et les rapports se font en fonction des résultats du Ministère; ce procédé permet le partage du contexte stratégique de la gestion des dépenses de l'ensemble du Ministère.

Priorités stratégiques au 31 mars 1997

Dans le contexte de ses buts à long terme, le *Plan d'action pour 1996-2000* d'Environnement Canada expose en détail les priorités de la ministre et les mesures prévues par le Ministère pour les réaliser. Les voici :

- Assurer davantage l'appui du public à l'environnement par l'établissement et la promotion de l'écocivisme;
- Assurer la protection de l'environnement

- avec pour objectif de libérer notre air et notre eau des substances toxiques;
- Assurer la conservation de l'environnement avec pour but de protéger les espèces en péril;
 - Contribuer à la création d'emplois et à la croissance économique;
 - Édifier et mobiliser des partenariats efficaces;
 - Donner au Canada une voix plus forte sur la scène internationale.

Examiner l'efficacité avec laquelle le Ministère réalise les priorités de la ministre et obtient les autres résultats auxquels il s'est engagé, voilà ce à quoi tend le *Rapport du rendement* de 1996-1997.

Ce rapport n'est pas exhaustif. Il présente principalement une série d'engagements que le Ministère a pris afin d'obtenir des résultats par rapport à son cadre de responsabilisation (section IV.E, *Tableau des principaux résultats visés et calendrier de présentation des rapports pluriannuels*) pour montrer dans quelle mesure Environnement Canada a progressé depuis un an.

La mesure du rendement

Les indicateurs environnementaux nous permettent de mesurer les progrès que nous réalisons en vue d'atteindre des résultats dans le domaine de l'environnement. Mais il est plutôt difficile de déterminer quelle partie d'un résultat environnemental peut être attribuée à

Environnement Canada. Pour la plupart des questions, Environnement Canada joue un ou

plusieurs rôles à différentes étapes du cycle de vie d'une question particulière. Pour mesurer le rendement d'Environnement Canada, il faut se demander s'il y a un lien raisonnable entre le rôle qu'il a joué, l'aplomb avec lequel il a joué ce rôle et les progrès qu'il a faits en vue d'un résultat.

Les questions environnementales ont tendance à se situer dans le long terme et à traverser toute une série de stades pendant leur durée. Durant ce

La mesure du rendement pendant le cycle de vie des questions environnementales	
Résultats à obtenir	Mesures du rendement
<p>Les produits à court terme servent à repérer et à évaluer les activités gestionnelles et opérationnelles d'une organisation; c'est un moyen d'estimer ou d'évaluer le rendement d'une organisation par rapport à ses propres buts et objectifs (internes).</p> <p>Les produits intermédiaires, relevés au fil du temps, fournissent des renseignements sur les tendances qui se dessinent dans l'état d'un phénomène; c'est un moyen de déterminer si les activités, les programmes, les politiques ou les règlements d'une organisation ont eu une quelconque influence sur le monde extérieur.</p> <p>Les produits à long terme ont particulièrement trait aux tendances qui se dessinent dans l'évolution environnementale, sociale, culturelle et économique; ils portent sur les forces en jeu dans cette évolution; ils nous montrent comment l'écosystème et ses composantes (y compris les humains) réagissent à cette évolution; ils nous montrent aussi comment la société réagit pour prévenir, réduire ou améliorer les agressions sur les écosystèmes.</p>	<p>Les produits à court terme ont des mesures de rendement. Ce sont, par exemple, la connaissance scientifique d'une question, les modèles numériques, les cadres d'orientation, les ententes, les règlements.</p> <p>Les produits intermédiaires ont leurs propres indicateurs. Ce sont, par exemple, la réduction des charges sur l'environnement, la conformité avec les règlements, la prévention de la pollution, la restauration des habitats, les services de qualité qui satisfont aux besoins des clients.</p> <p>Les produits à long terme ont des indicateurs de développement durable. Ce sont, par exemple, la conservation de la biodiversité, la durabilité des écosystèmes, les vies et les biens que l'on réussit à protéger contre les catastrophes écologiques, la capacité de la société de prendre des décisions responsables, l'intégration de l'environnement et de l'économie.</p>

cycle de vie, les sciences jouent un rôle clé. Lorsqu'une question surgit, Environnement Canada produit les données scientifiques qui sont essentielles pour définir la nature de cette question, pour nous aider à la comprendre et pour déterminer une foule de mesures possibles.

Par la suite, il s'agit d'établir les bonnes politiques et de rechercher, entre autres, un consensus national et international en vue des mesures inscrites dans nos politiques, nos lois, etc. Nos données scientifiques sont essentielles pour forger ce consensus et déterminer les particularités des mesures à prendre. Bien des mesures de rendement à ce stade-là sont encore reliées aux produits à court terme, mais d'autres résultent, en quelque sorte, du consensus relatif à des programmes communs.

Lorsque les mesures nécessaires ont été prises, nos recherches scientifiques servent alors plutôt à déterminer s'il faut repérer les mesures qui sont prises et signaler leur degré d'efficacité. À ce stade-là, nous pouvons commencer à faire part de nos interventions, comme la réduction des charges sur l'environnement, un meilleur respect des lois, une meilleure prévention de la pollution, etc.

Comme l'effet des mesures s'accumule, nous pouvons commencer à faire part des résultats qui ont trait aux améliorations mesurables dans l'environnement. Les recherches scientifiques nous aident à déterminer la meilleure façon de mesurer ces améliorations environnementales. Elles nous montrent ce qu'il convient de mesurer et à quelle fréquence, de sorte que nous puissions avoir des données plausibles pour nous indiquer si nos efforts et ceux des autres continuent à changer pour le mieux l'ordre des choses ou si la nature de la question évolue et qu'il faille changer de perspective.

Le rendement du Ministère

Comme le *plan d'action* de l'an dernier l'a bien précisé, Environnement Canada prévoyait que

l'exercice 1996-1997 fourmillerait de défis. Ses prévisions de rendement étaient, entre autres :

- de bien gérer les substances toxiques par la mise en oeuvre de la politique de gestion des substances toxiques et la présentation d'une nouvelle version de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)*;
- de favoriser les tendances au rétablissement des espèces menacées et en péril en déposant un projet de loi fédéral sur les espèces en péril et en appliquant 11 plans de rétablissement des espèces en péril;
- de nouer des partenariats en vue de faire valoir, d'élaborer et de rationaliser les politiques et les pratiques environnementales par la conclusion d'ententes avec les provinces et les territoires;
- de jouer un rôle de chef de file en matière de développement durable à l'échelle fédérale en déposant à brève échéance sa stratégie de développement durable;
- de réduire les conséquences pour l'environnement des situations d'urgence en assurant un « guichet unique » pour les conseils relatifs à l'environnement dans le cas du renflouage de l'*Irving Whale*.

Au cours de l'exercice, les choses ont, en fait, été plus difficiles que prévu :

- Deux mesures législatives importantes et essentielles sont restées en plan au *Feuilleton*; leur élaboration a été extrêmement exigeante et la recherche d'appuis a miné les relations parmi des groupes d'intérêts de longue date;
- Il a fallu faire des efforts exténuateurs pour inciter d'autres ministères fédéraux à assumer des responsabilités en matière d'environnement — pour les espèces, les lieux contaminés et le développement durable;

-
- Au delà des réductions budgétaires de l'examen des programmes, le Ministère a appris à composer avec les réalités de la gestion des dépenses.

Mais, à tout prendre, la plupart des partenariats du Ministère demeurent étroitement reliés et son rendement avec ses partenaires est demeuré solide :

- il a élaboré sa première *stratégie de développement durable* qui a servi de document de référence aux autres ministères;
- il a obtenu l'appui des provinces pour l'accord sur l'harmonisation (approuvé en principe par le CCME en novembre 1996);
- il a collaboré avec le ministère des Pêches et des Océans pour renflouer l'*Irving Whale* et pour récupérer 3 200 tonnes de pétrole imbibé de BPC du fond de l'océan;
- il a dépassé ses objectifs de rendement par la restructuration de ses services météorologiques pour établir de nouveaux réseaux de détection de la foudre et de radars Doppler;
- il a mis à contribution son expertise très spécialisée et a travaillé avec d'autres pour aider les Canadiens à faire face aux inondations de la rivière Rouge, ce qui lui a valu l'éloge des politiciens provinciaux, des organisations de secours et des Canadiens en général;
- il a ouvert de nouvelles perspectives et galvanisé l'ardeur des collectivités dans 13 localités de la région atlantique et dans celles du bassin des rivières du Nord;
- il a soutenu l'action communautaire pour les questions environnementales dans plus de 300 collectivités en vertu du programme Action 21;
- il a mené à bon terme des années de travaux, en vertu des plans d'action nationaux sur les chlorofluorocarbures (CFC) et les précipitations acides;
- avec ses partenaires qui se sont concentrés sur des objectifs particuliers en matière d'environnement, il a réalisé des

améliorations mesurables — comme dans le cas du programme d'accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET);

- par-dessus tout, ses recherches scientifiques ont permis au Ministère de donner le ton pour produire des connaissances écologiques aux dimensions planétaires, comme dans le cas de l'étude sur les répercussions dans la vallée du Mackenzie.

Au cours de cette année difficile, Environnement Canada a appris que ses recherches scientifiques doivent lui permettre de mieux comprendre les enjeux et de mieux s'engager à prendre les mesures voulues. Environnement Canada doit, au surplus, relier les divers groupes d'intérêts en cherchant, d'abord et avant tout, à obtenir les résultats escomptés et en adoptant des lignes de conduite qui soient mutuellement avantageuses.

On trouvera dans les pages suivantes un tableau des prévisions de rendement et de certaines des réalisations de 1996-1997 (qui présente un sommaire des renseignements donnés à la section III).

Tableau sommaire des prévisions de rendement et de certaines réalisations en 1996-1997

EC était doté d'un budget de 546,4 millions \$ pour obtenir les résultats suivants :	afin de réaliser ses prévisions de rendement pour 1996-1997	grâce à certaines réalisations en 1996-1997 :
UN ENVIRONNEMENT SAIN		
<i>Protéger la santé et l'environnement des Canadiens en réduisant les effets négatifs sur l'atmosphère ainsi qu'en aidant les Canadiens à comprendre davantage ces conséquences et à mieux s'y adapter</i>		
Réduction et stabilisation des émissions de gaz à effet de serre au Canada et préconisation de mesures internationales pour réduire les concentrations mondiales de ces gaz.	Continuer de mettre en oeuvre le Plan d'action national concernant les changements climatiques (PANCC) et le Programme fédéral d'action sur les changements climatiques (PFACC). Publier l'étude du Canada comme pays pour mieux comprendre les effets du changement climatique.	Conclusion d'un accord avec les ministres de l'Énergie et de l'Environnement pour renouveler leur engagement à l'égard de la stabilisation; de concert avec RNCan, annonce de 45 nouvelles initiatives canadiennes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les initiatives relatives aux installations fédérales réduiront les émissions de gaz à effet de serre de 36 % d'ici l'an 2005, par rapport à l'année de référence (1990). Publication des rapports de la Colombie-Britannique et du Yukon (Étude du Canada comme pays, 1998).
Stabilisation, réduction ou élimination de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone et début du rétablissement de la couche d'ozone.	Respecter, d'ici l'an 2000, les engagements nationaux et internationaux pris en vertu du Protocole de Montréal et conformément aux recommandations du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) en ce qui concerne les substances appauvrissant la couche d'ozone.	Les engagements pris en vertu du Protocole de Montréal au sujet des substances appauvrissant la couche d'ozone ont été respectés. Les statistiques de 1996 indiquent que les importations de substances appauvrissant la couche d'ozone étaient bien en deçà des quantités visées. Le Plan d'action national de 1992 pour les CFC a été terminé; sa mise à jour et son élargissement ont été approuvés.
Réduction au Canada des niveaux de smog et des particules inhalables.	Terminer l'évaluation scientifique complète des NO _x /COV et du smog dû à l'ozone (1996). Négocier un plan national et quatre plans régionaux de gestion du smog.	Les aspects techniques des NO _x /COV ainsi que deux des sept rapports d'évaluation scientifique ont été terminés. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de nouveaux protocoles pour les NO _x /COV sous les auspices de la CEE-ONU. Négotiation du fondement du plan de gestion des prochaines mesures relatives au smog, avec les provinces et les territoires, par l'entremise du CCNQA. Jusqu'à maintenant, 29 initiatives nationales de prévention ont été approuvées par le CCME.
Réduction au minimum des effets négatifs des précipitations acides.	Terminer l'évaluation complète des conclusions scientifiques jusqu'à présent (1996) et les publier (1997).	Le 8 ^e Rapport sommaire d'évaluation scientifique a été présenté au CCNQA en 1997. L'évaluation scientifique des émissions acidifiantes sera terminée en 1997. Amorce de consultations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sur une nouvelle stratégie canadienne sur les précipitations acides pour l'après-2000. Le Canada dépasse l'objectif fixé pour le SO ₂ .
Réduction des agressions exercées sur l'environnement par les transports.	Conformément aux recommandations du CCME, réduire les émissions des véhicules par des mesures réglementaires et autres.	La Loi sur les additifs à base de manganèse est entrée en vigueur en juin 1997. Le règlement sur la teneur en soufre des carburants diesel a été adopté en février 1997.

Tableau sommaire des prévisions de rendement et de certaines réalisations en 1996-1997 (suite)

À obtenir	Prévisions pour 1996-1997	Réalizations
<i>Éliminer la menace que présentent les substances toxiques</i>		
<p>Renseigner rapidement et efficacement les Canadiens sur les sources et les quantités de substances toxiques, d'effluents, d'émissions et de déchets à gérer.</p>	<p>Examiner et dépister les substances qui pourraient être gérées en vertu de la Politique de gestion des substances toxiques (PGST). Publier des rapports annuels de l'Inventaire national des rejets polluants. Faire des recherches, de la surveillance et des évaluations afin de relever les substances toxiques préoccupantes (p. ex., celles qui perturbent le système endocrinien).</p>	<p>586 nouvelles substances ont été évaluées; des conditions pour l'importation ou la fabrication de huit d'entre elles ont été imposées, et l'élimination virtuelle de 13 substances a été proposée. Les rapports sur les contaminants dans l'Arctique canadien et les pays circumpolaires ont été terminés pour l'été de 1997.</p> <p>Le deuxième rapport de l'Inventaire national des rejets polluants a été publié.</p> <p>EC a organisé des ateliers sur la perturbation du système endocrinien.</p>
<p>Prise de mesures de gestion en vue de l'élimination virtuelle des substances toxiques persistantes et biocumulatives (STPB) résultant de l'activité humaine (substances de la voie 1 de la PGST).</p>	<p>Mettre en oeuvre la PGST (1996-1998) et pronouvoir l'engagement national à cet égard. Avoir recours à des règlements, à des normes nationales et à d'autres mesures pour éliminer virtuellement les STPB.</p>	<p>Le Deuxième rapport d'étape sur le Plan d'action sur les substances chlorées a été publié (novembre 1996). Des progrès ont été réalisés au sujet de la politique du CCME sur la gestion des substances toxiques.</p> <p>Une entente a été conclue avec les provinces et les territoires au sujet de l'interdiction partout au Canada de la mise en décharge de déchets contenant plus de 50 ppm de BPC. Depuis 1990, plus de 5 000 tonnes de déchets fédéraux contenant des BPC ont été détruites.</p>
<p>Prise de mesures de gestion en vue de prévenir, de réduire ou d'éliminer les risques posés par les substances toxiques ne satisfaisant pas aux critères de la voie 1 de la PGST ainsi que par d'autres substances préoccupantes.</p>	<p>Renouveler la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1997) pour améliorer les programmes de gestion des substances toxiques.</p> <p>Recommander au ministre, pour qu'il examine et prenne des mesures à ce sujet, des options stratégiques de gestion pour 25 substances jugées toxiques au sens de la LCPE. Publier un rapport sur l'ARET (réduction volontaire des substances toxiques): réduction visée de 21 000 tonnes; inviter les non-participants à réduire leurs émissions. S'acquitter des obligations contractées par le Canada en vertu de la Convention de Bâle.</p>	<p>Le projet de loi C-74 a été déposé à la Chambre des communes (en décembre 1996), mais il est resté en plan au <i>Feuilleton</i>.</p> <p>Des règlements sur cinq substances toxiques de la LSIP 1 ont été adoptés, et des stratégies de gestion pour quatre autres ont été annoncées.</p> <p>Les participants au programme ARET ont réduit de près de 17 500 tonnes leurs émissions annuelles de substances toxiques, soit en date de décembre 1995, une diminution de 49 % par rapport aux niveaux de l'années de référence. Les participants s'engagent à réaliser une autre réduction de 8 000 tonnes de 1996 à 2000. EC a traité 1 408 avis d'exportation et 4 918 avis d'importation de déchets dangereux.</p>
<i>Conserver et accroître la biodiversité du Canada et de la planète</i>		
<p>Conserver ou ramener à des niveaux normaux les populations visées d'espèces fauniques qui relèvent de la compétence fédérale.</p>	<p>Interdire l'utilisation de grenailles de plomb dans les réserves nationales de la faune (RNF) (1996-1997), et au Canada (1997-1998). Établir un plan d'action pour la conservation des oiseaux terrestres en collaboration avec les provinces, les territoires et les organisations non gouvernementales (ONG) (1996-1997).</p>	<p>L'utilisation des grenailles de plomb pour la chasse au gibier à plumes migrateur dans toutes les réserves nationales de la faune a été interdite.</p> <p>Un plan canadien de conservation des oiseaux terrestres a été établi de concert avec les ONG et d'autres partenaires.</p> <p>50 projets de recherche en toxicologie de la faune sont en cours et portent sur des sujets comme les pesticides, les métaux, les STPB et le rayonnement UV-B.</p>

Tableau sommaire des prévisions de rendement et de certaines réalisations en 1996-1997 (suite)

À obtenir	Prévisions pour 1996-1997	Réalizations
Protection et amélioration d'importants habitats fauniques et écosystèmes.	Créer huit réserves nationales de la faune, deux refuges d'oiseaux migrateurs et deux réserves d'oiseaux de rivage (1996-1998). Protéger les habitats et influencer sur l'utilisation des terres en vertu d'ententes conclues dans le cadre du PNAGS. Mettre en vigueur des dispositions relatives aux dons de terres à des fins de conservation en collaboration avec Finances Canada et Revenu Canada (1996-1997).	Le refuge d'oiseaux migrateurs de Gros Mécatina a été créé au Québec. Depuis 1986, plus de 0,621 million d'hectares de terres humides et de hautes terres ont été protégés et améliorés (81 678 hectares en 1996-1997) et l'utilisation de plus de 2,2 millions d'hectares a été modifiée en vertu du PNAGS. Les dispositions relatives aux dons de terrains à des fins de conservation ont été mises en vigueur avec le concours d'autres ministères gouvernementaux, et des ententes ont été signées avec la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, ce qui a donné lieu à 23 dons de servitudes pour des terrains à valeur écologique (valeur des reçus d'impôt, 10 millions).
Tendances positives du rétablissement des espèces menacées ou en péril.	Déposer la loi fédérale sur les espèces en péril (1996-1997). Mettre en oeuvre des plans de rétablissement pour 11 espèces en péril (1996-1997).	La <i>Loi sur la protection des espèces en péril au Canada</i> (le projet de loi C-65) a été déposée à la Chambre des communes. Les ministres de la Faune ont conclu un accord national sur la protection des espèces à risque. Le Canada et les États-Unis ont signé une entente-cadre en avril 1997 pour la protection et le rétablissement des espèces à risque. Deux plans sont terminés (atteinte des niveaux de rétablissement pour les bruants de Baird et les buses rouilleuses). Neuf plans sont approuvés et en voie d'être mis en oeuvre.
Le leadership et l'expertise du Canada font progresser le programme international de la biodiversité.	Faire proclamer la LPEAVSRCII (1996-1997). Promouvoir la prise de mesures internationales pour l'application de la Convention sur la biodiversité en établissant de bonnes positions pour le Canada à la troisième Conférence des Parties (1996-1997).	La LPEAVSRCII a été proclamée en mai 1996. Les objectifs canadiens pour la troisième Conférence des Parties de la Convention sur la biodiversité ont été atteints.
Conserver et restaurer les écosystèmes		
Entreprenre des recherches sur les écosystèmes, créer des instruments scientifiques et transmettre des renseignements à l'appui des initiatives de gestion des écosystèmes.	Relever les effets sur les écosystèmes des substances toxiques et des activités relatives aux ressources, et les articuler pour que la direction prenne des mesures convenables à ce sujet (1996-2000). Déterminer l'efficacité du Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux, évaluer la pollution due à l'exploitation minière et élaborer diverses mesures correctives (1996-1997). Établir 50 lignes directrices sur la qualité de l'environnement canadien (1998-1999).	L'étude de quatre ans des effets cumulatifs des activités humaines sur les bassins des rivières du Nord a été terminée. Le rapport <i>AQUAMIN</i> sur le règlement concernant les mines de métaux a été publié. L'étude des répercussions sur le bassin du Mackenzie a produit une évaluation régionale intégrée des scénarios de changement climatique pour tout le bassin; un rapport et un résumé de l'étude ont été publiés au début de 1997. 20 nouvelles recommandations du CCME portant sur l'évaluation et la gestion des risques que présentent les substances toxiques ont été publiées.
Créer une capacité de gestion moderne et abordable ainsi qu'une infrastructure pour assurer la programmation efficace d'une bonne science des écosystèmes.	Créer une commission consultative externe pour la R-D (1996-1997). Établir une position scientifique fédérale en ce qui concerne le changement et la variabilité du climat (1996-1997) ainsi que les métaux dans l'environnement (1997-1998).	Une commission consultative externe pour la R-D a été créée pour conseiller le sous-ministre d'EC. Quatre groupes RN du protocole d'entente étudient les métaux dans l'environnement, le changement et la variabilité du climat, la perturbation du système endocrinien, etc. Le rapport du Groupe de travail sur le rayonnement UV-B, <i>Addressing the Ecosystem Effects of Ultraviolet Radiation</i> , a été publié.

Tableau sommaire des prévisions de rendement et de certaines réalisations en 1996-1997 (suite)

À obtenir	Prévisions pour 1996-1997	Réalizations
Prendre des initiatives axées sur les écosystèmes d'intérêt national au Canada pour en améliorer la santé et la durabilité.	Grands-Lacs : rétablir 60 % des usages avantageux dans 17 zones préoccupantes (2001); terminer les plans de rétablissement de trois espèces en péril; protéger 3 000 hectares de terres humides d'ici 1998-1999. Plan d'action Saint-Laurent : financer 140 projets communautaires; plans de remise en état de quatre lieux détériorés; protection de 2 000 hectares d'habitats; réduction ou élimination d'ici 1997-1998 des effluents toxiques de 56 autres installations d'intérêt prioritaire. Plan d'action du fleuve Fraser : établir (1997) et mettre en oeuvre (1998) un plan de durabilité pour le bassin du Fraser; faire connaître à 40 % de la population du bassin les principes de la durabilité; protéger ou améliorer 3 000 hectares d'habitats; réduire de 30 % d'ici 1997-1998 les contaminants. Plan d'action des zones côtières de l'Atlantique : faire approuver par les intervenants 13 plans de gestion de l'environnement pour les zones côtières détériorées (1996-1997).	13 % des usages avantageux ont été rétablis dans 17 zones préoccupantes du Canada; les plans de rétablissement de deux espèces menacées ont été terminés, et les plans pour quatre autres ont été commencés; cinq pesticides interdits ont été virtuellement éliminés des Grands Lacs, et plus de 3 000 hectares de terres humides ont été conservés et remis en état à 13 endroits dans le bassin des Grands Lacs. Plus de 100 projets ont été financés depuis l'introduction du Plan Saint-Laurent Vision 2000; en date de mars 1997, les effluents toxiques de 56 autres installations d'intérêt prioritaire avaient été réduits de 83 %. 40 % de la population du bassin du Fraser a une idée générale de la durabilité; 1 400 hectares de terres humides et 6 400 hectares de hautes terres dans la partie continentale du bassin du Fraser ont été améliorés; dans la partie inférieure du bassin du Fraser, les rejets d'effluents toxiques contenant des agents de préservation du bois ont été réduits de 87 p. 100. En 1996-1997, des plans détaillés de gestion de l'environnement pour les bassins hydrographiques et les zones estuariennes détériorés du Canada atlantique ont été terminés dans le cadre du PAZCA. En conséquence, plus de 1 000 cas exigeant des mesures à prendre au sujet de la qualité de l'eau, des eaux d'égout, de la protection et de la remise en état des habitats ainsi que de la gestion des déchets solides ont été relevés.
<i>Faire respecter de façon juste et efficace les lois et règlements sur l'environnement et promouvoir leur observation</i>		
Faire respecter le mieux possible les lois et les règlements. Améliorer la capacité de faire respecter les lois et les règlements.	Faire des inspections dans toutes les fabriques de pâtes et papiers (1996-1997). Promulguer la LPEAVSRCII et élaborer un plan de sensibilisation. Établir et mettre en oeuvre des plans d'action pour les objectifs nationaux, transfrontaliers et internationaux.	Toutes les fabriques de pâtes et papiers qui ont obtenu une prolongation de l'autorisation transitoire ont été inspectées. La LPEAVSRCII est promulguée et le guide d'information est rendu public en mai 1996. Les officiers d'un navire de transport ont été accusés d'avoir déversé des hydrocarbures au large de la côte sud de Terre-Neuve, faisant ainsi périr des milliers d'oiseaux de mer.
Les Canadiens comprennent la loi, savent ce qu'on attend d'eux et croient que la loi est appliquée efficacement.	Afficher sur la Voie verte des statistiques sur l'application de la loi (1996).	Établir avec les partenaires le groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'environnement, d'application et de conformité. Des rapports et des renseignements sur les mesures d'application de la loi ont été affichés sur la Voie verte d'Environnement Canada.

Tableau sommaire des prévisions de rendement et de certaines réalisations en 1996-1997 (suite)

À obtenir	Prévisions pour 1996-1997	Réalizations
LA SÉCURITÉ CONTRE LES RISQUES DE L'ENVIRONNEMENT		
<i>Fournir aux Canadiens des prévisions météorologiques et environnementales ainsi que des avertissements rapides et précis au sujet des graves intempéries</i>		
<p>Prévisions et avertissements météorologiques rapides et précis.</p> <p>Prise de décisions judicieuses compte tenu des changements dans les conditions météorologiques et le climat.</p>	<p>Fournir 14 000 avertissements météorologiques rapides et précis par année. Coopérer avec les médias pour fournir rapidement des alertes environnementales à l'aide de technologies de pointe; essais pilotes (1996-1997). Respecter les normes de service publiées. Axer la recherche sur l'accroissement de la précision des prévisions automatisées et sur l'automatisation du système d'alertes météorologiques, y compris les prévisions à court terme (1996-1997).</p> <p>Indice de la pollution atmosphérique (1998). Fournir des prévisions sur l'état des routes.</p>	<p>Plus de 14 000 avertissements ont été donnés; 183 000 appels téléphoniques ont été reçus (recettes de 449 000 \$) à la ligne 1 900 de demandes de renseignements météorologiques personnels. Un projet pilote pour les alertes météorologiques télévisées a été lancé dans la région de Toronto (messages défilants affichés par les sociétés de câblodiffusion); une politique des services aux médias a été publiée en 1997 pour clarifier les relations concernant la prestation des services. Un énoncé des services de base pour les prévisions météorologiques nationales a été publié. Un nouveau modèle numérique à haute résolution a été installé; une nouvelle méthode 3-D d'assimilation des données de variation a été mise à l'essai. Le plan d'établissement d'un réseau de 29 radars Doppler d'ici 2003 a été terminé, et des fonds ont été obtenus pour le mettre en oeuvre. Un plan a été établi et des fonds ont été obtenus pour le Réseau canadien de détection de la foudre comportant 81 détecteurs (RCDF).</p> <p>Un projet pilote de prévisions de l'ozone troposphérique pour la ville de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, a été terminé à l'été de 1997. Un réseau de détecteurs de l'état des routes a été mis sur pied, et des prévisions ont été fournies (Ottawa-Carleton, 1996-1997).</p>
<i>Prévenir ou réduire la fréquence, la gravité et les conséquences environnementales des situations d'urgence qui touchent le Canada</i>		
<p>Prévention des rejets accidentels.</p> <p>Préparatifs pour parer aux situations d'urgence environnementale comme les rejets accidentels.</p>	<p>Entente avec le Conseil canadien des accidents industriels majeurs (CCAIM) au sujet de l'élaboration de normes, de lignes directrices et de codes pour les accidents écologiques majeurs.</p> <p>Tenir (en 1996) la réunion du Groupe de travail mis sur pied dans le cadre de la Stratégie de protection de l'environnement arctique pour étudier les questions relatives aux situations d'urgence. Établir avec les États-Unis des annexes régionales pour les déversements terrestres (1997) et participer aux exercices canado-américains d'intervention en cas de déversements en mer.</p>	<p>Une étude de deux ans ayant pour but de déterminer dans quelle mesure 50 emplacements industriels privés le long de l'estuaire du Fraser satisfaisaient aux directives du CCME a été terminée, et le secteur privé a investi par la suite 3 millions \$ pour les améliorer.</p> <p>En août 1996, le Canada a été l'hôte de la réunion du Groupe de travail mis sur pied dans le cadre de la Stratégie de protection de l'environnement arctique. Des plans d'urgence régionaux sont en train d'être établis; Environnement Canada a participé à deux exercices maritimes canado-américains.</p>

Tableau sommaire des prévisions de rendement et de certaines réalisations en 1996-1997 (suite)

À obtenir	Prévisions pour 1996-1997	Réalizations
Conseils et aide spécialisée aux principaux agents d'intervention.	Avec le concours de la Garde côtière canadienne (GCC), fournir des conseils sur tous les préparatifs de renflouage de l' <i>Irving Whale</i> (1996-1997). Continuer d'appliquer le principe du «guichet unique» au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Canada atlantique, et élargir ce concept au moyen d'un projet pilote en Ontario (1996-1997).	EC a dirigé les opérations de planification et de récupération de l'Équipe régionale des urgences environnementales (ERUE) entreprises pour renflouer l' <i>Irving Whale</i> , qui gisait depuis 26 ans au fond du golfe Saint-Laurent. L'ERUE a permis d'intervenir de façon plus rapide et plus efficace en coordonnant le travail de plusieurs organismes pour ce projet. EC s'est occupé de cartographier les zones inondables de plus de 900 localités depuis 1975; plus de 360 zones à risque ont été relevées. Les fonds déjà accordés en vertu du Programme de réduction des dommages causés par les inondations ont permis d'éviter des dégâts plus considérables lors du récent débordement de la rivière Rouge.
UNE SOCIÉTÉ PLUS VERTE		
<i>Promouvoir l'écocivisme responsable en aidant les Canadiens à utiliser efficacement les renseignements et les conseils en matière d'environnement qui leur sont fournis en temps opportun</i>		
Mise au point de produits et de services qui aident les Canadiens à prendre des décisions éclairées en matière d'environnement.	D'ici l'été de 1996, rendre accessibles aux jeunes et aux enseignants, par l'intermédiaire du Rescol, les renseignements sur l'environnement que l'on trouve sur la Voie verte.	Le site web de la Voie verte est accessible au Rescol; il y a eu plus de neuf millions de demandes de renseignements en 1996-1997.
Environnement Canada fournit aux Canadiens des produits et des services qui répondent à leurs besoins.	Publier le rapport complet de 1996 sur l'état de l'environnement (REE) en version imprimée, sur la Voie verte et en version cédérom, et continuer de publier en permanence des bulletins sur les indicateurs environnementaux.	Le rapport de 1996 sur l'état de l'environnement a été publié en version cédérom (1 446 disques avaient été vendus à la fin de 1996-1997) et sur Internet (en juin 1996); 5 000 exemplaires sur papier seront imprimés en 1997-1998. Les recettes des services météorologiques perçues de sources fédérales et de sources non fédérales se sont élevées à 29 millions \$, soit une augmentation de 30% de 30 % comparativement à l'an dernier.
Le public appuie largement les services offerts par EC.	Fournir annuellement 2 500 prévisions et avertissements concernant l'état des glaces conformément aux normes nationales pour sauvegarder les activités maritimes.	Le programme des Services des glaces a produit plus de 163 000 graphiques, bulletins et images.
<i>Fournir aux Canadiens des moyens de prévenir la pollution, mettre au point des technologies vertes et créer une capacité de procurer des avantages sociaux, économiques et environnementaux</i>		
Accorder plus d'importance à la prévention de la pollution au pays (gouvernements, public et industrie) et à l'étranger.	Créer un poste de commissaire à l'environnement et au développement durable. Créer un centre national de prévention de la pollution. Promouvoir la prévention de la pollution par des protocoles et des accords internationaux. Collaborer avec les intervenants pour l'utilisation de technologies visant à réduire les rejets de substances toxiques.	Le premier commissaire à l'environnement et au développement durable a été nommé, et il exerce ses fonctions au Bureau du vérificateur général. Un projet pilote a été mis au point; un centre de prévention de la pollution sera créé en 1997-1998, trois centres secondaires le seront pendant cet exercice, et d'autres suivront. Le Canada et les États-Unis ont adopté la Stratégie binationale sur les produits toxiques. Des protocoles d'entente ont été signés avec l'Association canadienne des fabricants d'automobiles et celle de l'imprimerie et du graphisme; une entente volontaire a été signée avec l'industrie des soins de santé pour réduire l'utilisation du mercure.

Tableau sommaire des prévisions de rendement et de certaines réalisations en 1996-1997 (suite)

À obtenir	Prévisions pour 1996-1997	Réalizations
<p>Transmettre au public les technologies non polluantes, le savoir-faire et les connaissances en la matière.</p>	<p>Promouvoir les possibilités d'affaires et les technologies moins polluantes, et créer une capacité internationale avec l'appui de l'industrie écologique. Mettre sur pied un programme pilote de prêts pour la technologie environnementale avec la collaboration de la Banque Toronto-Dominion et du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest (1996-1998). Accélérer la commercialisation de la technologie verte canadienne à l'aide des CECATE (1996-1997). Initiative internationale de gestion de l'environnement (IIGE) (1996-1998).</p>	<p>Mise au point et démonstration de technologies environnementales à l'aide du programme Partenariat technologique Canada; en 1996, la mission commerciale du ministre en Amérique du Sud a permis de créer une capacité pour les PME canadiennes, des ententes bilatérales ont été signées avec l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay. Des programmes de prêts pour la technologie environnementale dans l'Ouest ont été créés. Les CECATE régionaux ont permis d'accélérer la commercialisation en fournissant à 140 PME qui s'intéressent à l'environnement des services se rapportant aux nouvelles technologies. La Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement a permis de faire approuver et de mettre en oeuvre 18 projets dans le cadre de l'IIGE.</p>
<p>Les secteurs industriels deviennent plus écoefficaces en adoptant des technologies vertes et en offrant des services écologiques, ce qui favorise la croissance économique et la création d'emplois.</p>	<p>Mettre en train un programme de vérification de technologies environnementales (VTE) (1996-1997). Améliorer le rendement environnemental et concurrentiel des entreprises en préconisant la norme ISO 14000, la politique des produits durables et la responsabilité élargie des producteurs.</p>	<p>Le programme VTE a été mis en train pour promouvoir les PME en confirmant le présumé rendement de leurs produits. Deux ateliers nationaux ont été organisés afin de préconiser la norme ISO 14000, la politique des produits durables et la responsabilité élargie des producteurs. Le document <i>Environmental Life Cycle Management - A Guide to Better Business Decisions</i> a été publié.</p>
<p>Environnement Canada se conforme à la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> (LCEE) et aux directives du Cabinet en ce qui concerne l'évaluation environnementale des politiques et des programmes.</p>	<p>S'acquitter du mandat confié en ce qui concerne l'évaluation environnementale et donner l'exemple sur le plan fédéral (autres ministères gouvernementaux) et international. Commercialiser les technologies environnementales par des engagements internationaux en matière d'évaluation environnementale (EE) (1996-1997).</p>	<p>Examen et conseils fournis au sujet de l'EE de plus de 1 845 documents (p. ex., la mine de la baie Voisey, l'Irving Whale, la mine de diamants BHP, le pont de la Confédération et les vols à basse altitude) et de 94 mémoires au Cabinet pour assurer qu'ils sont conformes à la politique du gouvernement sur l'EE. En collaboration avec d'autres ministères gouvernementaux, un document sur l'EE des politiques et des programmes a été rédigé; des ateliers sur l'EE ont été organisés au Canada et à l'étranger; les connaissances et les techniques en matière d'EE ont été transmises au Chili, au Portugal et au Costa Rica.</p>
<p>Le public et d'autres intervenants sont mis à contribution afin de faire progresser le programme environnemental du Canada.</p>	<p>Mettre en oeuvre le programme Action 21 en finançant des ONG communautaires ainsi que des campagnes de sensibilisation du public à Action 21 à l'appui des priorités d'EC dans des domaines comme le changement climatique et la biodiversité. Faire participer les jeunes à la prise de mesures et à l'élaboration de politiques dans le domaine de l'environnement.</p>	<p>Le programme Action 21 a été créé en 1995; plus de 376 projets ont été financés. Des documents d'Action 21 pour les médias ont été produits afin d'encourager la réduction des émissions des véhicules. Le programme de reconnaissance des «écovedettes locales» a été lancé. La Table ronde des jeunes a été créée, et les activités des Jeunes journalistes ont été encouragées.</p>

Tableau sommaire des prévisions de rendement et de certaines réalisations en 1996-1997 (suite)

À obtenir	Prévisions pour 1996-1997	Réalizations
<i>Créer des partenariats efficaces sur le plan national et parler haut et fort sur la scène internationale pour établir un programme de développement durable</i>		
<p>En faisant preuve de leadership et en prenant des mesures visibles, le gouvernement intègre les principes du développement durable à ses politiques et à ses opérations.</p>	<p>Mettre au point un processus permettant de mieux faire concorder les signaux économiques et environnementaux dans les budgets subséquents. En 1996, établir pour EC une stratégie de développement durable comprenant un élément représentatif des opérations du Ministère (Système de gestion de l'environnement, SGE) (1996-1997).</p>	<p>La réponse de juillet 1996 au document <i>Tenir parole : Un budget dans une perspective de développement durable</i>, a été déposée à la Chambre des communes. La stratégie de développement durable D'EC a été terminée, et certaines optiques ont été partagées avec d'autres ministères gouvernementaux. EC met en application un SGE fondé sur la norme ISO 14000; 72 % de tous les déchets produits par EC dans la RCN n'ont pas été mis en décharge; au CCEI de Burlington, en Ontario, des économies d'énergie de 0,85 million \$ sont prévues.</p>
<p>Créer des partenariats pour promouvoir, élaborer et rationaliser des politiques et des pratiques en matière d'environnement.</p>	<p>D'ici 1998, conclure jusqu'à 40 ententes bilatérales et multilatérales avec les provinces et les territoires pour obtenir des résultats tangibles dans le domaine de l'environnement.</p>	<p>Les gouvernements fédéral et provinciaux se sont entendus en principe au sujet d'un Accord d'harmonisation; les ententes auxiliaires sur les normes et les inspections sont presque terminées; orientation donnée par le CCME en vue de créer une nouvelle formule d'évaluation environnementale.</p>
<p>Les accords et les forums internationaux font valoir et protègent les intérêts du Canada et facilitent le règlement des problèmes mondiaux communs.</p>	<p>Consulter les provinces et les territoires lorsque le respect des engagements «nationaux» dépend de la capacité d'exécution. Positions d'EC présentées par le Canada dans des forums internationaux : la CDD et l'Assemblée générale; l'examen quinquennal de la Conférence de Rio; le conseil général du PNUE; l'EPOC de l'OCDE; la CEE de l'ONU; l'APEC et l'OEA. Publier un rapport sur les progrès réalisés par le Canada en ce qui concerne Action 21. Étude par les ministres de l'OMC des recommandations consistant à faire concorder les politiques commerciales et environnementales à compter de 1996.</p>	<p>Deux autres provinces ont signé l'entente intergouvernementale canadienne relative à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement. Les dirigeants économiques de l'APEC s'entendent pour dire que le développement durable sera le thème prioritaire en 1997. Des accords bilatéraux ont été conclus avec la Thaïlande, Trinité, Taiwan et le Chili. Participation d'EC et du ministère des Finances à l'examen fait par l'OCDE des subventions et des mesures de discussion. EC et d'autres ministères gouvernementaux ont présenté à la cinquième séance de la Commission du développement durable des Nations Unies le rapport du Canada intitulé <i>L'élan est donné : Le développement durable au Canada</i>. Les ministres de l'OMC ont étudié, lors de la conférence tenue à Singapour en décembre 1996, les recommandations consistant à faire concorder les politiques commerciales et environnementales.</p>

Renseignements supplémentaires

Comparaison entre le total des dépenses prévues et les dépenses réelles de 1996-1997 par sous-fonction

(en millions de dollars)	Ressources humaines (Équivalent plein temps)	Fonctionnement ¹	Immobilisations	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes votées	Moins : Les recettes créditées au crédit	Total des dépenses nettes
Un environnement sain	1 659	202,6	8,6	25,7	236,9	6,3	230,6
	1 785	206,0	6,0	29,1	241,1	5,9	235,2
La sécurité contre les risques de l'environnement	1 352	146,4	10,8	2,8	160,0	24,6	135,4
	1 407	165,0	11,3	3,0	179,3	25,9	153,4
Une société plus verte	812	118,5	8,4	11,6	138,5	24,6	113,9
	832	115,9	9,4	16,3	141,6	21,1	120,5
Administration	814	64,6	1,9		66,5		66,5
	886	70,8	1,2		72,0		72,0
Total	4 637	532,1	29,7	40,1	601,9	55,5	546,4
	4 910	557,7	27,9	48,4	634,0	52,9	581,1

Autres recettes et dépenses

Recettes créditées au Trésor	(3,1)
	(7,3)
Coût des services fournis par d'autres ministères	49,3
	49,3
Coût net du programme	592,6
	623,1

Les chiffres ombrés indiquent des dépenses réelles

¹ Les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les allocations de la ministre.

Explication de la différence : L'augmentation de 34,7 millions de dollars des dépenses réelles pour 1996-1997 par rapport au budget des dépenses principal pour 1996-1997 est due principalement à ce qui suit :

Dépenses de fonctionnement :

L'effet net du report du budget de fonctionnement de 1995-1996 reçu en 1996-1997 est compensé par les fonds du budget de fonctionnement de 1996-1997 qui seront reportés en 1997-1998 (5,8); des ressources supplémentaires relatives au programme de départ des employés et d'autres coûts absorbés par le crédit 5 du Conseil du Trésor (20,5).

Immobilisations :

Réaffectation de ressources à d'autres priorités.

Subventions et contributions :

Versements à d'autres organisations internationales (dont la Commission nord-américaine de coopération environnementale, le Réseau international sur les eaux, l'environnement et la santé) et à la Fondation d'Habitats fauniques Canada.

Recettes créditées au crédit :

Les recettes perçues par les services hydrométriques et glaciologiques et par les publications étaient moins élevées que prévu et la diminution a été en partie compensée par une augmentation des recettes des services météorologiques, en particulier par ceux de l'entente avec NAV Canada.

En millions de dollars

25,6

(1,8)

8,3

(2,6)

Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles du Ministère par sous-fonction

(En millions de dollars)

Sous-fonctions	Dépenses réelles 1995-1996	Total Dépenses prévues 1996-1997	Dépenses réelles 1996-1997	Total Dépenses prévues 1997-1998
Un environnement sain	247,3	230,6	235,2	220,6
La sécurité contre les risques de l'environnement	189,2	135,4	153,4	130,5
Une société plus verte	129,1	113,9	120,5	94,2
Administration	85,2	66,5	72,0	62,2
Total	650,8	546,4	581,1	507,5

Explication de la différence : L'augmentation de 34,7 millions de dollars des dépenses réelles pour 1996-1997 par rapport au budget des dépenses principal pour 1996-1997 est due principalement à ce qui suit :

	En millions de dollars
L'effet net du report des crédits de fonctionnement de 1995-1996 reçu en 1996-1997 et des ressources périmées de 1996-1997	5,8
Ressources supplémentaires relatives aux programmes de départ des employés	12,3
Indemnité de départ et autres coûts admissibles au crédit 5 du Conseil du Trésor	8,2
Rajustements en fonction du changement de date de la perception des recettes de NAV Canada	4,0
Subvention à la Fondation d'Habitat faunique Canada	1,7
Autres réaménagements de la charge de travail	2,7
Augmentation	34,7

Section III : Rendement des sous-fonctions

But fonctionnel : Un environnement sain

Cette sous-fonction a trait à l'air que nous respirons, à l'atmosphère de notre planète, aux substances toxiques que nous dégageons, à la biodiversité, aux répercussions des activités humaines sur les écosystèmes, à la promotion de l'application de la loi et de la conformité.

Les enjeux

La question en jeu depuis un quart de siècle, c'est la qualité de l'environnement du Canada qui s'est améliorée sous bien des aspects comme l'indiquait le *Rapport du rendement* de l'an dernier. La preuve en est qu'Environnement Canada a contribué de beaucoup à ces réalisations. Il ne devient que trop évident, toutefois, que l'environnement planétaire se détériore à un rythme croissant et que le patrimoine écologique du Canada et ses réalisations dans le domaine de l'environnement sont de plus en plus sensibles aux conditions changeantes de la planète.

La consommation à outrance dans le monde développé, la rapide industrialisation et la non moins rapide urbanisation du monde en développement et la croissance de la population mondiale commencent à mettre à rude épreuve la capacité de la terre de fournir la nourriture, l'eau et l'énergie et d'absorber les déchets, les substances toxiques et les autres polluants. Le rythme auquel la demande augmente nous rend peut-être aussi de moins en moins aptes à nous adapter aux risques d'origine naturelle ou

humaine et aux conditions changeantes de l'environnement. Les questions environnementales ne peuvent se résoudre qu'à un rythme de plus en plus lent, car celles qui ont de plus en plus une portée planétaire nécessitent davantage des mesures de prévention à long terme que des mesures coercitives à court terme.

Où en sont nos connaissances?

Environnement Canada a acquis une réputation internationale pour son excellence dans le domaine des sciences; en effet, il participe à l'effort planétaire pour comprendre ce que signifie un environnement sain et quels sont les agresseurs qui le menacent. Les recherches scientifiques du Ministère ont galvanisé une action planétaire sur les substances appauvrissant la couche d'ozone, une action nord-américaine sur les précipitations acides et une action nationale sur les effluents des pâtes et papiers. Le Ministère a adopté et fait valoir une optique pluridisciplinaire ou écosystémique relativement à la durabilité environnementale pour la gestion de ses programmes — et avec ses partenaires.

Dans bien des cas, par contre, nous ne comprenons pas suffisamment les fondements scientifiques pour avoir un tableau complet de la complexité et de l'interdépendance des questions. Certains problèmes, a-t-on constaté, subsistent même lorsque leur source a été enlevée, comme dans le cas des DDT dans les Grands Lacs. Certains sont difficiles à détecter, comme les substances toxiques qui peuvent s'accumuler en deçà des niveaux de détection scientifique pendant des décennies avant que

leurs effets ne se manifestent. Nous ne comprenons pas encore entièrement les interactions des différents agresseurs de l'environnement ni leurs effets sur les écosystèmes et l'environnement planétaire. On peut s'attendre de plus en plus à des surprises, car les substances agissent les unes sur les autres de façon imprévisible.

Bien que nous connaissions depuis longtemps les risques associés à certaines substances toxiques et à certains dangers environnementaux pour la santé et le bien-être des humains, les recherches nous donnent à croire que certains de ces risques deviennent de plus en plus graves et de plus en plus probables. Nous commençons à comprendre les effets sur la santé des substances qui provoquent des troubles endocriniens et les effets cognitifs de l'exposition prolongée à de faibles concentrations de métaux lourds. Il semble, toutefois, que les plus grands effets sur la santé et l'environnement proviendront probablement de certains phénomènes planétaires comme l'épuisement de l'ozone et la perte de la biodiversité et leur interaction.

Rendement

Les Canadiens craignent que leur santé ne soit affectée par la pollution et que leurs enfants ne puissent jouir pleinement du patrimoine environnemental qu'ils recevront. Avec ses partenaires et tous les Canadiens, Environnement Canada s'efforce :

- de réduire les répercussions négatives que les Canadiens ont sur l'atmosphère et de les aider à mieux comprendre les répercussions de leurs activités, à mieux les prévenir et à mieux s'y adapter;
- d'éliminer la menace que les substances toxiques présentent pour la santé humaine et pour l'environnement;
- d'appliquer de façon juste et efficace les lois et les règlements de l'environnement et d'en favoriser le respect;
- de conserver et d'améliorer la biodiversité du Canada et de la planète;

- de conserver et de restaurer les écosystèmes.

Dans le cadre de ces grands objectifs, la stratégie d'Environnement Canada consiste à cerner les questions environnementales qui présentent le plus de risques pour la santé humaine et l'environnement : les substances toxiques dans notre atmosphère et dans nos eaux et la perte des espèces.

C'est l'atmosphère qui soutient et protège la vie sur terre, qui constitue le climat et produit les phénomènes météorologiques

régissant notre vie et qui transporte les polluants d'une région du globe à l'autre. La composition chimique, la température et même le comportement de l'atmosphère changent en raison de notre civilisation industrielle, mais nous ne savons pas encore au juste dans quelle mesure.

Le présent rapport se concentre sur quatre questions atmosphériques complexes et interdépendantes — le changement climatique, l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique, le smog et les précipitations acides. Ces questions ont des caractéristiques semblables : elles nuisent à la santé des humains et des écosystèmes; elles ont des effets nuisibles sur l'économie canadienne et, partant, sur l'agriculture, les pêches et la foresterie; elles font l'objet d'un transport à distance; le changement climatique et l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique ont une portée planétaire. La source première des polluants qui contribuent à ces problèmes est la combustion de

Environnement Canada met au point des normes de prévention, d'atténuation et d'adaptation et des stratégies relatives au **changement climatique**, à **l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique**, aux **polluants atmosphériques dangereux**, au **smog**, aux **précipitations acides** et aux **particules inhalables**, tout en mettant l'accent sur le secteur de l'énergie et sur celui des transports.

combustibles fossiles. Pour prévenir ces conséquences et y remédier, il faut agir simultanément sur le double plan scientifique et politique. Or, ces efforts prendront beaucoup de temps.

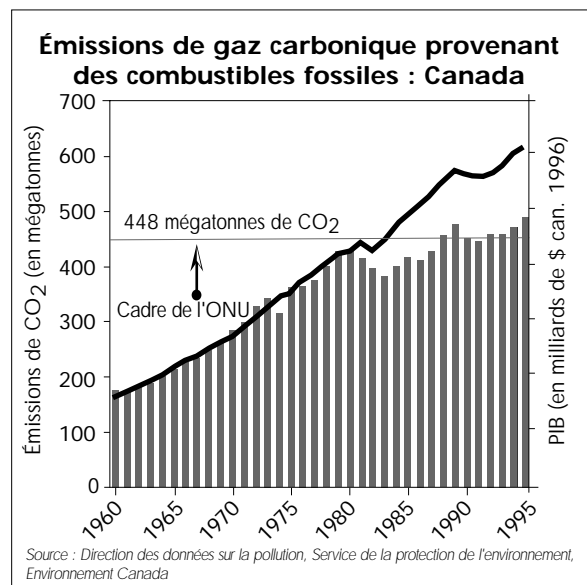
Résultat à obtenir : Les émissions de gaz à effet de serre seront réduites et stabilisées au Canada et les mesures internationales pour réduire les concentrations planétaires sont mises en valeur.

Les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter au Canada et dans le monde. Le Canada essaie depuis un certain temps de stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre. La question en est toutefois au premier stade de son cycle de vie, étant donné l'état de nos connaissances sur les répercussions du changement climatique et le fait que le public comprend encore peu la situation. L'an dernier, Environnement Canada a concentré ses recherches scientifiques sur la détermination des conséquences du changement climatique au Canada :

- Les simulations des effets passés et futurs des émissions de gaz à effet de serre et des aérosols, au moyen d'un nouveau modèle de circulation générale dans l'atmosphère et l'océan, nous portent à croire que le réchauffement de la planète, d'ici l'an 2100, atteindra le maximum des projections actuelles — et que le Canada pourra se réchauffer davantage que la moyenne planétaire.
- Les rapports sur les répercussions du changement climatique en Colombie-Britannique et au Yukon ont été publiés et les travaux vont bon train pour terminer l'étude du Canada comme pays, qui devrait être publiée en 1998.
- Les études économiques sur les répercussions d'une atténuation du changement climatique se poursuivent avec Industrie Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le

ministère des Finances et le ministère des Ressources naturelles.

- À une réunion mixte des ministres canadiens de l'Énergie et de l'Environnement, en décembre 1996, le Canada a reconnu qu'il ne pourrait pas respecter son engagement de stabiliser les émissions d'ici l'an 2000. Cependant, les ministres fédéraux et provinciaux ont renouvelé leur engagement d'atteindre à une stabilisation.
- Environnement Canada et Ressources naturelles Canada travaillent à bien faire comprendre aux Canadiens la question des gaz à effet de serre, tout en faisant preuve d'un leadership fédéral pour réduire les émissions, en annonçant 45 nouvelles mesures fédérales pour contrer la question du changement climatique et en prenant l'engagement d'acheter de l'énergie verte pour les opérations en Alberta.
- Environnement Canada a joué un rôle de chef de file dans les négociations épineuses qui se poursuivent avec d'autres ministères fédéraux et avec les provinces pour définir la position que le Canada adoptera à la troisième Conférence des Parties à Kyoto, au Japon, en décembre 1997.



Ce qu'Environnement Canada a appris depuis un an, c'est qu'il reste encore beaucoup à faire pour que les Canadiens comprennent vraiment que le changement climatique est bien réel, tout comme ses répercussions, et que le Canada doit inculquer un sentiment de pragmatisme dans les négociations internationales.

Résultat à obtenir : La consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone sera stabilisée, réduite ou éliminée et la couche d'ozone commence à se rétablir.

L'état de la couche d'ozone est une question relativement ancienne. Par suite d'une décennie de recherches scientifiques, de règlements et de mesures planétaires, nous commençons à constater une réduction de la charge dans l'environnement des substances appauvrissant la couche d'ozone. Cependant, pour réparer les dommages qui y ont été causés, il faudra des décennies.

Environnement Canada fournit une expertise de calibre international et fait preuve de leadership dans le domaine de la chimie atmosphérique pour surveiller la couche d'ozone et comprendre l'efficacité des politiques internationales :

- Il a participé à des expériences nationales et internationales, comme l'étude internationale sur l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique;
- Ses réseaux de surveillance mesurent l'ozone stratosphérique et les rayons UV-B, ainsi que l'état de la couche d'ozone stratosphérique;
- Un photospectromètre solaire, conçu par le personnel d'Environnement Canada et installé à bord de la navette spatiale, a fait la première vérification de la couche d'ozone qui mène, a-t-on ainsi constaté, à une augmentation du flux ultraviolet au niveau du sol;
- En reliant des modèles aérochimiques et météorologiques, le Ministère a pu faire

l'essai de scénarios de contrôle des émissions avant de les mettre en oeuvre.

Les données scientifiques d'Environnement Canada sur l'ozone ont aussi servi à appuyer les priorités nationales. En 1992, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement a approuvé le plan d'action national pour les chlorofluorocarbures (CFC). Au cours de la dernière année, le plan a été assorti :

- de la publication d'un code de pratiques pour les halons;
- de la mise à jour d'un code de pratiques pour le secteur de la réfrigération et de la climatisation.

Les deux codes ont été conçus par Environnement Canada et ont pour but de réduire ou de prévenir les émissions dans les secteurs qui emploient des quantités importantes de substances appauvrissant la couche d'ozone.

Il a aussi mis à jour le plan d'action national et a demandé au Conseil canadien des ministres de l'Environnement de l'approuver. Le nouveau plan :

- incorporera toutes les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et celles qui peuvent servir de substituts aux hydrocarbures halogénés et qu'on trouve sur le marché;
- constituera un cadre national pour une perspective harmonisée du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux en vue de la mise en oeuvre d'un programme de protection de la couche d'ozone.

Résultat à obtenir : Les niveaux canadiens de smog et de particules inhalables seront réduits.

Nos connaissances sur le smog ont considérablement évolué depuis le début des recherches il y a 25 ans. Ces connaissances nous

ont servi à fixer des objectifs de salubrité de l'air, dont le plan de gestion des NO_x et des COV signé par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement en 1990.

Bien que ces progrès soient importants, les preuves que nous avons recueillies nous donnent à croire que les buts que le Canada s'est fixés pour assainir l'atmosphère sont loin d'être réalisés. En 1996, les chercheurs scientifiques d'Environnement Canada, qui se penchent sur la question du smog, ont fait les constatations importantes que voici :

- Bien que la fréquence du smog dans les trois plus importantes zones de smog au Canada, c'est-à-dire le bassin inférieur du fleuve Fraser, le corridor Windsor-Québec et le sud de la région atlantique, ait été réduite en 1996, le nombre de fois où le niveau du smog a dépassé des niveaux acceptables, en 1997, a néanmoins augmenté en raison du temps chaud et ensoleillé, ce qui provoque la formation de smog.
- L'objectif actuel pour la qualité de l'air relativement à l'ozone troposphérique, en vertu du plan de gestion des NO_x et des COV, est de 82 ppM. Cependant, selon les résultats des travaux scientifiques entrepris en collaboration avec Santé Canada, ce niveau de 82 ppM peut ne pas être suffisant pour protéger la santé humaine et la végétation.
- Une évaluation scientifique des particules (aussi menée de concert avec Santé Canada) a indiqué que les particules inhalables sont associées à une augmentation des cas d'hospitalisation et du taux de mortalité.

Au cours de l'année écoulée, Environnement Canada a pris des mesures pour lancer une nouvelle initiative sur la qualité de l'air de façon à protéger les Canadiens :

- Il a terminé les aspects techniques de l'évaluation scientifique des NO_x et des COV, entreprise par un comité multilatéral qui se composait de scientifiques provenant de diverses organisations.

- Il a établi et négocié avec les gouvernements provinciaux et territoriaux le fondement du plan de gestion des prochaines mesures relatives au smog. La stratégie consiste en des plans fédéraux et régionaux de contrôle du smog.
- Sur la scène internationale, le Canada a fait preuve de leadership en établissant de nouveaux protocoles pour les NO_x et les COV, en vertu de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.
- Jusqu'à maintenant, 29 initiatives nationales de prévention ont été approuvées par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Elles traitent des procédés industriels, des revêtements et des produits industriels, des carburants, des véhicules et des méthodes commerciales.

Résultat à obtenir : Les répercussions négatives des précipitations acides seront réduites au minimum.

En 1996, les recherches scientifiques d'Environnement Canada sur les précipitations acides se sont concentrées sur l'évaluation de l'efficacité de la politique nationale actuelle. Les résultats font partie de l'évaluation par le Canada des précipitations acides pour 1997. Les données scientifiques indiquent que le Canada et les États-Unis ont réussi à réduire les émissions. Cependant, certains problèmes subsistent, comme la perte d'éléments nutritifs du sol, la détérioration des lacs et les effets sur la santé humaine. Dans les zones névralgiques de l'Est du Canada, l'acidification des sols et des lacs se poursuivra si l'on ne parvient pas à réduire davantage les émissions. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se sont consultés au sujet d'une nouvelle stratégie des précipitations acides au Canada pour la période de l'après-2000 de façon qu'on ne dépasse pas la teneur limite, que les démarches faites en collaboration avec les États-Unis réduisent les émissions transfrontalières, que les « zones propres » demeurent propres et qu'on vérifie l'à-propos du programme scientifique.

Résultat à obtenir : Les agressions causées par les transports sur l'environnement seront réduites.

En 1997, le Parlement a adopté la *Loi sur les additifs à base de manganèse* qui interdit l'importation et le commerce interprovincial à des fins commerciales du MMT (et de l'essence sans plomb qui contient du MMT), qui est entrée en vigueur le 24 juin 1997. Par ailleurs, le Règlement sur l'essence diesel a aussi été adopté

en février 1997. Il limite à 500 ppm, à compter du 1^{er} janvier 1998, la teneur en soufre de l'essence diesel pour usage sur les routes.

Environnement Canada évalue les risques associés aux **substances toxiques** et applique des mesures ciblées pour éliminer à peu près complètement les substances toxiques, persistantes et bioaccumulables et pour prévenir, contrôler et éliminer la consommation ou le dégagement dans l'atmosphère d'autres substances toxiques préoccupantes.

Environnement Canada compte sur ses partenaires nationaux et internationaux afin de l'aider à réduire les risques que posent les substances toxiques pour l'environnement du Canada :

- sur la scène internationale, de concert avec d'autres pays, pour réduire la pénétration des substances toxiques en provenance de sources étrangères dans l'environnement canadien;
- sur la scène nationale, de concert avec d'autres ministères fédéraux, les autres ordres de gouvernement, les organisations non gouvernementales, l'industrie et les collectivités locales, pour réduire au minimum les rejets au pays de substances toxiques.

Depuis 1988, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) a donné à Environnement Canada l'autorisation législative fédérale d'évaluer et de gérer les substances

toxiques au Canada. La LCPE a été un instrument précieux et des progrès considérables ont été réalisés, dont ceux-ci :

- l'interdiction du plomb dans l'essence d'automobile;
- l'élimination graduelle de plusieurs substances appauvrissant la couche d'ozone;
- l'élimination presque complète des émissions de dioxines et de furannes provenant de l'industrie des pâtes et papiers;
- le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles.

En raison des modifications apportées à cette loi, le Canada peut progresser davantage et plus rapidement pour réduire les risques associés aux substances toxiques. Bien que le Ministère ait réussi à présenter un projet de loi pour modifier la loi au cours de la dernière législature, il est resté en plan au *Feuilleton* au moment où le gouvernement a déclenché des élections fédérales.

Environnement Canada évalue et gère les risques que présentent les substances toxiques en s'inspirant des solides recherches scientifiques qu'il poursuit de façon à mettre en oeuvre la politique fédérale de gestion des substances toxiques (PGST).

Au cours de l'année écoulée, Environnement Canada a collaboré avec les gouvernements provinciaux pour établir une politique de gestion des substances toxiques du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, qui soit conforme à la politique fédérale.

Résultat à obtenir : Des mesures de gestion seront prises dans le but d'éliminer presque complètement les substances toxiques, persistantes et bioaccumulables résultant de l'activité humaine (les substances de la voie 1 de la politique de gestion des substances toxiques).

Les gouvernements s'entendent passablement pour déterminer les substances qui présentent le

Les gouvernements s'entendent passablement pour déterminer les substances qui présentent le plus de risques pour la santé humaine et l'environnement. Cela est attribuable, en partie, à ce que nous connaissons bien les transports atmosphériques à longue distance, et c'est un domaine où Environnement Canada a su inspirer le respect. Bien de ces substances sont persistantes et bioaccumulables.

De concert avec ses partenaires internationaux et nationaux, Environnement Canada s'est inspiré des données scientifiques qu'il a acquises sur ces substances pour poursuivre ses efforts afin de les éliminer presque complètement.

Au cours de l'année écoulée :

- Treize substances toxiques ont été évaluées par rapport aux critères scientifiques pour vérifier si elles étaient persistantes et bioaccumulables et l'on en a proposé l'élimination presque complète au pays.
- Les scientifiques d'Environnement Canada, de concert avec ceux de trois autres ministères fédéraux, ont terminé une évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien. Comme il était nettement évident que les contaminants dans le Nord proviennent de l'extérieur du pays, le Canada a l'intention d'accélérer ses efforts pour veiller à ce que soient mieux contrôlés ou éliminés les rejets de substances toxiques persistantes et bioaccumulables à l'étranger. Environnement Canada continue à s'engager activement dans les négociations internationales en vertu de la Convention de la CEE de l'ONU sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance pour établir un protocole relatif à 15 ou 18 polluants organiques persistants et métaux lourds.
- En vertu du projet d'entente auxiliaire sur les normes de l'Accord d'harmonisation du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, certaines substances ont été désignées pour faire l'objet de normes pancanadiennes, entre autres, des normes

générales sur les rejets de dioxines et de furannes. Environnement Canada collabore maintenant avec les provinces et les territoires pour l'établissement de ces normes.

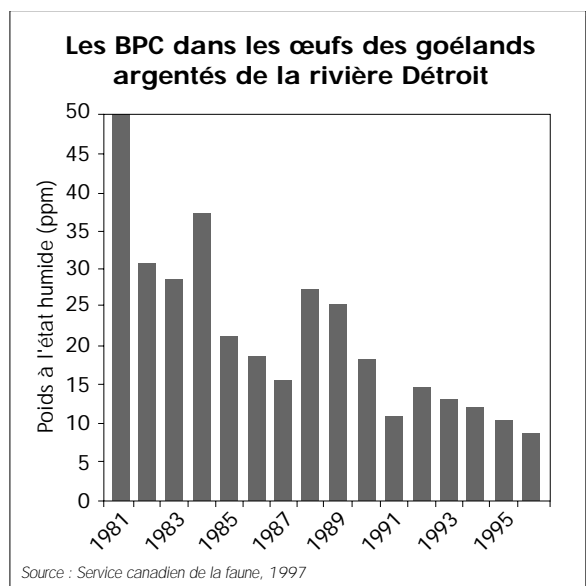
La stratégie binationale sur les substances toxiques dans les Grands Lacs a été signée par le Canada et les États-Unis en avril 1997 — elle a pour but d'éliminer presque complètement des Grands Lacs les substances toxiques persistantes et bioaccumulables d'origine humaine.

En vertu de cette stratégie :

- quatorze substances ont été retenues pour qu'on prenne des mesures à leur sujet (dix d'entre elles sont les mêmes que celles qui ont été ciblées par le CCME pour qu'on passe à l'action à leur sujet);
- des objectifs de réduction mesurables et des échéanciers qui vont de 1997 à l'an 2006 ont été établis pour chaque substance;
- les deux pays surveilleront les progrès à cet égard et en feront rapport.

Des progrès considérables ont été faits pour la gestion des BPC :

- En vertu du Conseil de coopération environnementale de l'ALENA, un plan d'action régional a été terminé en 1996 et sa mise en oeuvre est commencée.
- En février 1997, un nouveau règlement sur l'exportation de déchets de BPC a été établi et il s'ajoute à l'entente fédérale-provinciale de 1996 sur l'interdiction des remblais de déchets de BPC.
- Depuis 1990, le gouvernement fédéral a détruit plus de 5 000 tonnes de déchets fédéraux de BPC. Il reste en entreposage une petite quantité de BPC fédéraux. On a constaté la présence de BPC dans les sites de la ligne DEW qui sont en voie de démolition; Environnement Canada travaille de concert avec d'autres ministères pour trouver des options relatives à leur élimination.



pétrolier *Irving Whale* dans le golfe Saint-Laurent en juillet 1996. Le Ministère peut maintenant signaler que l'opération entreprise avec le concours du ministère des Pêches et des Océans a permis de récupérer 3 200 tonnes (environ 80 %) du mazout de soute et plus de 1 800 kilogrammes de BPC, ce qui a réduit considérablement la menace pour l'environnement provenant de cette source. Certains sédiments contaminés dans le voisinage de la gîte ont aussi été retirés. (Voir la section relative à la prévention des urgences et à la préparation aux urgences.)

Résultat à obtenir : Des mesures de gestion seront mises en oeuvre pour prévenir, réduire ou éliminer les risques posés par les substances toxiques qui ne respectent pas tous les critères de la voie 1 de la politique de gestion des substances toxiques, et par d'autres substances préoccupantes.

La stratégie d'Environnement Canada pour la gestion des substances toxiques se concentre sur trois points :

- la prévention de la pollution;
- le cycle de vie;

- l'emploi de méthodes efficaces et efficientes pour réduire les substances toxiques dans l'environnement.

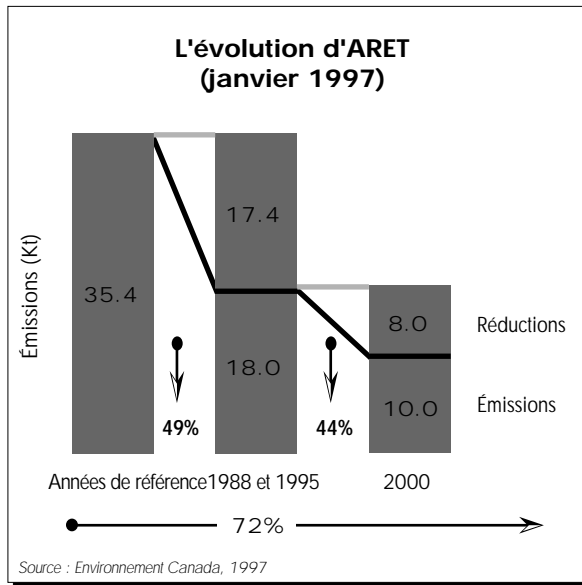
On recourt normalement à un comité multilatéral pour recommander des méthodes de gestion qui peuvent comporter, entre autres, des règlements, des pactes et des stimulants pour inciter les gens à prendre de leur plein gré les mesures voulues. L'an dernier, cette façon de procéder a donné des résultats très fructueux.

- Des 25 substances jugées toxiques de la première liste de substances d'intérêt prioritaire, des règlements ou des interdictions ont été établis pour cinq de ces substances.
- En février 1997, des stratégies de gestion, dont des règlements et d'autres mesures, ont porté sur quatre autres de ces substances toxiques. La mise en oeuvre de ces recommandations est en cours de réalisation.
- Dix autres groupes de travail consultatifs devraient faire des recommandations sur les autres substances toxiques de la première liste de substances d'intérêt prioritaire d'ici la fin de l'exercice 1997-1998.

L'initiative spontanée qu'est le programme d'accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) cible 117 substances toxiques pour la réduction spontanée des émissions. Depuis 1994 :

- le programme s'est élargi pour englober 278 services dans huit grands secteurs industriels;
- il a réduit les émissions toxiques annuelles des participants de près de 17 500 tonnes — soit une diminution de 49 %.

En 1996, le Ministère a terminé un rapport sur les effets au Canada (AQUAMIN) des activités



En 1996, le Ministère a terminé un rapport sur les effets au Canada (AQUAMIN) des activités des mines de métaux sur les milieux aquatiques. Le rapport établit ce qui suit :

- les conclusions scientifiques;
- les recommandations sur les modifications à apporter au *Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux*;
- la conception d'un programme national de surveillance des effets sur l'environnement;
- la mise à jour d'un code de pratiques pour les mines par rapport à l'environnement.

Les intervenants ont participé à tous les niveaux et le rapport représentait un consensus remarquable.

En août 1996, les ministres fédéraux de la Santé et de l'Environnement, de concert avec les ministres provinciaux et le maire de la municipalité régionale de Cap-Breton se sont joints aux membres de la collectivité afin d'établir un plan d'action communautaire pour les mares de goudron de Sydney et les lieux des fours à coke, et ils ont formé un groupe d'action mixte pour la dépollution de l'environnement. On prévoit que les travaux de ce groupe d'action mixte prendront environ deux ans et nécessiteront jusqu'à 8 millions de dollars que se

partageront le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Les réalisations ont porté jusqu'à maintenant sur l'évaluation des lieux, sur l'étude des lessivats, sur les études relatives à la santé et sur l'éducation de la population.

Par suite des efforts déployés dans certains domaines, comme la promotion de la conformité et l'application des règlements, et de l'augmentation du commerce entre les États-Unis et le Canada, les rapports relatifs au Règlement sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux, établi en application de la LCPE, ont augmenté d'environ 25 % en 1996-1997, dont :

- 1 408 avis d'exportation;
- 4 918 avis d'importation et 500 avis de livraison de déchets dangereux en transit;
- 33 500 manifestes pour repérer les livraisons associées à ces avis.

Environnement Canada a pour but de conserver et d'améliorer la biodiversité canadienne et planétaire. Le Ministère s'est toujours concentré sur les oiseaux migrateurs et leurs habitats (en particulier les oiseaux

aquatiques), en raison des responsabilités fédérales en vertu de la Convention canado-américaine concernant les oiseaux migrateurs. Comme les questions relatives à la gestion de la faune se sont élargies, ainsi en a-t-il été des responsabilités d'Environnement Canada.

On s'est alarmé du nombre croissant d'espèces en péril dans le monde, ce qui a fait que nous avons consacré une attention particulière aux espèces à risque au Canada. Environnement Canada a travaillé de concert avec d'autres parties au Canada pour rédiger des projets de

Environnement Canada agit sur la scène nationale et internationale pour protéger et rétablir **les espèces en péril, maintenir les oiseaux migrateurs** et d'autres **populations fauniques**, et conserver les habitats de la faune.

un rôle de chef de file dans un large éventail d'initiatives internationales qui favorisent la conservation dans le monde de la diversité biologique.

Les recherches entreprises ces dernières années au Canada et aux États-Unis ont mis en évidence les problèmes de conservation que représentent les oiseaux migrateurs qui ne sont pas chassés, comme les oiseaux chanteurs qui migrent vers l'Amérique latine. Environnement Canada a donc, en 1996, mené l'établissement d'un cadre national de conservation des oiseaux terrestres en collaboration avec des groupes non gouvernementaux et d'autres. Cela constituera le point central des plans d'action régionaux propres à dissiper les craintes concernant ces espèces et l'utilisation des terres.

En 1996, Environnement Canada a veillé à ce que les principes du Protocole qui modifie la Convention concernant les oiseaux migrateurs — récemment négocié avec les provinces, les territoires, les parties autochtones et les États-Unis — soient incorporés dans les négociations relatives aux revendications territoriales.

Résultat à obtenir : Les populations ciblées d'espèces fauniques, qui relèvent de la compétence fédérale, seront conservées ou ramenées à des niveaux normaux.

Selon les recherches d'Environnement Canada, la chasse aux oiseaux aquatiques a provoqué un problème environnemental non intentionnel : les cartouches à grenailles de plomb sont devenues l'une des sources les plus importantes des dépôts de plomb dans l'environnement. Nos scientifiques en ont conclu qu'entre 200 000 et 360 000 canards gibier meurent chaque année d'empoisonnement à la grenaille de plomb au Canada et que plusieurs millions subissent un empoisonnement sublégal au plomb. En 1996, Environnement Canada :

- a interdit l'usage de cartouches à grenailles de plomb dans toutes les réserves naturelles

de la faune;

- a rédigé un projet de règlement de façon à interdire l'utilisation de cartouches à grenailles de plomb pour la chasse aux oiseaux aquatiques au Canada.

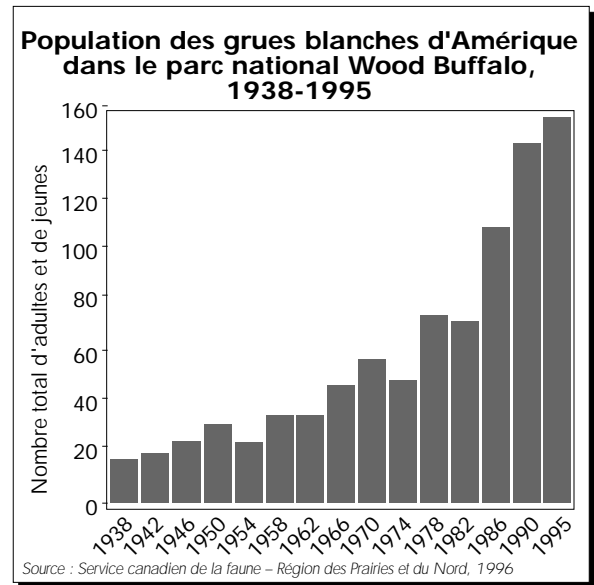
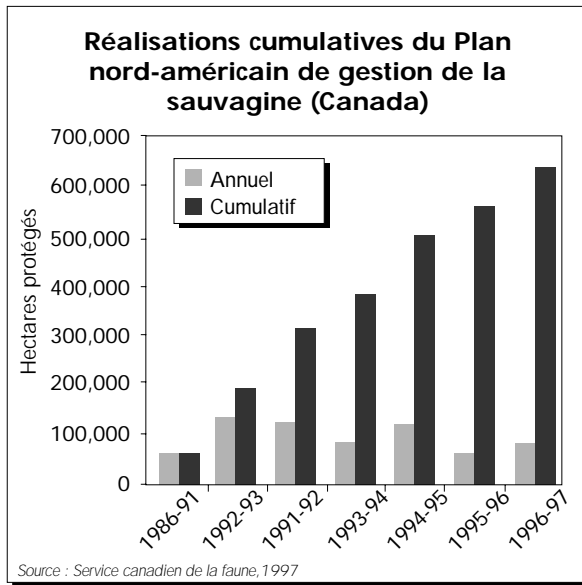
Résultat à obtenir : Un nombre considérable d'habitats fauniques et d'écosystèmes seront protégés et améliorés.

Il faut des habitats convenables pour maintenir en santé les populations de la faune. En 1996, Environnement Canada :

- a amélioré le réseau des aires protégées en établissant le refuge d'oiseaux migrateurs Gros Mécatina, au Québec;
- depuis 1986, il a réservé et amélioré 621 000 hectares d'habitat dans les terres humides et les hautes terres (81 678 hectares en 1996-1997) et, par ailleurs, il a fortement conseillé la façon d'utiliser 2,2 millions d'hectares afin de favoriser la faune en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Environnement Canada a contribué à faire modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu*, pour prévoir le don de terres à valeur écologique pour la conservation de la faune. En 1996, Environnement Canada a négocié la mise en oeuvre d'ententes avec cinq provinces. Au mois de mars 1997 :

- 23 dons de titres fonciers ou de servitudes relatives à des propriétés avaient été désignés comme ayant une valeur écologique et avaient été faits ici et là au Canada;
- les dons de terrains avaient été préparés en collaboration avec la Société canadienne pour la conservation de la nature, les municipalités et d'autres oeuvres de bienfaisance non gouvernementales agréées;
- la valeur des reçus d'impôt délivrés par ces organismes dépassait, a-t-on estimé, 10 millions de dollars et représentait une superficie totale de plus de 3 500 hectares.



Résultat à obtenir : Tendances positives de rétablissement des espèces désignées comme étant menacées ou en péril.

En 1996, le ministre de l'Environnement a déposé le projet de loi C-65 — *la Loi sur la protection des espèces en péril au Canada* — pour la première lecture à la Chambre des communes. Le projet de loi a été renvoyé à la Chambre des communes par le comité permanent mais il est resté en plan au *Feuilleton* au moment du déclenchement des élections fédérales en juin 1997.

En 1996, le gouvernement fédéral a obtenu l'appui des provinces et des territoires en vue d'un accord national pour la protection des espèces à risque. L'accord définissait les exigences suivantes :

- une loi complémentaire dans toutes les instances;
- des programmes prévoyant une bonne protection des espèces en péril partout au Canada.

La collaboration canado-américaine pour les espèces en péril a franchi une autre étape par la signature, le 7 avril 1997, d'un cadre de

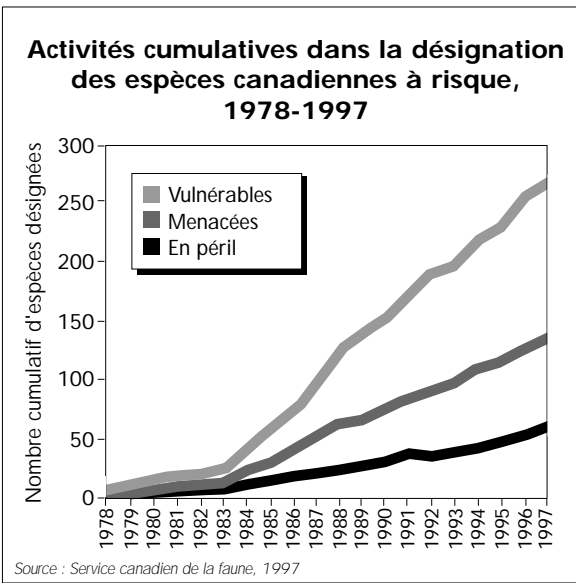
coopération entre Environnement Canada et le Secrétariat américain à l'Intérieur dans le domaine de la protection et du rétablissement des espèces sauvages à risque. À l'heure actuelle, les organismes canadiens et américains s'efforcent de rétablir les espèces en péril, comme le pluvier siffleur et la grue blanche d'Amérique.

Résultat à obtenir : Le rôle de chef de file que joue le Canada et ses connaissances spécialisées feront progresser le programme international de la biodiversité.

Le Canada a été l'un des premiers pays à signer la Convention internationale sur la diversité biologique et il a tenu l'avant-scène dans l'application de la convention, tant sur le plan national que sur le plan international. En 1996,

- à la troisième Conférence des Parties, il a obtenu l'assentiment pour les objectifs du Canada, y compris une réunion intergouvernementale sur les questions indigènes à Montréal en 1997;

- il a coparrainé un atelier sur l'évaluation économique de la biodiversité pour l'Amérique latine et les Antilles, qui a résulté en un programme de travail fort bien reçu;
- il a inauguré une initiative de collaboration afin d'édifier une capacité pour la mise en oeuvre de la convention en Afrique francophone.



Le 14 mai 1996, la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* (LPEAVSRCII) a été proclamée et le Règlement sur le commerce des espèces animales ou végétales sauvages est entré en vigueur. Aux termes de cette loi, Environnement Canada est autorisé à empêcher tout commerce illégal d'animaux et de plantes sauvages, ainsi que leurs parties et leurs produits, tant au pays qu'à l'étranger. Le Ministère a également lancé une campagne nationale de sensibilisation au sujet de cette loi et il a, entre autres, distribué des brochures et des guides de voyage pour aider la population à comprendre la nouvelle loi.

Il est essentiel de prendre appui sur les écosystèmes pour traiter des questions relatives à la durabilité de l'environnement. Cette stratégie concilie les connaissances scientifiques des diverses disciplines au sujet de l'environnement et une compréhension des facteurs sociaux et économiques

Environnement Canada fait mieux comprendre comment **les écosystèmes** fonctionnent et quelles sont les répercussions des activités humaines et des phénomènes naturels sur eux; il élabore et met en oeuvre des stratégies pour les conserver et prend des mesures au sujet des écosystèmes de priorité nationale.

qui façonnent les attitudes, les perceptions et le comportement des humains. L'état des connaissances, à l'échelle de la planète, sur le fonctionnement des écosystèmes en est encore aux tout premiers stades de son développement. Environnement Canada contribue à la durabilité des écosystèmes en cherchant à mieux comprendre, sur le plan scientifique, comment fonctionnent les écosystèmes et quels effets l'activité humaine a sur eux; Environnement Canada travaille de concert avec ses partenaires et les collectivités locales, à cette fin, pour élaborer des stratégies.

Résultat à obtenir : Des recherches scientifiques seront entreprises sur les écosystèmes, des instruments scientifiques seront mis au point et l'information sera transférée à l'appui des initiatives relatives à la gestion des écosystèmes.

Environnement Canada mène des recherches scientifiques sur les écosystèmes dans le delta de la rivière de la Paix et de la rivière Athabasca, dans le parc national de Prince Albert, dans le bassin du fleuve Mackenzie et dans l'écozone de l'Arctique. Ce rapport fait ressortir le rendement de l'étude sur les répercussions sur le bassin du Mackenzie et de l'étude sur le bassin des rivières du Nord :

- L'étude des répercussions sur le bassin du Mackenzie. Entreprise par Environnement Canada en 1990, comme projet de recherche de six ans, cette étude était la première du genre au monde. Elle a nécessité la

participation de scientifiques de plusieurs disciplines et de plusieurs intervenants de la région du bassin du fleuve Mackenzie, y compris des représentants des groupes autochtones, des sociétés industrielles, des universités, des collèges et des instituts de recherche du Nord, ainsi que des municipalités, des gouvernements provinciaux et territoriaux et du gouvernement fédéral. Elle était dirigée par un comité de travail qui se composait de représentants des organisations autochtones, de l'industrie et des gouvernements. Le projet a donné lieu à une évaluation régionale intégrée des scénarios du changement climatique pour tout le bassin hydrographique du fleuve Mackenzie, qui a été publiée par Environnement Canada au début de 1997. L'évaluation fournit aux intervenants les données essentielles qui leur permettront d'échafauder des stratégies et de prendre des mesures concrètes.

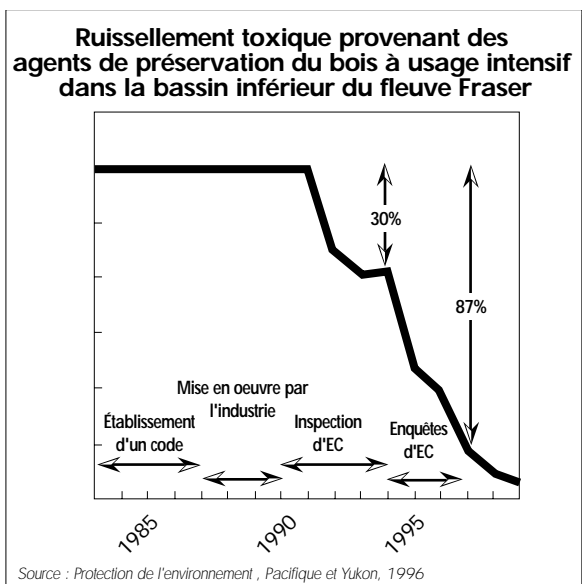
- L'étude sur le bassin des rivières du Nord. Cette étude de quatre ans portait sur les relations entre le développement humain et les écosystèmes aquatiques dans le bassin de la rivière de la Paix, de la rivière Athabasca et de la rivière des Esclaves. Dirigée par un conseil multilatéral de 25 membres, l'étude intégrait les connaissances écologiques traditionnelles et les données scientifiques. Cette étude faisait la synthèse des opinions de l'industrie, de la population en général, des gouvernements (fédéral, provinciaux et territoriaux) et des Premières Nations; des rassemblements communautaires ont assuré le fondement des démarches scientifiques nécessaires à l'étude et ont fourni d'importantes perspectives locales qui ont rendu plus riches les recommandations finales. Les experts d'Environnement Canada ont dirigé en grande partie l'effort scientifique. Le rapport de *l'étude sur le bassin des rivières du Nord* a été reçu par les gouvernements le 6 juin 1996. Un groupe de travail mixte fédéral-provincial-territorial est à préparer une réponse qui sera publiée au début de l'automne.

Résultat à obtenir : La santé et la durabilité des écosystèmes ciblés au Canada seront améliorées par les initiatives relatives aux écosystèmes de priorité nationale.

Environnement Canada concentre ses efforts comme chef de file là où les risques pour l'environnement sont les plus grands. Ses initiatives relatives aux écosystèmes de priorité nationale sont des exemples de son influence à l'oeuvre et certaines des meilleures illustrations de l'intégration des données scientifiques avec celles du gouvernement, du secteur privé et des groupes communautaires. Ce rapport fait ressortir son rendement de l'an dernier par ses initiatives relatives aux écosystèmes du fleuve Fraser, de la côte atlantique, du Saint-Laurent et des Grands Lacs.

- Le plan d'action du fleuve Fraser : Pendant les années 80, les scientifiques d'Environnement Canada ont déterminé la toxicité pour la vie aquatique des produits chimiques de préservation du bois à usage intensif. En vertu du plan d'action du fleuve Fraser, les inspections et les enquêtes dans les usines de préservation du bois le long du bassin inférieur du fleuve Fraser ont été intensifiées et les rejets qui étaient faits en contravention des lois fédérales et provinciales ont été relevés. La plupart des usines ont pris les mesures voulues pour réduire leur décharge de contaminants par des hangars d'entreposage à sec, par des systèmes de collecte et de traitement des eaux pluviales et par des procédés industriels plus efficaces. Elles ont réussi à réduire considérablement la charge de contaminants dans le fleuve, y compris une décharge zéro dans certains cas. À tout prendre, le ruissellement toxique en provenance de ces usines a été réduit, estime-t-on, de 87 % à un coût de 600 000 \$ pour le gouvernement et d'environ 25 millions de dollars pour l'industrie.

En 1996-1997, un examen du plan d'action du fleuve Fraser a déterminé que les objectifs du programme et son mandat demeuraient pertinents. Les leçons que nous avons tirées du programme, et qui peuvent s'appliquer à d'autres initiatives écosystémiques, nous font comprendre la nécessité d'une bonne planification, de bons mécanismes de coordination et de responsabilisation dans une initiative multilatérale. Par ailleurs, il importe de déterminer les résultats dans un contexte environnemental, économique et social.



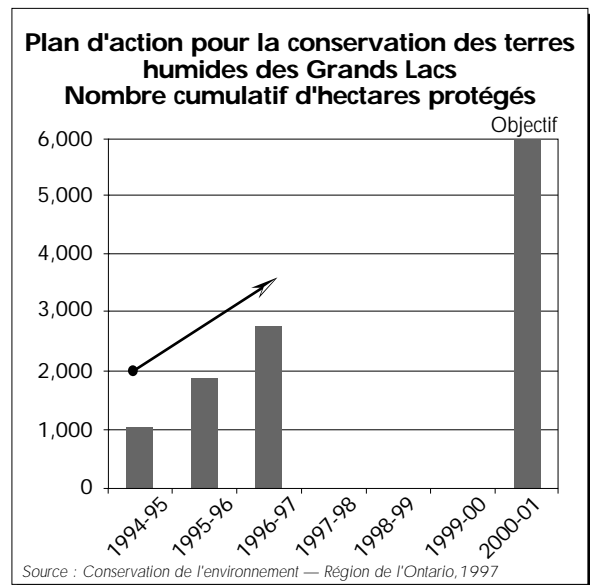
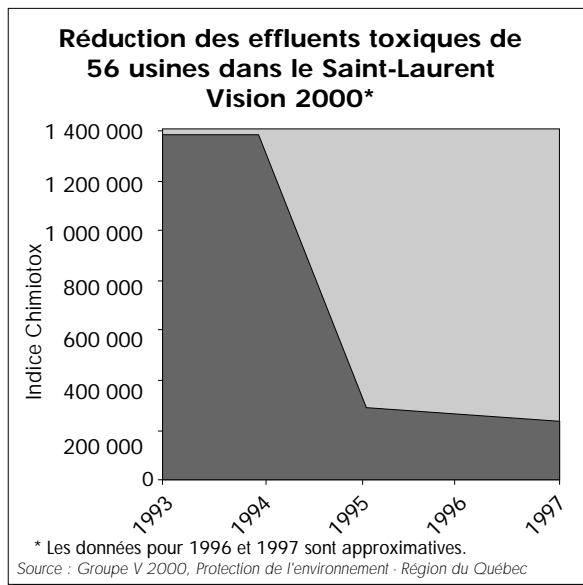
- Programme d'action des zones côtières de l'Atlantique : Le programme a aidé 13 groupes communautaires des quatre provinces de l'Atlantique à examiner les enjeux et à faire des projets pour assainir les bassins hydrographiques et les régions de l'estuaire qui étaient dégradés. Dans chaque cas, on a élaboré un plan global de gestion de l'environnement avec la participation des collectivités locales, des industries, des agriculteurs, des pêcheurs, des municipalités et des gouvernements provinciaux. Ensemble, ils ont déterminé 1 000 mesures pour traiter de certaines questions, comme la qualité de l'eau, les eaux usées municipales et ménagères, la protection et la restauration des habitats, la gestion des déchets solides.

Ces plans fournissent également une évaluation « instantanée » de la qualité de l'environnement dans la région de l'Atlantique.

- Saint-Laurent Vision 2000 : L'un des principaux points à prendre en considération pour restaurer le fleuve Saint-Laurent consiste en la réduction des effluents toxiques industriels. Les responsables du programme ont ciblé, au total, 106 usines industrielles le long du fleuve Saint-Laurent et 16 de ses affluents où il y a lieu d'agir en priorité. Cinquante usines ont déjà réduit, de façon générale, de 95 % les effluents liquides toxiques. Des objectifs particuliers ont été établis pour les 56 autres, dont ceux-ci :

- réduire les effluents liquides toxiques de 90 % dans 11 de ces usines;
- veiller à la réduction optimale des effluents liquides toxiques provenant de 22 usines qui ont déjà installé des technologies de traitement;
- évaluer les effluents liquides toxiques de 23 usines réglementées de pâtes et papiers pour déterminer les meilleures mesures correctives à prendre.

L'indice Chimiotox, mis au point par Environnement Canada, sert à mesurer les réductions dans les substances toxiques. En mars 1997, une réduction générale de 83 % des effluents toxiques avait été enregistrée dans les 56 usines.



Grands Lacs 2000 : En association avec la province d'Ontario et d'autres intervenants, Environnement Canada a établi 50 résultats mesurables à obtenir d'ici l'an 2000 dans le bassin des Grands Lacs. Voici les points saillants des résultats obtenus jusqu'à maintenant :

- Environ 13 % des usages bénéfiques ont été restaurés dans 17 régions préoccupantes du Canada. Le port de Collingwood est la seule région préoccupante de tout le bassin des Grands Lacs qui ait été entièrement restaurée.
- 4 500 tonnes d'émissions de produits chimiques toxiques ont été réduites ou éliminées par suite de 13 partenariats spontanés avec des associations industrielles et commerciales, des sociétés membres, des collectivités locales et des municipalités.
- Plus de 2 900 hectares ont été conservés et réhabilités à 13 endroits dans le bassin des Grands Lacs. Les lieux qui ont ainsi été protégés en 1996-1997 sont la tourbière Wainfleet, la forêt marécageuse de Cayuga-Nord et des parties du complexe des terres humides de Long Point sur le lac Érié.
- En 1996-1997, le Fonds d'assainissement des Grands Lacs a aidé les municipalités de Midland, de Collingwood et de Windsor à réaliser des épargnes de 18,8 millions de

dollars en procédant à des vérifications des opérations des usines d'épuration des eaux usées.

- Dans toutes les régions préoccupantes, une autre épargne annuelle estimée à 18 millions de dollars provient de l'utilisation de méthodes novatrices pour la gestion des eaux pluviales et une somme de 33 millions de dollars a été épargnée par une évaluation pilote de procédés à peu de frais pour l'usine d'épuration des eaux usées de Windsor-Ouest.
- SEDTEC, un répertoire des technologies d'enlèvement et de traitement des sédiments contaminés, y compris celles évaluées par le Fonds d'assainissement, est en voie d'être vendu par le Ministère au Canada et à l'étranger.

Environnement Canada a conçu des règlements pour établir des normes qui, si on les respecte, protégeront et conserveront l'environnement

Environnement Canada cible les activités **d'application de la loi** contre les graves contrevenants aux lois et aux règlements de l'environnement; il maintient un niveau élevé de conformité là où il existe et il reconnaît les têtes d'affiche du rendement.

et réduiront au minimum les risques de dommages. Par conséquent, il est essentiel d'observer les règlements pour atteindre au niveau de conservation et de protection de l'environnement auquel s'attendent les Canadiens. Pour en assurer la conformité, le Ministère poursuit un continuum d'activités, en faisant la promotion de la conformité, de façon à veiller à ce que les collectivités réglementées comprennent la loi et ses exigences, en assurant le respect des règlements par l'examen des infractions et la poursuite des contrevenants.

Dans son plan d'action pour 1996-2000, Environnement Canada a précisé trois priorités pour ses efforts d'application : les usines de pâtes et papiers, le mouvement transfrontalier des déchets dangereux, la contrebande et la commercialisation de la faune. Le présent rapport porte principalement sur le rendement du Ministère dans ces domaines.

Résultat à obtenir : Un degré élevé d'observation des lois et des règlements.

Les pâtes et papiers : Le Canada a 157 usines de pâtes et papiers qui sont assujetties au *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers* et 42 qui sont assujetties au *Règlement sur les dioxines et les furannes chlorés*. Au moment où les règlements sont entrés en vigueur, Environnement Canada a accepté d'accorder un sursis transitoire d'autorisation (jusqu'au 31 décembre 1995) à 79 usines. Dans le cadre de sa stratégie d'application, le Ministère s'est engagé à visiter chaque usine du Canada en accordant la priorité aux usines dont le sursis expirait. Certaines de ces inspections ont été faites par des représentants provinciaux là où existaient des ententes bilatérales (la Saskatchewan, l'Alberta, le Québec et la Colombie-Britannique).

Au cours de l'exercice financier 1996-1997, Environnement Canada a mené 356 inspections en vertu des règlements sur les pâtes et papiers

et 37 inspections en vertu du règlement sur les dioxines et les furannes.

- Les usines jugées non conformes au règlement faisaient l'objet de mesures d'exécution. Par exemple, Corner Brook Pulp and Paper Limited a été trouvé coupable d'avoir violé le règlement sur les pâtes et papiers et s'est vu imposer une amende de 750 000 \$, l'amende la plus considérable imposée jusqu'à maintenant au Canada en vertu de ce règlement;
- La plupart des usines qui n'avaient pas de sursis prenant fin ont également été visitées — les autres le seront en 1997-1998.

Le mouvement transfrontalier des déchets dangereux : Pour que les substances toxiques soient contrôlées pendant tout leur cycle de vie, il faut contrôler les déchets. En 1996-1997, le Ministère a procédé à 151 inspections relativement au *Règlement sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux*. C'est un nombre relativement faible si l'on songe au nombre de camions qui traversent la frontière tous les jours. Et la solution ne consiste pas seulement à augmenter le nombre d'inspections. Le Ministère adopte plutôt une attitude plus stratégique et cherche à cibler le trafic illégal. Voici les principaux faits saillants en 1996-1997 :

- Avec les États-Unis et le Mexique, nous avons mis au point un système informatisé de repérage pour surveiller le mouvement des déchets dangereux aux termes de l'Accord nord-américain de coopération environnementale. Ce système entrera en activité en 1998.
- Nous avons établi des partenariats avec d'autres organisations chargées d'appliquer la loi et qui sont déjà à l'oeuvre à la frontière et nous avons resserré les relations du Ministère avec d'autres organismes internationaux d'application de la loi, comme Interpol.

La contrebande et la commercialisation de la faune : La *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* a été promulguée en mai 1996 :

- Le 23 août, Environnement Canada a obtenu sa première condamnation aux termes de cette loi. Un ressortissant étranger accusé d'avoir importé quatre défenses d'éléphant a été condamné à 22 jours de prison.
- Entre mai 1996 et mars 1997, Environnement Canada a mené 4 141 inspections aux termes de la loi, ce qui a résulté en plusieurs saisies et poursuites importantes, dont la mise à l'amende d'un ressortissant étranger accusé en novembre d'avoir illégalement importé 232 tortues rayonnées de l'Inde d'une valeur pouvant aller jusqu'à 250 000 \$.

Résultat à obtenir : Une meilleure capacité d'application.

Au fur et à mesure que les questions environnementales prennent de l'ampleur, il faut, pour bien appliquer la loi, compter sur la collaboration des autres organismes chargés de l'application de la loi au Canada et dans les autres pays. En 1996-1997, Environnement Canada a continué à consolider sa capacité d'application par les moyens suivants :

- Une entente de principe entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, sous les auspices du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, pour conclure un accord selon lequel ce serait le gouvernement le mieux placé qui se chargerait des inspections qui ont trait à la pollution et qui relèvent à la fois d'une loi fédérale et d'une loi provinciale de l'environnement;
- La participation à des réunions régulières avec Interpol pour partager des renseignements sur les activités illégales et pour étudier la question de la formation;
- La participation à la création d'un groupe de travail nord-américain pour la coopération en matière d'application et de conformité aux lois sur l'environnement de façon à resserrer la coopération entre les organismes chargés de l'application des lois relatives à la faune et à la pollution;
- La participation au groupe de travail sur les importantes récoltes ou ventes illégales d'oiseaux migrateurs.

Outre ces mesures, un examen du programme d'application de la loi indique que sa capacité serait rehaussée par l'établissement d'un cadre mieux défini des politiques et des opérations et de meilleurs mécanismes de responsabilisation. Nous avons élaboré un plan d'action pour donner suite à ces constatations.

Dans sa sous-fonction *Un environnement sain*, Environnement Canada a appris au cours de l'année qu'il lui restait encore beaucoup à faire pour respecter ses engagements. Le Ministère a relevé quatre domaines prioritaires où il doit produire des résultats qui sont importants pour les Canadiens : les substances toxiques, le smog, le changement climatique et la protection de la nature.

Voici certaines des prochaines mesures qu'il compte prendre : appliquer la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) dans sa version renouvelée et mettre en oeuvre une stratégie pour évaluer et gérer un plus grand nombre de substances toxiques plus rapidement; exécuter les éléments régionaux et nationaux du programme de gestion du smog, y compris la prise de mesures au sujet des véhicules et des carburants; dresser le programme national de négociations relativement aux nouvelles obligations internationales pour la réduction des émissions; déposer la *Loi sur la protection des espèces en péril au Canada* et mettre en oeuvre 11 plans de rétablissement de la faune.

But fonctionnel : La sécurité contre les risques environnementaux

Cette sous-fonction a trait aux prévisions courantes, aux prévisions des graves intempéries, à la prédiction des états futurs probables de l'environnement, aux conseils relatifs à la prévention, à la préparation et aux interventions dans les cas d'urgence.

Les enjeux

Depuis 127 ans, le Service météorologique du Canada s'engage à protéger la vie et les biens des Canadiens contre les caprices de la nature. Depuis 27 ans, Environnement Canada appuie les autres ministères et les autres instances en intervenant dans les cas d'urgence environnementale. Le Ministère a continuellement amélioré l'efficacité et l'opportunité de ses opérations, ainsi que la qualité de ses services. Aujourd'hui, toutefois, le caractère et les coûts des risques environnementaux sont en train de changer.

Les graves intempéries continuent de menacer les Canadiens. Par ailleurs, les Canadiens s'inquiètent également du fait que nous devenons plus vulnérables aux catastrophes environnementales d'origine humaine, comme le déversement de produits chimiques et les incendies de substances toxiques. Certains de ces risques ont leur origine au Canada, d'autres proviennent d'ailleurs dans le monde. Les coûts pour la santé humaine, l'environnement et l'économie locale d'un incendie de produits toxiques peuvent être élevés; les coûts d'un déversement de pétrole le long de nos côtes ou d'un accident nucléaire n'importe où dans le monde peuvent être catastrophiques.

Où en sont nos connaissances?

D'après ce que nous comprenons aujourd'hui du système climatique, les modèles indiquent que les températures de surface de la terre peuvent augmenter d'environ 3 degrés Celsius d'ici la fin du prochain siècle. Il y a des preuves manifestes que le climat de la planète devient plus variable. Il est fortement possible que la hausse de la température et le fait que le climat varie de plus en plus soient étroitement reliés.

Selon les évaluations, nous devenons plus vulnérables aux urgences environnementales d'origine humaine, parce que les nouvelles technologies créent des systèmes plus complexes et plus fragiles, parce que l'infrastructure des transports vieillit et parce que l'exploitation des ressources s'intensifie.

La capacité d'Environnement Canada de modéliser les conséquences possibles des risques changeants sur l'avenir social et économique du Canada vient à maturité. La capacité de déterminer notre vulnérabilité aux risques d'origine humaine s'est aussi améliorée. La capacité de prédire les états futurs probables de l'environnement selon un vaste spectre de paramètres et d'échelles temporelles en est à ses premiers stades de développement. Il devient évident, toutefois, que la capacité de prédire et de gérer les risques des dangers environnementaux et du changement de l'environnement sera importante à l'avenir tout à la fois pour assurer le bien-être des Canadiens et pour placer le Canada dans une position compétitive.

Le rendement

Environnement Canada a comme objectifs :

- De diffuser aux Canadiens des prédictions météorologiques et environnementales, ainsi

- que des avertissements opportuns et exacts des graves perturbations météorologiques;
- De prévenir ou de réduire la fréquence, la gravité et les conséquences environnementales des situations d'urgence qui frappent le Canada.

Sa stratégie est de cibler les initiatives qui peuvent élargir la marge de sécurité des Canadiens, par exemple, en modernisant ses instruments, ses systèmes d'exécution et sa capacité de prédire le temps et d'intervenir.

Environnement Canada diffuse **des prévisions et des avertissements météorologiques** et il acquiert la capacité de fournir d'autres prévisions environnementales.

Pour avoir combiné un bon fondement scientifique avec des percées dans le domaine des satellites, des radars et de l'informatique, Environnement Canada a

régulièrement amélioré l'efficacité, l'exactitude et la rapidité de ses prévisions et de ses avertissements.

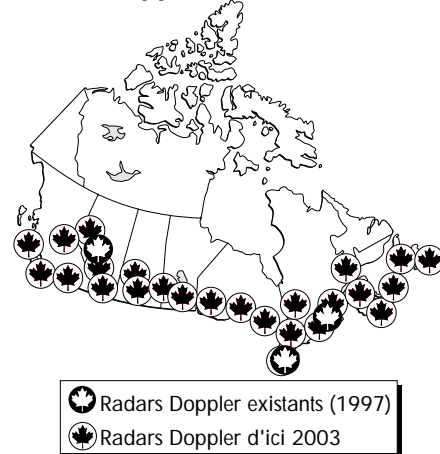
Résultat à obtenir :Prévisions et avertissements météorologiques rapides et précis.

Les points forts de son rendement en 1996-1997 sont comme suit :

- Réseau de 29 radars météorologiques Doppler : Le radar Doppler détecte l'intensité et le lieu d'une précipitation, ainsi que les déplacements d'air dans une tempête. Ces données sont cruciales pour détecter de bonne heure les orages violents (qui produisent de la grêle, de fortes pluies, de forts vents et peut-être aussi des tornades) et pour avertir les Canadiens de ce danger. En 1996-1997, il a obtenu des fonds pour instaurer un réseau de 29 radars météorologiques Doppler, y compris les trois que possède déjà le Ministère. Ce réseau :

- protégera 90 % de la population du pays;
- il comprendra dix nouveaux radars météorologiques Doppler;
- on modernisera les 16 radars actuels pour leur donner les caractéristiques Doppler.

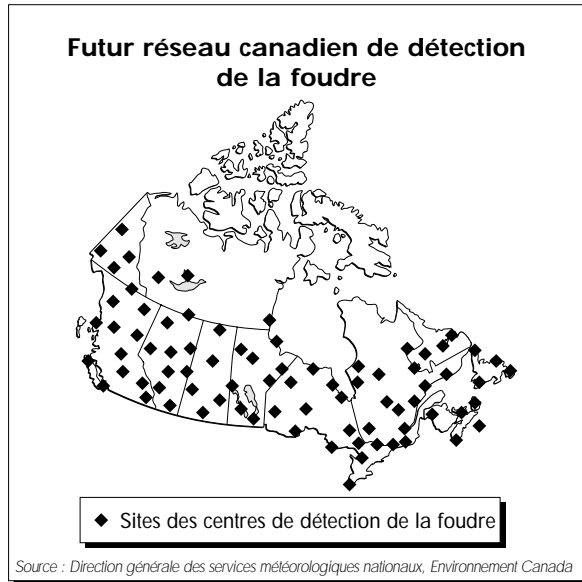
Réseau national de radars météorologiques Doppler d'ici 2003



Source : Service de l'environnement atmosphérique — Direction générale des services météorologiques nationaux, 1997

- Réseau canadien de détection de la foudre : Selon les estimations, environ 42 % (certaines études mentionnent 60 % dans l'Ouest du Canada) de tous les incendies de forêt sont causés par la foudre. Entre 1979 et 1993, les incendies ont provoqué, en moyenne, des pertes annuelles de 14 milliards de dollars dans le secteur forestier. La foudre présente aussi une menace pour la sécurité de la navigation aérienne. En 1996-1997, Environnement Canada a obtenu des fonds en principe pour établir un réseau canadien de détection de la foudre comportant 81 détecteurs qui détermineront avec exactitude les endroits où la foudre frappera. Les bénéficiaires directs de cette initiative seront :
 - les pilotes et les exploitants d'aéroports qui auront ainsi des systèmes sûrs pour naviguer et faire le plein;
 - les météorologues qui connaîtront le parcours et la gravité des orages;

- les organismes forestiers provinciaux pour la prévention des incendies de forêt et la lutte contre les incendies.



- **Modèle sur plusieurs échelles de l'environnement planétaire :** Les modèles météorologiques sont un instrument important pour la préparation des prévisions. L'amélioration de l'efficacité, de l'exactitude et de l'opportunité des prévisions et des avertissements d'Environnement Canada est largement attribuable à de meilleurs modèles de simulation atmosphérique. En 1996-1997, le Ministère a franchi un important jalon par la mise en oeuvre d'une nouvelle procédure d'assimilation des données et d'un modèle universel de simulation atmosphérique, le modèle sur plusieurs échelles de l'environnement planétaire :
 - il peut fournir des prévisions météorologiques pour toute région géographique du globe;
 - il peut se jumeler à un modèle de traceur chimique qui permet à Environnement Canada d'aborder toute une série de questions relatives à la qualité de l'air.

- **Le système d'alerte multicanaux :** En 1996-1997, Environnement Canada a fait l'essai, avec succès, d'une nouvelle technologie de diffusion des avertissements dans la région de Toronto avec l'aide des câblodistributeurs et des télédiffuseurs. Le système d'alerte multicanaux (c'est-à-dire un message défilant sur les écrans de télévision) peut diffuser sur l'écran des avertissements météorologiques pendant les émissions régulières.

Résultat à obtenir : Prise de décisions judicieuses compte tenu des changements dans les conditions météorologiques et le climat.

Pour prédire les changements de l'environnement, il faut les comprendre et les surveiller, et puis se servir de ces données pour répondre aux besoins sociaux, économiques et environnementaux des Canadiens. Fort de sa capacité scientifique et de son aptitude à modéliser l'atmosphère, Environnement Canada fournit des produits et des services qui répondent aux besoins particuliers des clients. En 1996-1997, les principaux faits saillants du Ministère ont été les suivants :

- **Les prévisions de la qualité de l'air :** Environ 40 % des Canadiens croient que la qualité de l'air représente un problème dans leur région. Le Ministère a dressé un modèle statistique de la qualité de l'air pour les prévisions relatives à l'ozone troposphérique. Un essai de prévision du smog a été fait à l'été 1997 pour la région de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick.
- **Les détecteurs de l'état des routes :** La neige et la glace sur les routes causent, en moyenne, par année, 222 accidents mortels et 11 837 accidents provoquant de graves blessures. En collaboration étroite avec ses partenaires de la région d'Ottawa-Carleton, Environnement Canada a conçu et déployé un réseau de cinq détecteurs de l'état des routes. Au moyen des données provenant de

ces détecteurs et des modèles d'équilibre thermique au cours de l'hiver 1996-1997, Environnement Canada a fourni des prévisions précises sur la température des routes aux gens de la voirie pour leur permettre de s'occuper des routes de façon dynamique et prévenir ainsi des conditions dangereuses sur les routes. Parmi les avantages, notons ceux-ci :

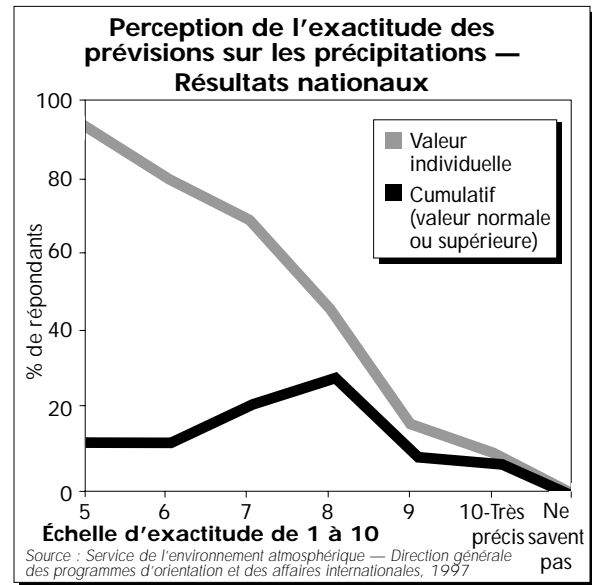
- une réduction des frais d'entretien et une quantité moindre de sel rejetée dans l'environnement. Les études démontrent que ces systèmes ont un rapport bénéfice-coût de deux à un pour les coûts directs de la main-d'oeuvre, des produits chimiques utilisés pour les routes et des carburants;
- une conduite plus sécuritaire. Les études ont aussi démontré qu'il y avait un rapport de 11 à 1 pour les avantages sociaux indirects par suite du nombre réduit d'accidents, d'une réduction des droits juridiques et d'une diminution des dommages à l'environnement et aux infrastructures.

Environnement Canada s'emploie à élargir ce service pour l'offrir à d'autres régions du pays.

- La satisfaction du public : Selon une étude menée par Environnement Canada, les Canadiens sont satisfaits en général de l'exactitude des prévisions météorologiques, mais ils croient qu'il y aurait moyen d'améliorer les prévisions relatives aux précipitations (durée, début, nature, etc.).

Sur une échelle de 1 à 10, voici comment on en perçoit l'exactitude :

- 7 pour 70 % des répondants;
- 8 ou plus pour seulement 48 % des répondants.



L'un des objectifs d'Environnement Canada consiste à accroître la proportion de Canadiens qui jugent exactes, avec une cote de 8 ou plus, ses prévisions. (Pour 1996, 81 % des prévisions quotidiennes données comme probables sur les précipitations se sont avérées exactes.)

Les Canadiens s'attendent à ce que les gouvernements préviennent, si possible, les urgences environnementales, qu'ils se préparent à intervenir s'il survient des urgences qui ne peuvent être prévenues et qu'ils réagissent de façon efficace le cas échéant.

Environnement Canada favorise la prévention de la pollution, la préparation, le perfectionnement des sciences et de la technologie, ainsi que la prestation continue de conseils au sujet des interventions en cas **d'urgence**.

Le but du programme des urgences d'Environnement Canada est de réduire au minimum les risques et les conséquences des urgences en élaborant des politiques de préparation, des normes, des codes de pratiques, des plans d'urgence, des technologies d'intervention et d'assainissement. Il le fait en collaboration avec les autres ordres de

gouvernement, l'industrie et les collectivités locales.

Résultat à obtenir : Aide et conseils spécialisés aux principaux agents d'intervention.

En 1996-1997, le personnel d'Environnement Canada a pris part à plus de 1 000 graves déversements, a prodigué des conseils d'expert, a fait l'évaluation des incidences et, à titre de témoin expert, a donné des témoignages pertinents pour la poursuite des pollueurs aux termes de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur la marine marchande du Canada*. L'élément clé de la capacité du Ministère de réagir efficacement consiste à travailler au sein de partenariats, comme en fait foi ce qui suit :

- Les équipes régionales des urgences environnementales : En 1973, par suite du déversement en 1970 de l'*Arrow* au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, Environnement Canada a mis sur pied des équipes régionales pour les urgences environnementales. Ces équipes se composent de représentants des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux pour la protection de l'environnement, ainsi que de l'industrie et des associations non gouvernementales, qui ont des experts en matière d'urgences environnementales. En 1996-1997, on a perçu clairement les avantages d'un « guichet unique » dans le renflouage de l'*Irving Whale* qui reposait depuis 26 ans au fond du golfe Saint-Laurent. Ce fut la plus complexe opération de récupération dans l'histoire du Canada. Tout au cours de l'opération, l'équipe régionale des urgences environnementales de l'Atlantique a fourni des conseils relatifs à l'environnement par son guichet unique et ce fut la plaque tournante de la coopération entre les divers organismes. Parmi les conseils ainsi prodigués, Environnement Canada a transmis des renseignements météorologiques essentiels afin de déterminer le meilleur moment pour le

renflouage; il a aussi transmis ses techniques de télédétection aéroportées pour localiser les fuites de pétrole.

- La réduction des dommages attribuables aux inondations : Pour réduire les incidences des graves inondations, Environnement Canada a mis en oeuvre, en 1975, un programme de réduction des dommages attribuables aux inondations, en association avec les provinces et les municipalités. En vertu de ce programme, les coûts sont partagés moitié-moitié par suite d'ententes fédérales-provinciales et les endroits qui sont exposés aux inondations ont été cartographiés et désignés là où on devrait décréter un moratoire sur la construction. Pendant la durée du programme maintenant terminé, plus de 900 localités ont été cartographiées et plus de 360 endroits exposés aux inondations ont été désignés. Au Manitoba, les dépenses du programme de réduction des dommages attribuables aux inondations ont dépassé 10 millions de dollars, surtout pour le renforcement des digues autour des petites villes en amont de Winnipeg. C'est grâce à cet investissement qu'on a évité de pires ravages par suite des inondations de la rivière Rouge de 1997.
- L'inondation de la rivière Rouge : Au printemps, l'inondation de la rivière Rouge a causé des centaines de millions de dollars de dommages aux terres agricoles et aux villages non protégés. Tout au cours de l'opération, Environnement Canada a fourni continuellement des renseignements globaux, des analyses et une série ininterrompue de données au Centre provincial des inondations, y compris des prévisions météorologiques à court et à long terme, des renseignements et des prévisions sur le niveau des eaux, une vérification de la contamination des eaux, une imagerie par

satellite, des renseignements aux médias et un site web qui fut consulté 40 000 fois par jour.

Résultat à obtenir :Préparatifs pour contrer les urgences environnementales, comme les rejets accidentels.

Environnement Canada a conclu une série d'ententes intergouvernementales bilatérales et multilatérales pour mieux consolider sa capacité et celle des autres de se préparer à diverses situations d'urgence et d'y intervenir. Voici les objectifs atteints en 1996-1997 :

- Le groupe de travail pour la préparation aux situations d'urgence, à la prévention et aux interventions (en vertu de la Stratégie pour la protection de l'environnement arctique) a tenu, en août 1996, une réunion organisée par Environnement Canada; le groupe a adopté le guide pratique du Ministère pour intervenir dans les cas de déversement dans l'Arctique, qui constitue le fondement du guide des régions circumpolaires.
- Environnement Canada a examiné des centaines de plans d'intervention d'urgence des usines qui emploient le pétrole, présentés à la Garde côtière canadienne, selon les nouvelles dispositions de la *Loi sur la marine marchande du Canada* pour veiller à ce qu'elles tiennent dûment compte des préoccupations en matière d'environnement.
- Environnement Canada a mené une équipe canado-américaine de spécialistes régionaux pour élaborer des plans régionaux d'urgence de façon à traiter des accidents qui surviennent à la frontière commune, comme le veut le plan mixte canado-américain d'urgence pour la pollution intérieure. Pour ce qui est des milieux marins, Environnement Canada a participé à deux opérations du plan marin mixte du Canada et des États-Unis, dans la région des Grands Lacs et dans celle de la baie de Fundy.

- Environnement Canada a dirigé les opérations nationales et internationales pour les recherches scientifiques et techniques faites en collaboration de façon à mettre au point une technologie pour les cas de déversement. Il a produit un bulletin sur la technologie des déversements qui compte 2 500 abonnés dans 40 pays. En outre, Environnement Canada parraine deux séminaires internationaux par année sur les déversements chimiques et sur le programme des déversements de pétrole dans l'Arctique et en mer. Cela a permis de transmettre de meilleurs renseignements et de ne pas faire double emploi.

Résultat à obtenir :Prévention des rejets accidentels.

La prévention est la clé de la sécurité contre les risques environnementaux. Environnement Canada participe à plusieurs initiatives de prévention, dont celles-ci :

- Le programme fédéral d'inspection des bâtiments. En collaboration avec d'autres ministères fédéraux, il a évalué les risques dans plus de 300 bâtiments fédéraux au cours des six dernières années;
- Le programme industriel d'inspection des bâtiments. Avec la collaboration de la Colombie-Britannique, le Ministère a examiné 50 bâtiments privés le long de l'estuaire du Fraser au cours des deux dernières années en conformité avec les lignes directrices du Conseil canadien des ministres de l'Environnement et d'autres règlements. Par conséquent, l'industrie a investi environ 3 millions de dollars pour rénover les bâtiments et réduire les fuites.

Selon les expériences que nous avons connues au cours de l'année écoulée, nous devons apprendre qu'il faut nous attendre à des urgences environnementales d'une ampleur sans précédent. Comme elles sont probables, cela

veut dire que nous devons améliorer davantage notre capacité d'analyser les tendances et les points vulnérables et d'harmoniser davantage nos activités d'intervention avec les provinces et les territoires.

Dans sa sous-fonction *La sécurité contre les risques environnementaux*, Environnement Canada a appris depuis un an qu'il reste beaucoup à faire pour maintenir et augmenter la qualité et l'efficacité de ses services. Comme en témoigne le *Rapport sur les plans et les priorités*, Environnement Canada projette, entre autres, de moderniser son système national d'avertissements météorologiques (réseaux de radars et de détection de la foudre), d'améliorer la sécurité des Canadiens, de mettre en oeuvre un système national d'urgence environnementale pour diffuser rapidement des renseignements sur les urgences causées par des produits pétroliers, chimiques et autres.

But fonctionnel : Une société plus verte

Cette sous-fonction a trait aux produits d'information, aux partenariats technologiques, au leadership nécessaire pour édifier des programmes communs parmi de nombreuses instances afin de réaliser le développement durable.

Les enjeux

Dans « Une société plus verte », les intérêts écologiques et économiques seraient conciliés, les obstacles à la prise de mesures responsables dans le respect de l'environnement seraient abaissés et tous les secteurs de la société auraient les compétences, les connaissances et les instruments voulus pour agir en fonction de leurs valeurs environnementales. L'ensemble du Canada doit viser à conserver notre patrimoine environnemental, mais nous sommes encore loin d'avoir édifié une société plus verte.

Pour prendre des décisions éclairées, les Canadiens doivent avoir en main des renseignements clairs et pratiques, qui leur soient accessibles et qui conviennent à différentes exigences. Cependant, le Canada n'a pas suffisamment de renseignements intégrés et accessibles qui relient tout à la fois les facteurs environnementaux, économiques et sociaux.

Le marché mondial du savoir-faire et de la technologie de l'environnement se situe au-delà de 425 milliards de dollars et il croît à un rythme de 10 % par année; il emploie déjà 200 000 Canadiens. Et pourtant, l'écart entre la capacité de charge de la terre et le rythme auquel nous trouvons des solutions semble s'élargir.

Pour que la société soit plus verte, il nous faut des politiques, des lois et des règles qui tiennent compte tout à la fois des considérations d'ordre environnemental, économique et social. Les structures de gouvernance du Canada, conçues il y a plus d'un siècle, ne conviennent plus pour la

prise de décisions responsables dans le respect de l'environnement. Leur fragmentation dans et entre les gouvernements ne nous permet pas d'intégrer les questions environnementales, économiques et sociales, et pourtant, il le faudrait.

Où en sont nos connaissances?

Depuis 27 ans, Environnement Canada est la principale source d'information nationale sur l'environnement au Canada. Le Ministère en connaît beaucoup au sujet de l'environnement. Mais même là, il a besoin de savoir davantage comment l'information peut influencer le comportement, quelles sont les données dont ont besoin les Canadiens et comment intégrer les connaissances écologiques et économiques dans les produits qui répondent aux exigences de la prise de décisions.

Environnement Canada a été une importante source d'instrumentation et de technologie pour dépolluer l'environnement et lutter contre la pollution. Cependant, aujourd'hui, le Canada et le monde ont besoin de technologies et de compétences non seulement pour réparer les erreurs du passé, mais aussi pour prévenir les problèmes environnementaux qui peuvent surgir et, ce faisant, créer des créneaux économiques et des emplois durables.

Environnement Canada a acquis une vaste réserve de connaissances des instruments d'orientation pour les questions environnementales. Le défi consiste aujourd'hui à intégrer ces politiques dans les secteurs environnementaux, économiques et sociaux et de mobiliser de bons partenariats à l'échelle nationale et sur la scène internationale pour atteindre des buts communs. Nous avons encore beaucoup à apprendre sur les « politiques horizontales », par exemple, au sujet des stratégies écosystémiques pour le développement régional, des solutions de rechange économiques pour remplacer les règlements, de l'évaluation des ressources environnementales ou de l'intégration des

politiques commerciales internationales et environnementales.

Rendement

Pour nous assurer un avenir plus vert, il faut un changement d'attitude, ce qui veut dire qu'il faut aider les Canadiens à comprendre leurs responsabilités en matière d'environnement et à agir en fonction de leurs valeurs environnementales. Le Ministère a pour objectifs :

- De faire valoir un écocivisme responsable;
- De fournir les instruments et les technologies douces qui sont de nature à prévenir la pollution et à rapporter des avantages sur le triple plan social, économique et écologique;
- De transférer aux Canadiens ses connaissances scientifiques pour qu'ils puissent prendre des décisions respectueuses de l'environnement;
- De mobiliser de bons partenariats à l'échelle nationale et de constituer une voix forte sur la scène internationale.

Environnement Canada met au point et offre des **produits d'information** qui répondent aux besoins des Canadiens et les aident à devenir de meilleurs écocitoyens.

fondant sur des objectifs et des résultats pragmatiques.

Résultat à obtenir : Les Canadiens recevront d'Environnement Canada des produits et des services qui répondront à leurs besoins.

Les produits et les services d'Environnement Canada servent à la population en général, à l'entreprise privée, aux organismes provinciaux, aux municipalités et aux organisations du gouvernement fédéral, comme le ministère de la

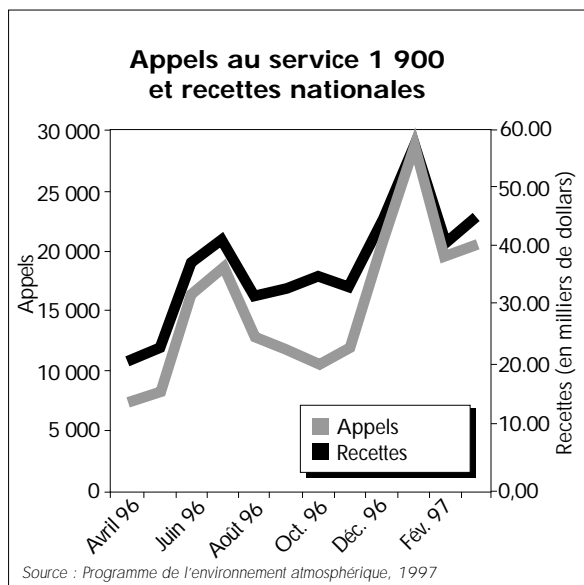
Défense nationale et Transports Canada. En 1996-1997, les points forts du rendement d'Environnement Canada ont été les suivants :

- Il a établi et négocié des droits selon le principe du plein recouvrement des coûts et de l'établissement du prix en fonction du marché, dans ses contrats de services météorologiques avec le ministère de la Défense nationale et NAVCanada.
- Il a produit des recettes nettes de 29 millions de dollars pour ses produits et services météorologiques de Transports Canada, de NAVCan, de l'entente fédérale-provinciale à frais partagés et de recettes commerciales. Cette activité a été menée dans le cadre de la politique ministérielle de commercialisation et elle représente une augmentation de 30 % par rapport aux recettes de 1995-1996.
- L'enregistrement téléphonique automatique est maintenant en usage dans toutes les régions. Il fournit des renseignements météorologiques et les messages des commanditaires. Plus de 2 millions d'appels ont été enregistrés sur ces répondeurs dans les Maritimes seulement au cours du premier trimestre de 1997.
- En 1996, Environnement Canada a entrepris de publier une déclaration nationale sur la qualité du service, ainsi que des normes nationales et des mesures de rendement pour un niveau national de base des services météorologiques. Bien qu'il y ait eu des progrès, il a été nécessaire de réaménager les services par suite de l'examen des programmes, ce qui a retardé le projet jusqu'en 1997-1998.

Résultat à obtenir : Le public appuiera largement les services offerts par Environnement Canada.

La demande de connaissances spécialisées d'Environnement Canada constitue une mesure de l'appui public pour ses services :

- Environnement Canada offre un service 1 900 pour consulter le personnel météorologique. Plus de 183 000 appels ont été reçus de partout au pays en 1996-1997. L'augmentation des appels en été et en hiver est un indicateur de l'activité agricole en été et des services relatifs aux neiges en hiver.
- À la demande du canal *Discovery*, Environnement Canada a collaboré à la production d'une série de capsules intitulées *Earth Tones* qui ont été diffusées au cours de l'émission, @*discovery.ca*, de janvier à avril 1997. Cette série a mis en vedette les scientifiques d'Environnement Canada et l'on y expliquait comment fonctionnent les recherches scientifiques et comment elles contribuent à assainir l'environnement. Les pages web *Earth Tones* ont été ajoutées à la Voie verte, et une deuxième série est en préparation.



- En 1996-1997, par son programme des Services glaciologiques, Environnement Canada a distribué plus de 163 000 tableaux, bulletins et images à ses clients pour qu'on puisse naviguer en toute sécurité sur les eaux couvertes de glaces de l'Arctique, sur la côte est, le long du fleuve Saint-Laurent et dans les Grands Lacs. La Garde côtière

canadienne est le principal client des Services glaciologiques (85 %).

Résultat à obtenir : Mise au point de produits et de services qui aideront les Canadiens à prendre des décisions responsables en matière d'environnement.

Environnement Canada prépare des produits et des services pour inciter les gens à s'intéresser à l'environnement. Cette stratégie est efficace comme en témoigne la demande de ses produits éducatifs :

- Le 11 décembre 1996, le ministre de l'Environnement a déposé à la Chambre des communes la première version sur disque compact qui ait jamais été publiée du rapport national très détaillé sur l'état de l'environnement au Canada :

- 1 446 disques compacts étaient vendus à la fin de l'exercice financier;
- 1 029 commandes de la version papier ont été reçues (964 en anglais et 65 en français);
- 2 762 appels ont été enregistrés pour demander des renseignements ou pour acheter le rapport; les demandes provenaient du secteur privé, des écoles élémentaires ou postsecondaires, des universités, des associations, des gouvernements, des diplomates, des bibliothèques, des médias;
- 5 000 versions papier seront produites au cours du prochain exercice financier.

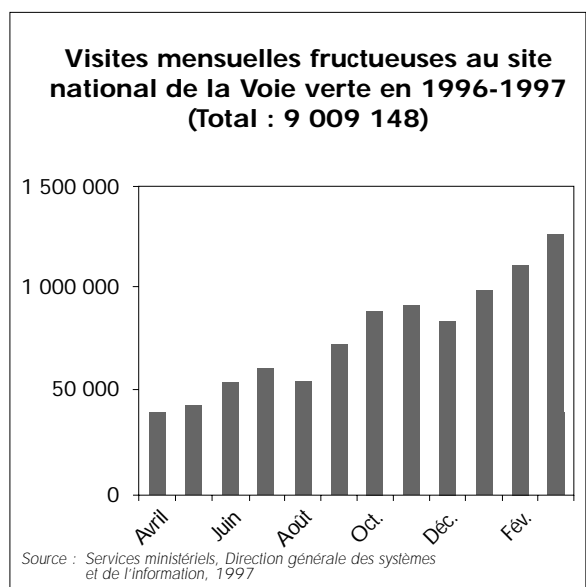
En vertu de l'examen des programmes I, on a pris la décision de suspendre la production du rapport intégral. D'autres solutions sont à l'étude, dont celles-ci :

- Des évaluations et des sommaires périodiques sur des aspects particuliers de l'environnement;

- Des bulletins sur les indicateurs de l'environnement au sujet des principales questions d'importance nationale.

En novembre 1994, Environnement Canada a inauguré son site web, connu sous le nom de Voie verte. En 1996-1997 :

- La Voie verte s'est élargie pour fournir des renseignements sur les priorités du Ministère, comme les substances toxiques, les espèces en péril, le changement climatique et les mesures prises en faveur de l'environnement;
- Elle a été reliée au Rescol et à d'autres sites du *World Wide Web* pour avoir un meilleur accès à l'information nationale et internationale en matière d'environnement;
- Le site national (qui fait partie d'un réseau de sept sites) a été consulté plus de neuf millions de fois par des gens qui voulaient de l'information.



Environnement Canada a pour but de permettre aux Canadiens de comprendre le fondement scientifique des questions environnementales puis de prendre les mesures nécessaires pour les régler. Grâce à ses efforts, il a produit, par exemple, des méthodes de référence analytique, comme le processus breveté assisté par micro-ondes (MAP^{MD}) et les techniques nécessaires pour aider les laboratoires de chimie à prévenir la pollution et à réaliser d'importantes économies d'énergie. Environnement Canada travaille étroitement avec ses partenaires du Canada et d'ailleurs pour établir la capacité :

- D'évaluer les besoins environnementaux et socio-économiques;
- D'évaluer les options et de prendre des décisions;
- De fixer des buts qui permettront de maintenir les activités à long terme.

Par le passé, ses efforts étaient surtout orientés vers la capacité de dépolluer l'environnement. Aujourd'hui, il se concentre surtout sur la capacité de la prévention de la pollution et de l'écoefficacité. Dans le futur, il cherchera à obtenir une capacité de décharge zéro des procédés industriels.

Résultat à obtenir : Transférer au public les technologies non polluantes, le savoir-faire et l'expertise en la matière.

Voici les objectifs que nous avons atteints en 1996-1997 :

- L'examen technique de 38 projets à l'appui du programme du Partenariat technologique du Canada qui relève du gouvernement fédéral. Au cours de sa première année

d'activité, quatre projets environnementaux ont été approuvés, qui représentent environ 40 millions de dollars d'investissements fédéraux, un investissement du secteur privé, avec effet multiplicateur, de l'ordre de 115 millions de dollars et la création prévue d'emplois, soit entre 400 postes à court terme et 3 000 postes à long terme situés principalement dans la catégorie de la main-d'oeuvre qualifiée à rémunération élevée.

- Le programme du Fonds des prêts de l'Ouest pour les technologies environnementales, avril 1996. Ce programme est une initiative de collaboration entre la Banque Toronto-Dominion, le ministère de la Diversification économique de l'Ouest et Environnement Canada. Au cours de sa première année :
 - six demandes de prêts, évalués collectivement à 1,9 million de dollars ont été approuvées et acceptées par le promoteur et une quarantaine d'autres demandes sont à l'étude à divers stades.
- Dix-huit projets liés à l'environnement et présentés en vertu de l'initiative internationale de gestion de l'environnement ont été approuvés et réalisés dans des pays en développement et sur des marchés prioritaires ou en expansion. Ces projets ont pour but d'améliorer la capacité des laboratoires et de fournir des logements éconergétiques, de l'eau propre et une bonne gestion des déchets. Du coût total des projets, soit environ 1,2 million de dollars, le soutien financier est estimé à 365 000 \$, avec effet de levier de 900 000 \$ de la part des partenaires. Cette initiative de la stratégie canadienne pour l'industrie de l'environnement a présenté des centaines d'entreprises canadiennes aux marchés étrangers par l'effet d'une coopération bilatérale et multilatérale permanente.
- Trois centres canadiens pour l'avancement des technologies environnementales ont été établis par Environnement Canada :

- ces centres prodiguent des conseils et des renseignements à l'industrie canadienne de l'environnement, tout en faisant la promotion; et ils assurent des services à 140 entreprises canadiennes de l'environnement pour la commercialisation de nouvelles technologies.

Résultat à obtenir : Accorder plus d'importance à la prévention de la pollution au pays (par les gouvernements, la population, l'industrie) et sur la scène internationale.

Environnement Canada a établi des partenariats pour des projets de prévention de la pollution avec les provinces, les industries et les États-Unis. Voici quels en ont été les faits saillants en 1996-1997 :

- L'engagement de mettre en oeuvre la stratégie binationale sur les substances toxiques pour réduire de 90 %, d'ici l'an 2000, l'utilisation et la production de huit substances;
- Les démarches régulières auprès de l'industrie dont l'Association canadienne des fabricants d'automobiles, l'Association de l'imprimerie et du graphisme et l'industrie des soins de santé pour qu'elles prennent des mesures librement consenties, par exemple, pour réduire ou éliminer certaines substances toxiques dans leurs installations;
- La mise au point d'un prototype du Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution qui sera inauguré en 1997-1998.

Résultat à obtenir : Les secteurs industriels deviendront plus « écoefficaces » en adoptant des technologies et des services écologiques; les obligations internationales seront respectées; la croissance économique sera stimulée, tout comme la création d'emplois.

L'efficacité de l'industrie s'est accrue en 1996-1997 :

- Par le programme de vérification des technologies environnementales. Ce programme vérifie le rendement que les entreprises disent avoir en matière de technologies environnementales et il leur présente le « certificat d'authenticité » du gouvernement du Canada; il favorise, sur la scène internationale, l'industrie canadienne de l'environnement et, au Canada, il construit une capacité de durabilité chez les entreprises;
- Par deux ateliers nationaux ayant pour but de promouvoir la politique de production durable et la responsabilité élargie des utilisateurs;
- Par la publication de l'ouvrage intitulé *Environmental Life Cycle Management — A Guide to Better Business Decisions* qui définit les notions, expose les avantages commerciaux d'une gestion du cycle de vie et indique comment y parvenir.

Résultat à obtenir : Environnement Canada sera conforme à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et aux directives du Cabinet sur l'évaluation environnementale des politiques et des programmes.

En 1996-1997, le programme d'évaluation environnementale :

- A fait l'examen préalable de 573 projets et prodigué des conseils d'expert sur 1 272 projets;
- Il a examiné 94 projets de mémoire au Cabinet pour vérifier s'ils se conformaient à la politique du gouvernement sur l'évaluation environnementale, et pour donner des conseils à ce sujet;
- Il a transmis des conseils scientifiques d'expert pour énoncer et communiquer clairement la position du Ministère au sujet des grands projets de développement, comme le gaz de l'île de Sable, le pétrole de

Terra Nova, les pipelines express, la mine d'uranium de la rivière McArthur et l'aéroport de Dorval;

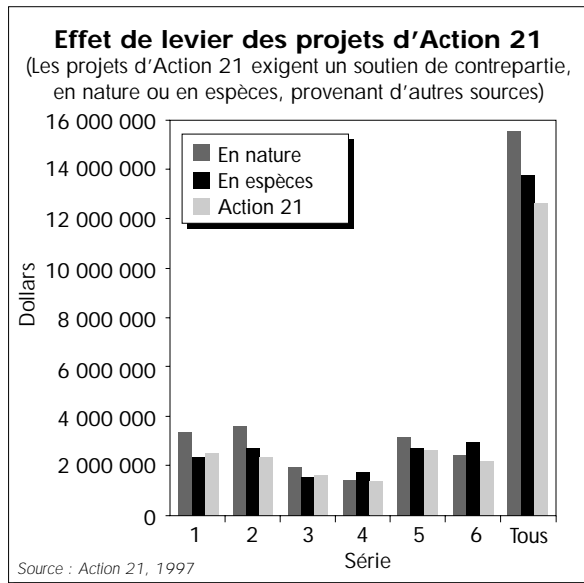
- Il a mis au point un instrument électronique, c'est-à-dire un système de repérage des renvois, pour gérer de façon économique les demandes de conseils d'expert;
- Il a établi des partenariats avec d'autres ministères du gouvernement fédéral et avec le secteur privé pour organiser deux ateliers au Chili sur l'évaluation environnementale des activités du secteur minier et il a aussi organisé des séminaires au Portugal et au Costa Rica sur les procédures et les méthodes de l'évaluation environnementale.

En 1996-1997, la région de l'Ontario d'Environnement Canada a mené un sondage auprès de certains utilisateurs fédéraux des conseils du Ministère sur l'évaluation environnementale; on s'est alors rendu compte que certains comprenaient mal le rôle du Ministère et que les clients cherchaient à obtenir des conseils plus précis au sujet de certains sites en particulier et voulaient recevoir des conclusions nettes. Ce sondage sert de fondement pour mieux comprendre les clients et pour leur offrir de meilleurs services.

Résultat à obtenir : Le public et d'autres intervenants seront mobilisés et auront accès aux activités du Ministère, à l'information environnementale et à d'autres instruments pour comprendre les enjeux, prendre des décisions et faire progresser le programme environnemental du Canada.

Depuis juin 1995, le programme Action 21 d'Environnement Canada a financé plus de 376 projets ayant pour but d'établir la capacité des collectivités. Ces projets ont permis de faire participer les collectivités, de constituer des partenariats et de procurer des avantages réels en matière d'environnement dans quatre domaines prioritaires : la préservation des écosystèmes, la biodiversité, les substances toxiques et les changements atmosphériques.

Action 21 fournit une trousse de documentation — y compris des modèles de communiqué de presse — pour financer les bénéficiaires et les aider à commercialiser les produits de leurs projets.



Le programme Action 21 a aussi donné lieu à certaines initiatives :

- Pour rendre hommage aux écocitoyens (le réseau d'Action 21);
- Pour favoriser la connaissance de l'environnement et la durabilité environnementale (mission Terre);
- Pour appuyer l'action communautaire relative au changement climatique;
- Avec les médias, pour encourager les Canadiens à réduire les émissions de leurs véhicules; les tranches d'émissions télévisées d'Action 21 sont diffusées par 38 stations et réseaux importants, y compris MétéoMédia, ce qui représente, estime-t-on, 5,8 millions de téléspectateurs; les tranches radiophoniques sont diffusées par environ 160 stations françaises et anglaises;
- Avec les jeunes par la Table ronde des jeunes d'Action 21 et les Jeunes journalistes, pour rendre hommage à l'écocivisme et favoriser l'acquisition de connaissances dans le domaine de l'environnement.

À l'appui du développement durable, le défi consiste à ce que l'on comprenne bien, à l'intérieur du gouvernement, l'environnement, ses avantages et ses agresseurs; tous les éléments des politiques du gouvernement doivent encourager un comportement responsable en matière d'environnement (ou, tout au moins, ne pas l'empêcher); on établit des liens entre les buts planétaires et les véritables préoccupations et engagements des Canadiens. En bref, le défi consiste à établir un programme d'orientation partagé dans toutes les instances, dans toutes les collectivités et dans tous les ministères du gouvernement pour le développement durable au Canada.

Environnement Canada fait preuve de leadership en matière de **développement durable** au gouvernement fédéral; il dresse des plans d'action communs avec d'autres secteurs de la société canadienne; il fait valoir et protège les intérêts du Canada sur la scène internationale.

Résultat à obtenir : Par le rôle de chef de file qu'il jouera et par les mesures visibles qu'il prendra, le gouvernement fédéral intégrera les principes du développement durable dans ses politiques et ses opérations.

Le gouvernement fédéral se trouve dans une position tout à fait unique — en fonction de son rôle pour définir les règles et envoyer des signaux — pour nous encourager à assumer notre responsabilité partagée en matière d'environnement et pour faire figure de chef de file à ce sujet.

L'indication la plus visible de l'engagement du gouvernement vis-à-vis du développement durable a été la nomination, en juin 1996, du premier commissaire à l'environnement et au développement durable.

En 1996-1997, les mesures de l'engagement d'Environnement Canada pour établir un

programme d'orientation partagé en vue du développement durable comportaient les éléments suivants :

- La stratégie de développement durable d'Environnement Canada, déposée à la Chambre des communes la Journée de la Terre, le 22 avril 1997;
- Une coopération interministérielle au sujet du développement durable, dont un forum interministériel sur la préparation des stratégies de développement durable, le comité de coordination des sous-ministres pour le développement durable, le Partenariat en matière de responsabilisation environnementale et le comité fédéral sur les systèmes de gestion de l'environnement;
- Le rôle clé qu'il a joué auprès des autres ministères pour rédiger le rapport du Canada intitulé *L'élan est donné : Le développement durable au Canada*, à la Commission du développement durable des Nations Unies et un document de travail sur l'évaluation environnementale des politiques, des programmes et des plans;
- Le dépôt, en juillet 1996, de la réponse du gouvernement au rapport du comité permanent de l'environnement et du développement durable intitulé *Tenir parole : Un budget dans une perspective de développement durable* par les ministres de l'Environnement, des Finances et des Ressources naturelles et l'examen des taxes et des subventions dans le contexte du développement durable;
- Contribution, avec le ministère des Finances et d'autres ministères du gouvernement, à l'examen par l'OCDE des subventions et des mesures fiscales dissuasives qui font obstacle à de saines pratiques environnementales.

Environnement Canada a fait en sorte que ses opérations (ainsi que ses politiques) soient conformes au développement durable. Voici les objectifs qu'il a atteints en 1996-1997 :

- Établissement d'une politique opérationnelle sur l'environnement et des principes directeurs du système de gestion de l'environnement du Ministère pour orienter la gestion des opérations internes;
- Un taux de conversion de 72 % des déchets qui ne seront pas envoyés à la décharge et qui sont produits dans les bâtiments de la région de la capitale nationale d'Environnement Canada; des économies annuelles prévues d'énergie de 850 000 \$ pour le Centre canadien des eaux intérieures, à Burlington, et une réduction de 80 % de la quantité d'eau nécessaire pour produire de l'eau distillée pour les expériences qui sont faites au Centre canadien des eaux intérieures;
- Établissement, de concert avec d'autres ministères et d'autres ordres de gouvernement, de normes pour l'hébergement écologique, pour les achats écologiques de la part de l'État et pour son programme « non aux déchets ». Environnement Canada a également inauguré le site web de l'OCDE pour partager les meilleures pratiques opérationnelles (écologiques).

Résultat à obtenir : Des partenariats seront établis pour promouvoir, élaborer et rationaliser les politiques et les pratiques en matière d'environnement.

Pour assurer la meilleure qualité possible à l'environnement partout au Canada, il faut des relations de travail constructives et des partenariats stratégiques à tous les niveaux. En 1996-1997, voici quels ont été les faits saillants à ce sujet :

- Avec les provinces et les territoires, établissement de l'*Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale*, accepté en principe par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement le 20 novembre 1996 et qui devrait être ratifié (ainsi que les ententes auxiliaires sur les

-
- normes, les inspections et l'évaluation environnementale) à l'automne 1997;
- Avec le Québec, négociations pour un renouvellement de l'entente sur les pâtes et papiers et, avec l'Ontario, une entente de partage du travail pour l'administration du secteur des pâtes et papiers;
 - Avec le Québec, le Manitoba et l'Alberta, une entente relative à la participation des provinces à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACE);
 - Avec les provinces, une enquête pancanadienne sur l'importance de la nature pour les Canadiens.

Résultat à obtenir : Les ententes et les enceintes internationales feront valoir et protégeront les intérêts du Canada tout en encourageant le règlement des problèmes mondiaux relatifs au bien commun.

Environnement Canada reconnaît l'importance de faire participer les Canadiens à l'établissement des positions internationales que le Canada prend et pour déterminer les optiques pragmatiques internationales en matière de développement durable. Voici les principaux jalons du rendement d'Environnement Canada en 1996-1997 :

- Il a fait appuyer le développement durable par les chefs économiques de l'APEC comme l'un des six thèmes prioritaires pour 1997 et il a établi un programme d'action pour le développement durable;
- Il a établi un cadre pour analyser les liens entre les questions environnementales et les questions de compétitivité (avec d'autres ministères);
- Il a collaboré au rapport du comité du commerce et de l'environnement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), avec des recommandations sur la conciliation des politiques commerciales et environnementales; ce rapport fut accepté par les ministres du Commerce de l'OMC;
- Il a favorisé le resserrement des liens entre la Commission du commerce de l'ALENA et la Commission de coopération environnementale;
- Il a collaboré avec le Mexique et les États-Unis, par l'entremise de la Commission de coopération environnementale, pour résoudre les problèmes d'importance régionale et nationale en élaborant des plans d'action régionaux pour la saine gestion des produits chimiques (BPC, DDT, chlordane et mercure), en négociant une entente exécutoire pour l'évaluation des répercussions transfrontalières sur l'environnement, en rédigeant un rapport sur l'inventaire nord-américain des rejets polluants, en offrant des séances de formation sur l'application des lois contre la contrebande des CFC et en collaborant pour le respect de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES);
- Il a renforcé l'engagement du Canada de relier la libéralisation du commerce et la responsabilité environnementale à l'accord de libre-échange avec le Chili et à l'entente connexe de coopération environnementale;
- Il a fait valoir, sur la scène internationale, les services et les technologies canadiennes de l'environnement avec Industrie Canada et le secteur privé, dont l'expertise et la technologie de l'évaluation environnementale au Chili, au Portugal et au Costa Rica, une mission commerciale des ministres en Amérique du Sud et des ententes bilatérales sur la coopération environnementale en Argentine, au Brésil, en Uruguay, à Taïwan, à Trinité et en Thaïlande.

Au cours de l'année écoulée, Environnement Canada a appris par sa sous-fonction *Une société plus verte*, qu'il lui fallait inculquer un nouveau sentiment de pragmatisme dans les négociations internationales, protéger les intérêts du pays, tout en contribuant au règlement des problèmes de la planète. Environnement Canada s'est engagé à obtenir des résultats qui soient utiles aux Canadiens et à faire participer les collectivités aux règlements des problèmes liés à l'environnement; il y parviendra s'il met davantage l'accent sur les clients en apprenant quelles sont leurs exigences et comment ils prennent leurs décisions, s'il commercialise les avantages à tirer de ses services et s'il applique un « juste mécanisme de règlement des plaintes » (1997), s'il accélère la commercialisation des technologies par l'intermédiaire des centres canadiens pour l'avancement des technologies environnementales (1997-1998), s'il met les jeunes Canadiens à contribution pour les programmes de l'environnement, l'objectif étant de 50 jeunes en 1997 et de 130 en 1998. Il y parviendra aussi, en vertu d'Action 21, s'il maintient son appui aux projets communautaires qui ont trait aux priorités nationales en matière d'environnement et s'il veille à protéger les intérêts canadiens lorsque seront définis les futurs programmes à la session extraordinaire des Nations Unies sur le développement durable (1997), aux réunions du G-7 (tous les ans), à la réunion des ministres de l'Environnement de l'APEC (1997), à la réunion des ministres de l'Environnement de l'OCDE (1998), au Sommet hémisphérique (1998).

But fonctionnel : Gestion et administration du Ministère

Cette sous-fonction a trait à la gestion des sciences et de la technologie, à la gestion des dépenses, à la commercialisation, au recouvrement des coûts, à la technologie de l'information et aux ressources humaines.

Les enjeux

L'objectif de gestion d'Environnement Canada consiste en une gestion novatrice qui permettra l'obtention sans interruption de résultats qui, dans le domaine de l'environnement, seront avantageux pour les Canadiens. Ce faisant, le Ministère emploie diverses méthodes pour l'exécution de ses programmes et la prestation de ses services de façon à prévoir les changements de situation dans le cas des ressources et des enjeux et à y réagir. Une culture d'entreprise, bien fondée sur le triple plan environnemental, scientifique et technique, est renforcée par un recours avant-gardiste à la technologie, par une prestation des services davantage faite dans l'esprit d'entreprise, par des alliances harmonieuses avec les partenaires, par une meilleure responsabilisation quant aux résultats. Le Ministère maintient sa capacité d'obtenir un bon rendement dans le domaine de l'environnement malgré les pressions qui se multiplient et les changements qui s'accroissent et il cherche continuellement à améliorer cette capacité.

Résultat à obtenir : l'obtention par des moyens novateurs de résultats intégrés, mesurables et efficaces (dans les limites imposées aux ressources).

Gestion des sciences et de la technologie

Les stratégies du gouvernement, *Les sciences et les technologies dans le nouveau siècle* et *Une stratégie fédérale et un cadre fédéral pour la*

gestion des ressources humaines dans les milieux fédéraux des sciences et de la technologie, ont pour but d'améliorer la gestion des sciences et de la technologie dans tous les ministères et tous les organismes à vocation scientifique. Cette stratégie cherche l'équilibre entre la responsabilité des ministres de rendre compte de leur mandat et la nécessité d'une action intégrée dans tout le gouvernement au chapitre des sciences et de la technologie.

La réponse du Ministère à l'initiative du gouvernement en matière de sciences et de technologie

La réponse du Ministère aux initiatives de la stratégie et du cadre scientifiques et techniques du gouvernement est contenue dans l'ouvrage intitulé *Les sciences et la technologie à Environnement Canada : Vers des solutions*.

En 1995, le Ministère a établi un système de gestion pour améliorer sa capacité de régler les questions gestionnelles liées aux sciences et à la technologie. Vers la fin de 1996, Environnement Canada a établi un conseil consultatif externe de recherche-développement pour conseiller le sous-ministre sur les recherches, le rendement et la planification, et en faire rapport. Cette réalisation a aussi contribué à l'engagement d'obtenir comme résultat une capacité de gestion moderne et abordable et une infrastructure de programmation efficace pour les sciences.

Voici les faits saillants, au cours de l'an dernier, du nouveau système de gestion des sciences et de la technologie :

- Nous avons établi un cadre pour la gestion des sciences et de la technologie de façon à améliorer le partage de l'information dans tout le Ministère, à déterminer et à encourager les nouvelles initiatives propres à améliorer le rendement au chapitre des sciences et de la technologie;
- Nous avons terminé un examen exhaustif des laboratoires pour en rationaliser et en maximaliser l'efficacité; les améliorations

- recommandées sont maintenant en vigueur;
- Nous avons inauguré un programme Horizons Sciences pour jumeler 188 jeunes scientifiques et diplômés d'université avec des scientifiques d'expérience et des chargés de programmes pour des travaux de recherche, du secteur public et du secteur privé, ayant trait à l'environnement du pays;
 - Nous avons inauguré deux projets pilotes de diversification des modes de prestation des services, dont l'un a pour but d'obtenir des fonds et des connaissances spécialisées du secteur privé pour contribuer à la croissance de la R-D et du commerce international du Centre de technologie environnementale;
 - Nous avons entrepris une évaluation de l'incidence de la recherche-développement d'Environnement Canada sur les pâtes et papiers de façon à démontrer que l'industrie a eu un bénéfice net de 1,5 milliard de dollars provenant des recherches du Ministère. L'étude a aussi démontré une méthode pour évaluer les répercussions sociales et économiques de la R-D qui est maintenant appliquée à une deuxième étude de cas de la recherche sur l'épuisement de l'ozone;
 - Nous avons inséré une page d'accueil sur les sciences et la technologie qui fait partie d'un nouveau plan de communications.

Coordination interministérielle des sciences et de la technologie

Environnement Canada a contribué aux activités générales de coordination du gouvernement fédéral en matière de sciences et de technologie :

- Un nouveau protocole d'entente entre les quatre ministères voués aux ressources naturelles et qui s'occupent de sciences et de technologie en vue du développement durable et participation aux travaux des quatre groupes de travail qui s'occupent des ressources naturelles dans les domaines prioritaires, comme les rayons UV-B (le rapport est publié), les substances qui perturbent le système endocrinien, le

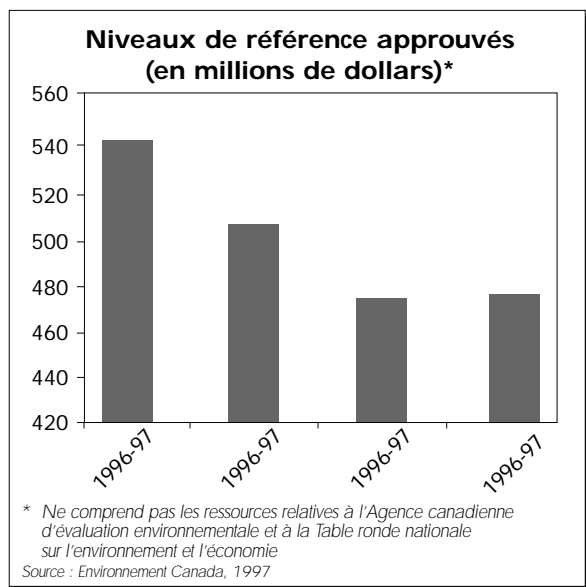
changement climatique, la valeur du capital naturel, les nutriments, les métaux dans l'environnement;

- Participation à l'initiative du Conseil du Trésor pour améliorer la gestion fédérale des ressources humaines affectées aux sciences et à la technologie, y compris l'animation de l'équipe du projet sur l'effectif et la mobilité et participation à un projet d'échanges scientifiques, entre autres projets pilotes;
- Participation au renouvellement de la phase II de la stratégie nationale de la biotechnologie pour veiller à ce qu'elle s'appuie sur les principes du développement durable;
- Contribution importante au renouvellement du comité de la recherche et du développement énergétiques qui encourage la collaboration interministérielle en matière de sciences et de technologie par des demandes communes de fonds pour des projets énergétiques de R-D.

La gestion des dépenses

À Environnement Canada, nous nous efforçons de maintenir des services environnementaux de qualité pour les Canadiens selon les ressources à notre disposition. Entre 1995-1996 et 1998-1999, le budget total d'Environnement Canada baissera de 621,4 millions de dollars à 474,4 millions de dollars (voir les niveaux de référence approuvés dans le graphique ci-dessous). Le Ministère réagit à ces réductions budgétaires par la production de recettes, la commercialisation, les initiatives relatives à la diversification des modes de prestation de services, certains investissements en immobilisations, la gestion des ressources humaines, la technologie de l'information, la coopération internationale, l'harmonisation fédérale-provinciale et les partenariats sectoriels. La réponse du Ministère est donc de continuer à réduire les risques au minimum pour l'environnement du Canada en améliorant les résultats qu'il obtient chaque fois que c'est possible avec les ressources à sa disposition.

Un exemple important d'initiatives de diversification des modes de prestation des services ZZZ à Environnement Canada est l'analyse de l'exécution optimale du Programme de l'environnement atmosphérique. L'étude se terminera en décembre 1997.



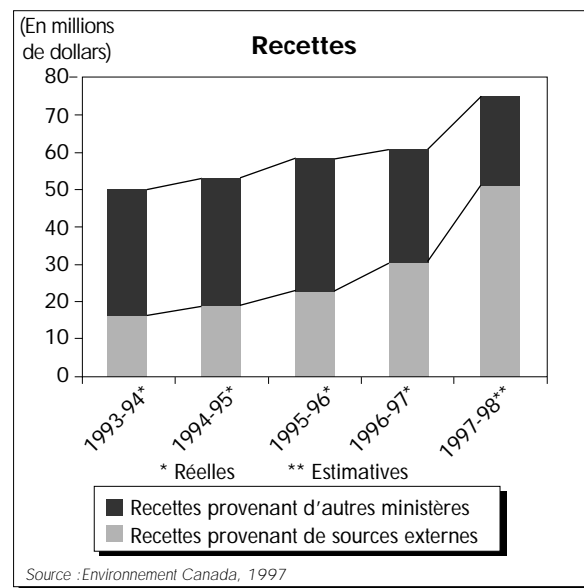
Résultat à obtenir : Maintien de services attentifs, novateurs et économiques à la clientèle.

La commercialisation et le recouvrement des coûts

Pour offrir aux clients des services plus attentifs et plus novateurs à moindre coût, Environnement Canada a adopté un cadre d'orientation axé sur la commercialisation en octobre 1996. La commercialisation englobe les partenariats, les alliances, le recouvrement des coûts, les frais d'utilisation, la propriété intellectuelle et la production de recettes.

En 1996-1997, Environnement Canada a produit 60 millions de dollars de recettes, principalement par ses services scientifiques et professionnels, et surtout par la prestation de ses services météorologiques (voir le graphique ci-dessous). Le Ministère étudie aussi un système de recouvrement des coûts pour la surveillance

de l'exportation et de l'importation des déchets dangereux et des lieux de déversement en mer et pour la déclaration de substances nouvelles à fabriquer ou à importer au Canada.



Les normes de service

Les normes de service indiquent le niveau de service auquel s'attendent les clients par rapport au rendement du Ministère et elles peuvent être mesurées de façon quantitative. En 1996-1997 :

- Les normes de service des Services glaciologiques ont été établies de concert avec les clients (la deuxième série de consultations se concentrera sur la mesure du rendement);
- Des normes de service et des mesures du rendement ont été établies pour les services aéronautiques;
- Des normes internes ont été adoptées pour les vérifications, les évaluations et les enquêtes spéciales et pour la gestion du matériel, l'hébergement, la sécurité, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

La technologie de l'information

La technologie de l'information est une ressource stratégique qui fait partie intégrante du soutien aux opérations quotidiennes d'Environnement Canada dans toutes les sous-fonctions. Ses objectifs consistent à aider le Ministère à rendre ses opérations plus efficaces, à faciliter les communications, à le rendre plus attentif et à innover dans la prestation de ses services. En 1996-1997, voici les faits saillants à ce sujet :

- Parachèvement d'une infrastructure de la bureautique qui soit uniforme à l'échelle du pays;
- Amélioration des services aux clients par l'intermédiaire de Merlin (un système de gestion des finances et du matériel);
- Une politique sur l'utilisation d'Internet et des séances de formation technique pour les 30 membres du personnel de la technologie de l'information sur les technologies actuelles et les technologies nouvelles.

Résultat à obtenir : La capacité et les résultats d'Environnement Canada seront conformes à sa mission et à son mandat et il contribuera de façon dynamique aux orientations de l'ensemble du gouvernement.

Les ressources humaines

Cette année, par suite de l'examen des programmes I, le personnel a été réduit de 1 019 personnes. La phase finale réduira de nouveau l'effectif de 280 personnes additionnelles. Des réductions supplémentaires de l'effectif auront lieu par suite de l'examen des programmes II. Ces réductions ont nécessité un réaménagement des ressources humaines pour respecter les responsabilités du Ministère et les priorités de l'ensemble du gouvernement.

L'accent a été mis sur les ressources humaines au cours de la dernière période et il s'en est suivi

un renouvellement et une modernisation en vue de l'avenir. Un nombre d'instruments relatifs aux ressources humaines ont été mis au point pour appuyer les gestionnaires et les employés, dont ceux-ci :

- Les personnes et les emplois — un répertoire informatisé qui jumelle les compétences et les possibilités d'emplois;
- Un programme d'adaptation de la technologie informatique — un centre ayant pour but de contribuer à l'intégration dans l'effectif des personnes handicapées qui ont besoin d'avoir accès à un ordinateur;
- Le Centre d'apprentissage virtuel — un centre simulé sur Infolane qui facilite l'apprentissage.

Le cadre d'action d'Environnement Canada pour les ressources humaines se concentre sur les points suivants : la gestion de notre effectif en fonction des compétences; l'adaptation des diverses connaissances et des diverses aptitudes de notre effectif au mandat évolutif du Ministère; l'établissement d'un milieu de travail plus sain et plus productif. Ce cadre a comme principaux effets de levier l'établissement d'un profil des compétences pour les groupes mentionnés dans le plan des ressources humaines du Ministère et le recours à l'initiative fédérale en matière de sciences et de technologie et au fonds d'apprentissage pour faire l'essai des nouveaux principes de gestion des ressources humaines.

On trouvera des détails sur la stratégie de gestion des ressources humaines du Ministère dans le *plan de gestion des ressources humaines* d'Environnement Canada pour 1997-2002.

En 1996-1997, nous nous sommes engagés à établir une culture plus forte de la gestion par résultats et l'avons inaugurée en offrant une formation aux gestionnaires et aux planificateurs du Ministère dans la mesure du rendement. En 1997-1998, nos objectifs sont d'élargir cette formation et de l'offrir à un plus grand nombre de gestionnaires et d'employés du Ministère et

de poursuivre le perfectionnement des résultats et l'amélioration des méthodes de mesure. Avec l'aide du fonds de formation du Ministère, nous offrirons des séances de formation aux formateurs dans la mesure du rendement; il s'agira d'un projet pilote conçu pour l'ensemble du pays.

Depuis un an, Environnement Canada remplit son mandat dans un contexte d'austérité financière. Environnement Canada a appris, à l'expérience, qu'il était nécessaire de continuer à bâtir un ministère souple et adaptable, qui présente un leadership efficace, qui rend compte de ses résultats et qui ait les compétences et les instruments voulus pour remplir son mandat de façon économique. Environnement Canada investira dans ses ressources humaines, pour créer des débouchés aux jeunes scientifiques et pour perfectionner les compétences technologiques; il continuera à établir un cadre de gestion des sciences et de la technologie de façon à intégrer ses cadres d'orientation relatifs aux questions de gestion des sciences et de la technologie et il continuera d'améliorer sa gestion par résultats et la mesure de son rendement.

Tableau des principaux examens

Examen	Principales conclusions	État d'avancement de l'examen
UN ENVIRONNEMENT SAIN		
Examen de l'application de la loi	<ul style="list-style-type: none"> ○ Il existe suffisamment de compétence, de capacité ainsi qu'un fort sentiment de responsabilité au programme de l'application de la loi; ○ Le programme pourrait être amélioré en donnant suite aux recommandations se rapportant au leadership, à la clarification du cadre stratégique et opérationnel et au renforcement des mécanismes de responsabilisation. 	Les conclusions de l'examen ont été utilisées par l'élément de programme pour établir un plan d'action détaillé en vue d'étudier les questions soulevées et d'améliorer le cadre stratégique de même que les procédures opérationnelles du programme.
Programme concernant les oiseaux migrateurs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Il faut établir un plan tactique afin de mieux relier les niveaux opérationnel et stratégique du programme; ○ Des améliorations pourraient être apportées en ce qui concerne la gestion des données, la planification des ressources humaines, l'obtention de fonds pour la conservation à l'aide des permis de chasse, la création de meilleurs partenariats et les communications nationales dans le programme. 	La direction du Service canadien de la faune a approuvé les conclusions et s'est dite prête à apporter des modifications dans cet élément de programme.
Examen des éléments d'Environnement Canada du Programme Saint-Laurent Vision 2000	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le programme est un excellent exemple d'harmonisation entre les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que de partenariats efficaces avec les intervenants; ○ Le lien entre les plans opérationnels ainsi que les objectifs stratégiques et la mission à long terme est moins évident; ○ Les rôles et le partage de l'information entre les comités et les employés d'EC en marge de leurs projets sont moins évidents. 	L'examen est en cours, et ses résultats serviront à la planification de la phase III du Programme.

Tableau des principaux examens (suite)

<p>Cadre d'évaluation pour le Groupe de recherche sur l'adaptation à l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pour diversifier les modes de prestation des services, le Groupe de recherche sur l'adaptation à l'environnement (RAE) de la Direction générale de la recherche climatique et atmosphérique a signé des ententes avec trois universités; ○ La Direction de la revue a aidé le programme en établissant un cadre d'évaluation. 	<p>Le cadre d'évaluation sera utilisé par le Groupe de RAE pour surveiller en permanence le rendement du programme, et il aidera la Direction de la revue à entreprendre un examen officiel de programme en 1998.</p>
<p>Examen des éléments d'EC du Plan d'action du fleuve Fraser</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Bon nombre de résultats ont été obtenus par EC de concert avec d'autres gouvernements et intervenants; ○ Leçons tirées du programme : l'importance d'une bonne conception, planification et coordination du programme ainsi que de mécanismes convenables de responsabilisation dans une initiative à partenaires multiples. 	<p>EC s'est servi des conclusions de l'examen afin d'ébaucher une stratégie pour la phase finale du Plan.</p>
<p>Programme d'action des zones côtières de l'Atlantique – Leçons tirées*</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Il faut établir un équilibre entre les considérations environnementales, sociales et économiques; ○ Les provinces et d'autres ministères doivent participer en qualité d'intervenants à des initiatives comme le PAZCA; ○ Il faut définir clairement le modèle de gouvernance pour le programme. 	<p>Le PAZCA a réussi à faire la démonstration d'une démarche communautaire en matière de gestion de l'environnement.</p>
<p>Examen des laboratoires*</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'étude a examiné diverses façons d'accroître l'efficacité des services de laboratoire dans quatre domaines principaux : la gestion de la demande, la rationalisation des installations, la diversification des modes de prestation des services et la répartition rationnelle du travail à EC. 	<p>Il est possible de diversifier davantage les modes de prestation des services en collaboration avec les provinces et d'autres ministères gouvernementaux, de même qu'avec le secteur privé.</p>

Tableau des principaux examens (suite)

LA SÉCURITÉ CONTRE LES RISQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Examen des services météorologiques	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les services météorologiques nationaux donnent des prévisions de qualité qui satisfont aux besoins du public; ○ On se demande si les services météorologiques pourront maintenir ce niveau de rendement compte tenu des pressions constantes exercées sur leur environnement opérationnel; ○ Le succès du programme dépendra de la mesure dans laquelle il pourra gérer le changement et le risque et démontrer sa transparence. 	Les résultats de l'examen serviront à réaliser l'étude sur la diversification des modes de prestation des services, menée par la direction.
Étude sur la diversification des modes de prestation des services réalisée par le Programme de l'environnement atmosphérique (PEA)*	<ul style="list-style-type: none"> ○ But visé : déterminer la meilleure façon de fournir les programmes et les services de prévisions météorologiques et environnementales dont les Canadiens ont actuellement besoin, et pour les années à venir; ○ Présenter au sous-ministre des recommandations et des conseils au sujet de la structure optimale et du placement du PEA à long terme. 	L'étude est maintenant en cours.

UNE SOCIÉTÉ PLUS VERTE

Évaluation environnementale dans la région des Prairies et du Nord	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'examen a pour but d'évaluer les méthodes employées par la région des Prairies et du Nord d'EC pour se conformer à la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> ainsi que de déterminer l'efficacité avec laquelle la région fournit des conseils techniques à sa clientèle. 	L'examen est en cours. Les résultats serviront à améliorer le processus d'évaluation environnementale dans la région.
Évaluation environnementale dans la région de l'Ontario – Sondage auprès des clients*	<ul style="list-style-type: none"> ○ En ce qui concerne le rôle d'EC, il existe chez les clients une certaine confusion et des perceptions erronées; ○ On pourrait apporter les améliorations en organisant et en lançant une campagne d'information pour clarifier le rôle d'EC ainsi qu'en élaborant un ensemble de lignes directrices à l'intention du personnel d'EC affecté à l'évaluation environnementale et de ses clients afin de mieux les renseigner. 	Un plan d'action régional pour l'exécution du pouvoir fédéral a été mis au point afin de donner aux conclusions de l'étude; la mise en œuvre de ce plan a commencé pendant l'exercice 1996-1997 et continue.

Tableau des principaux examens (suite)

GESTION ET ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

Vérification de la gestion financière de la RCN	<ul style="list-style-type: none"> ○ Il faut renforcer les politiques financières et la formation au Ministère; ○ Il faut établir un cadre de contrôle; ○ Il faudrait améliorer certains éléments de la planification, de la budgétisation et des rapports de gestion du Ministère. 	Le programme a mis au point un plan d'action pour donner suite aux conclusions et aux recommandations. Des mesures seront prises en 1997-1998.
Examen du Merlin subséquent à la mise en application du système	<ul style="list-style-type: none"> ○ La stratégie et les procédures d'essai du système étaient valables; ○ L'essai du système sous contrainte et la structure des communications sont nécessaires. 	Le programme s'est engagé à tester le système sous contrainte d'ici le 31 décembre 1997.
Vérification des programmes d'EDA et d'ERA	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le Ministère a employé de bonnes méthodes de planification en relevant les domaines où les coûts pouvaient être réduits, il s'est conformé aux lois applicables et a réaménagé l'effectif de façon rentable. 	Le Ministère a modifié les systèmes existants et en a créé de nouveaux afin de fournir des renseignements pertinents pour la surveillance et la gestion des programmes d'EDA et d'ERA.
Examen subséquent à l'étude de référence de 1994 sur la formation et le perfectionnement	<ul style="list-style-type: none"> ○ La Direction générale des ressources humaines (DGRH) a donné suite à un certain nombre de recommandations formulées dans l'étude de 1994; ○ Des améliorations pourraient être apportées dans certains domaines, p. ex., la planification de carrière des employés; un cadre d'évaluation complet des activités de formation et de perfectionnement pourrait être établi. 	La DGRH a convenu de la nécessité d'établir un cadre complet pour les activités de formation et de perfectionnement et d'optimiser les ressources affectées à ces activités.

Tableau des principaux examens (suite)

Examen du Centre de technologie informatique adaptée*	<ul style="list-style-type: none"> ○ La contribution du Centre de technologie informatique adaptée (CTIA) au développement des ressources humaines dans le Ministère a été reconnue et précieuse; ○ Il faut faire un énoncé de principes qui soit clair, créer des indicateurs de rendement, établir des mécanismes réguliers de planification et de production de rapports et définir les activités du Centre pour qu'elles correspondent à son mandat principal. 	Des mesures de suivi ont été prises à la fois par la Direction générale des systèmes et de l'informatique des Services ministériels et par le ministère des Ressources humaines (p. ex., envisager le partage des dépenses de fonctionnement avec les clients des Services et la possibilité de partager cette compétence avec d'autres ministères).
Projet de déménagement du bureau de Winnipeg (en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)*	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'examen a pour but d'évaluer les méthodes de gestion employées pour le projet de déménagement; ○ Un certain nombre de recommandations ont été formulées au sujet de la précision des rôles, de la planification du projet et du bien-fondé des lignes directrices. 	Un plan de gestion conjoint (EC/TPSGC) sera produit afin de donner suite aux recommandations découlant de cette étude.
QUESTIONS INTERDÉPENDANTES		
Évaluation du Programme d'emplois d'été pour les étudiants	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le Programme d'emplois d'été pour les étudiants a été un succès parce que le Ministère a réussi à engager un plus grand nombre d'étudiants; ○ Les étudiants en ont appris davantage au sujet de l'environnement. 	Les résultats de l'évaluation ont servi à améliorer le Programme d'emplois d'été pour les étudiants.
Mesure des effets environnementaux et socio-économiques de la R-D à EC*	<ul style="list-style-type: none"> ○ Deux programmes de R-D ont été étudiés dans le but d'évaluer leurs effets environnementaux et socio-économiques; ○ Le rapport provisoire relève et quantifie les retombées positives de la R-D. 	Lorsque l'étude sera terminée, nous pourrions probablement montrer que les investissements dans la R-D ont été profitables et indiquer comment d'autres programmes de R-D pourront être évalués à l'avenir.

* Examens menés par la direction.

Section IV : Renseignements supplémentaires

A. Dépenses totales prévues pour 1996-1997 comparativement aux dépenses réelles, par organisation et sous-fonction

	<div style="text-align: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">Ministre</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">Sous-ministre</div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">DIR GÉN RÉG Pacifique et Yukon</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">DIR GÉN RÉG Prairies et Nord</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">DIR GÉN RÉG Ontario</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">DIR GÉN RÉG Québec</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">DIR GÉN RÉG Atlantique</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">DIR GÉN RÉG Division des Ressources humaines</div> </div> </div>					
Un environnement sain	25,8	17,2	24,9	23,1	10,6	
	27,7	19,0	20,8	24,6	11,2	
La sécurité contre les risques de l'environnement	12,0	25,9	11,5	10,9	10,4	
	14,3	32,6	14,2	13,2	13,7	
Une société plus verte	7,9	10,6	7,6	6,6	6,5	
	8,0	13,6	8,2	9,5	6,1	
Administration	2,6	6,3	9,3	4,2	5,1	7,0
	3,4	6,0	10,5	4,6	7,3	6,8
Total — en millions de \$	48,3	60,0	53,3	44,8	32,6	7,0
	53,4	71,2	53,7	51,9	38,3	6,8
Équivalents temps plein	474	673	450	387	388	91
	506	743	482	433	403	85

SMA Politiques et communications	Directions générales	SMA Services ministériels	SMA Service de l'environnement atmosphérique	SMA Service de la protection de l'environnement	SMA Service de la conservation de l'environnement	Total Millions	ÉTP
	1,0	0,0	29,7	41,2	57,1	230,6	1659
	0,0	0,0	27,9	41,1	62,9	235,2	1781
	1,0	0,0	59,2	4,5	0,0	135,4	1352
	0,0	0,0	60,8	4,1	0,5	153,4	1406
14,6	1,1	0,1	10,4	41,1	7,4	113,9	812
15,9	0,0	0,7	9,8	40,8	7,9	120,5	831
0,3	7,1	22,3	0,6	1,2	0,5	66,5	814
0,6	4,6	25,5	0,4	1,7	0,6	72,0	885
14,9	10,2	22,4	99,9	88,0	65,0	546,4	
16,5	4,6	26,2	98,9	87,7	71,9	581,1	
126	53	260	758	450	527		4637
110	62	271	792	489	534		4910

Nota : Les chiffres ombrés indiquent l'utilisation réelle des recettes en 1996-1997. L'augmentation de 273 équivalents temps plein réels par rapport aux équivalents prévus est due à l'embauche d'étudiants, qui ne fait pas partie du processus de budgétisation, et au financement d'autres postes à même les recettes. L'augmentation des dépenses réelles comparativement aux dépenses prévues, soit 34,7 millions \$, est expliquée dans le tableau comparatif des dépenses totales prévues et des dépenses réelles pour 1996-1997, par sous-fonction, qui figure après la section Aperçu du Ministère.

B. Liste des rapports législatifs et ministériels

Loi sur l'accès à l'information

Loi sur les ressources en eau du Canada — <http://www.ec.gc.ca/water/index.htm>

Loi canadienne sur la protection de l'environnement

Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux

Loi sur la protection des renseignements personnels

Stratégie de développement durable — <http://www.ec.gc.ca/sd-dd/consult/final/>

Loi sur la protection d'espèces animales et végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (LPEAVSRCII), Rapport annuel

Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux

La *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux* a été sanctionnée le 11 juillet 1955. Elle prévoit la délivrance de permis portant sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, afin que les ressources en eau du Canada soient aménagées et utilisées dans l'intérêt national. Cette loi ne s'applique pas aux ouvrages destinés à l'amélioration d'un cours d'eau international lorsqu'ils sont construits sous le régime d'une loi du Parlement du Canada, sont situés dans des eaux limitrophes définies par le Traité des eaux limitrophes du 11 janvier 1909, ou sont construits, mis en service ou entretenus uniquement à des fins domestiques ou sanitaires, ou à des fins d'irrigation.

Application

Le règlement créé pour mettre la Loi en application a été adopté par le décret C.P. 1955-1899 du 29 décembre 1955, modifié par le décret C.P. 1987-1943 du 17 septembre 1987, et par le décret C.P. 1993-764 du 20 avril 1993. La mise en application de cette loi incombe au ministère de l'Environnement depuis juin 1971.

Activité

En 1996, aucun permis n'a été délivré en vertu du Règlement d'application de la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux*.

Une demande de permis en vertu du Règlement a été présentée pendant l'année par le ministère manitobain des Ressources naturelles pour la construction du barrage Rock Lake sur la rivière Pembina. Le traitement de la demande se fera après l'évaluation environnementale du projet et la délivrance des permis provinciaux.

Un projet de la société Cominco Ltd. de Trail, C.-B., consistant à remplacer l'équipement de la centrale électrique Waneta sur la rivière Pend d'Oreille a été exempté de l'application de la Loi conformément au Règlement modifié en 1987.

C. Personnes-ressources pour de plus amples renseignements

Directeurs des communications à l'Administration centrale

Paul Hempel

Service de la protection de l'environnement
351, boulevard St-Joseph
12^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3
Tél. : (819) 953-6603 Téléc. : (819) 953-8125
Courrier électronique : Paul.Hempel@ec.gc.ca

Karen Dufton

Service de la conservation de l'environnement
351, boulevard St-Joseph
9^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3
Tél. : (819) 994-6079 Téléc. : (819) 994-0196
Courrier électronique :
Karen.Dufton@ec.gc.ca

Dianne Clarke

Service de l'environnement atmosphérique
10, rue Wellington
4^e étage
Hull (Québec)
K1A 0H3
Tél. : (819) 997-0458 Téléc. : (819) 994-8841
Courrier électronique :
Dianne.Clarke@ec.gc.ca

Directeurs régionaux des communications

Wayne Eliuk

Région de l'Atlantique
Environnement Canada
45, Alderney Drive
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 2N6
Tél. : (902) 426-1930 Téléc. : (902) 426-5340
Courrier électronique : Wayne.Eliuk@ec.gc.ca

Clément Dugas

Région du Québec
Environnement Canada
1141, Route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5
Tél. : (418) 648-5777 Téléc. : (418) 648-3859
Courrier électronique :
Clement.Dugas@ec.gc.ca

Claire Scrivens

Région de l'Ontario
Environnement Canada
4905, Dufferin Street
Downsview (Ontario)
M3H 5T4
Tél. : (416) 739-4848 Téléc. : (416) 739-4776
Courrier électronique :
Claire.Scrivens@ec.gc.ca

Tim Hibbard

Région des Prairies et du Nord
Environnement Canada
123 Main Street, suite 150
Winnipeg (Manitoba)
R3C 4W2
Tél. : (204) 983-2110 Téléc. : (204) 983-0964
Courrier électronique : Tim.Hibbard@ec.gc.ca

Mary Beth Berube

Région du Pacifique et du Yukon
Environnement Canada
700-1200 West, 73^e Avenue
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6P 6H9
Tél. : (604) 664-9513 Téléc. : (604) 664-9517
Courrier électronique :
MaryBeth.Berube@ec.gc.ca

D. Sommaires financiers

Sommaire des crédits votés

Autorisations pour 1996-1997 — Partie II du budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation (en millions \$)

Crédit	1996-1997 Budget principal	1996-1997 Dépenses actuelles	
Programme de l'environnement			
1	Dépenses de fonctionnement	439,6	466,1
5	Dépenses d'immobilisations	29,7	27,9
10	Subventions et contributions	40,1	48,4
(S)	Ministre de l'Environnement — Rémunération et allocation pour véhicule de la Couronne	0,0	0,0
(S)	Produits de la vente des biens excédentaires de la Couronne	0,0	0,3
(S)	Contributions aux régimes des avantages sociaux des employés	36,9	38,3
Total du Programme		546,4	581,1

	En millions \$
L'effet net du report des crédits de fonctionnement de 1995-1996 reçu en 1996-1997 et des ressources périmées de 1996-1997	5,8
Ressources supplémentaires relatives aux programmes de départ des employés	12,3
Indemnité de départ et autres coûts admissibles au crédit 5 du Conseil du Trésor	8,2
Rajustements en fonction du changement de la date de la perception des recettes de NAV Canada	4,0
Subvention à la Fondation d'Habitat faunique Canada	1,7
Autres réaménagements de la charge de travail	2,7
Augmentation	34,7

Recettes au Trésor par sous-fonction

(En millions \$)

Sous-fonctions	Recettes réelles 1995-1996	Recettes totales prévues 1996-1997	Recettes réelles 1996-1997	Recettes totales prévues 1997-1998
Un environnement sain	5,8	2,2	4,4	4,8
La sécurité contre les risques de l'environnement	0,3	0,1	0,9	1,5
Une société plus verte	1,1	0,8	0,8	0,7
Administration	3,4	0,0	1,2	0,0
Recettes totales affectées aux dépenses	10,6	3,1	7,3	7,0

Explication de la différence : Les recettes réelles réalisées en 1996-1997 ont été de 4,2 millions \$ supérieures à celles prévues, surtout pour les raisons suivantes :

	En millions \$
Un environnement sain :	2,2
Permis de chasse aux oiseaux migrateurs	
La sécurité contre les risques de l'environnement :	0,8
Récupération des avantages sociaux des employés en vertu de l'entente avec NAVCanada	
Administration :	1,2
Rajustements administratifs, y compris le remboursement des dépenses des années précédentes	
Augmentation	4,2

**Recettes affectées aux dépenses, par sous-fonction
(en millions \$)**

Sous-fonctions	Recettes réelles 1995-1996	Recettes totales prévues 1996-1997	Recettes réelles 1996-1997	Recettes totales prévues 1997-1998
Un environnement sain	3,9	6,3	5,9	7,3
La sécurité contre les risques de l'environnement	22,0	24,6	25,9	38,0
Une société plus verte	21,1	24,6	21,1	22,6
Administration	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes totales affectées aux dépenses	47,0	55,5	52,9	67,9

Explication de la différence : Les recettes réelles réalisées en 1996-1997 ont été de 2,6 millions \$ inférieures à celles prévues, surtout pour les raisons suivantes :

	En millions \$
Un environnement sain :	(0,4)
Nombre plus faible que prévu de demandes de permis d'immersion en mer et récupération plus faible que prévu des frais de location des installations	
La sécurité contre les risques de l'environnement :	1,3
Accroissement des recettes des services météorologiques, notamment celles de l'entente avec NAVCanada	
Une société plus verte :	(3,5)
Récupération moindre que prévu des frais exigés pour les services hydrométriques et des glaces ainsi que pour les publications	
Diminution nette	(2,6)

**Recettes par sous-fonction
(en millions \$)**

Sous-fonctions	Recettes réelles 1995-1996	Recettes totales prévues 1996-1997	Recettes réelles 1996-1997	Recettes totales prévues 1997-1998
Recettes affectées aux dépenses par sous-fonction ou activité				
<i>Un environnement sain</i>				
Produits d'information	0,3	0,4	0,3	0,3
Recettes immobilières	0,2	0,3	0,1	0,4
Services scientifiques et professionnels	2,6	4,3	4,3	5,7
Services de réglementation	0,3	0,7	0,5	0,6
Services divers	0,5	0,6	0,7	0,3
	3,9	6,3	5,9	7,3
<i>La sécurité contre les risques de l'environnement</i>				
Produits d'information	0,4	0,4	0,7	0,8
Vente de commandites et publicité	0,2	0,3	0,2	0,2
Recettes immobilières	0,3	0,3	0,4	0,3
Services scientifiques et professionnels	20,4	21,4	23,3	35,8
Services aux médias	0,2	0,3	0,3	0,3
Services divers	0,5	1,9	1,0	0,6
	22,0	24,6	25,9	38,0
<i>Une société plus verte</i>				
Produits d'information	0,4	2,1	1,2	1,7
Recettes immobilières	0,3	0,4	0,3	0,4
Services scientifiques et professionnels	20,1	21,8	19,2	20,2
Services divers	0,2	0,3	0,4	0,3
	21,0	24,6	21,1	22,6
Recettes totales affectées aux dépenses	46,9	55,5	52,9	67,9

**Recettes affectées au Trésor, par sous-fonction ou activité
(en millions \$)**

Sous-fonctions ou activités	Recettes réelles 1995-1996	Recettes totales prévues 1996-1997	Recettes réelles 1996-1997	Recettes totales prévues 1997-1998
<i>Un environnement sain</i>				
Recettes immobilières	0,5	0,5	0,5	0,5
Services scientifiques et professionnels	0,8	0,4	0,3	0,4
Services de réglementation	3,0	1,2	2,7	3,8
Services divers	1,5	0,1	0,9	0,1
	5,8	2,2	4,4	4,8
<i>La sécurité contre les risques de l'environnement</i>				
Régime d'avantages sociaux de NAVCAN	—	—	0,4	1,4
Services divers	0,3	0,1	0,5	0,1
	0,3	0,1	0,9	1,5
<i>Une société plus verte</i>				
Services scientifiques et professionnels	0,8	0,8	0,4	0,6
Programme Choix environnemental	—	—	—	—
Services divers	0,3	—	0,4	0,1
	1,1	0,8	0,8	0,7
<i>Administration</i>				
Services divers	3,4	0,0	1,2	0,0
Recettes totales affectées au Trésor	10,6	3,1	7,3	7,0
Recettes totales du Programme	57,5	58,6	60,2	74,9

**Projets d'immobilisations par sous-fonction
(en millions \$)**

Sous-fonctions	Dépenses réelles 1995-1996	Dépenses totales prévues 1996-1997	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses totales prévues 1997-1998
Un environnement sain	10,3	8,6	6,0	6,2
La sécurité contre les risques de l'environnement	22,8	10,8	11,3	12,0
Une société plus verte	13,3	8,4	9,4	6,7
Administration	3,4	1,9	1,2	1,3
Total des projets d'immobilisations	49,8	29,7	27,9	26,2

Explication de la différence : La diminution des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues pour 1996-1997, soit 1,8 million \$, est due aux réaménagements des effectifs ayant pour but de réaffecter les fonds à d'autres priorités.

Paiements de transfert par sous-fonction
(en millions \$)

Sous-fonctions	Dépenses réelles 1995-1996	Dépenses totales prévues 1996-1997	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses totales prévues 1997-1998
Subventions				
Un environnement sain	10,5	5,8	6,9	5,1
La sécurité contre les risques de l'environnement	1,1	0,9	0,9	0,9
Une société plus verte	2,9	2,2	2,1	0,2
Administration	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des subventions	14,5	8,9	9,9	6,2
Contributions				
Un environnement sain	21,8	19,9	22,2	18,3
La sécurité contre les risques de l'environnement	2,4	1,9	2,1	1,8
Une société plus verte	15,2	9,4	14,2	7,4
Administration	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des contributions	39,4	31,2	38,5	27,5
Total des paiements de transfert	53,9	40,1	48,4	33,7

Explication de la différence : L'augmentation des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues pour 1996-1997, soit 8,3 millions \$, est ventilée comme suit :

	En millions \$
<i>Un environnement sain</i>	
Subvention à la Fondation Habitat faunique Canada	1,7
Contribution au Fonds multilatéral créé pour le Protocole de Montréal	1,2
Accroissement de diverses contributions internationales	0,5
<i>Une société plus verte</i>	
Contribution à la Commission de coopération environnementale	4,1
Contribution au Réseau international de l'eau, de l'environnement et de la santé	0,3
Accroissement de diverses contributions à des industries et à des organisations sans but lucratif canadiennes	0,5
Augmentation	8,3

**Paiements de transfert par sous-fonction et catégorie de bénéficiaires
(en millions \$)**

(S) Subventions; (C) Contributions	Dépenses réelles 1995-1996	Dépenses totales prévues 1996-1997	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses totales prévues 1997-1998
Sous-fonctions et bénéficiaires				
<i>Un environnement sain</i>				
Bénéficiaires :				
<i>Institutions et organisations sans but lucratif</i>				
Programme de gestion durable pour le bassin du fleuve Fraser (C)	1,63	1,33	1,43	1,14
Mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (S)	1,85	1,85	1,33	1,67
Fonds multilatéral créé pour le Protocole de Montréal (C)	0,16	—	1,19	—
Saint-Laurent Vision 2000 – Programme d'interaction communautaire (C)	0,82	0,82	1,34	1,26
Saint-Laurent Vision 2000 – Programme de mise en valeur des habitats (C)	0,76	0,50	—	—
Saint-Laurent Vision 2000 – Programme de protection des habitats (C)	—	—	0,50	0,48
Université de Guelph pour le Réseau canadien de centres de toxicologie (C)	1,80	1,80	1,80	1,80
Fondation Habitat faunique Canada (S)	2,35	—	1,67	2,80
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (C)	2,49	2,31	2,37	2,29
Société royale du Canada à l'appui du Secrétariat du Programme des changements à l'échelle du globe (C)	0,78	0,76	0,76	—
Institut de la fourrure du Canada (C)	0,21	0,21	0,21	0,21
Centre canadien coopératif de la santé de la faune – Université de la Saskatchewan (C)	0,25	0,20	0,20	0,20
Réseau coopératif de recherche sur la faune (C)	0,20	0,17	0,30	0,19
Fonds mondial pour la nature – Fonds de rétablissement des espèces en péril (C)	0,20	0,18	0,18	0,18
Colombie-Britannique et OENG – Wildlife Strategy Pacific Joint Venture (C)	0,08	0,08	0,32	0,32
Institut canadien des produits pétroliers (C)	—	—	0,13	—
Société canadienne pour la conservation de la nature (C)	—	—	0,16	—
Programme de développement et de démonstration technologiques (PDDT) – Fleuve Saint-Laurent (C)	0,08	0,09	0,08	0,07
Autres	0,44	0,08	0,07	0,08

(S) Subventions; (C) Contributions	Dépenses réelles 1995-1996	Dépenses totales prévues 1996-1997	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses totales prévues 1997-1998
<i>Industrie</i>				
Université de Victoria pour gérer et exploiter le Réseau canadien de la recherche climatologique (C)	2,70	2,90	2,90	2,90
Programme de développement et de démonstration technologiques (PDDT) – Fleuve Saint-Laurent (C)	0,87	0,93	1,07	0,93
Réseau coopératif de recherche sur la faune (C)	0,20	—	0,10	0,06
Autres	0,02	0,16	0,03	—
<i>Provinces et territoires</i>				
Étude des rivières du Nord (Paix-Athabasca-Esclaves) (C)	0,79	—	—	—
Province de Québec pour l'équipe d'intervention du Plan d'action Saint-Laurent (C)	2,50	2,50	2,50	2,50
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (C)	0,72	0,67	0,67	0,65
Dévastation des récoltes par les oiseaux aquatiques (C)	—	—	—	—
Projets fédéraux-provinciaux concernant les ressources en eau (C)	—	0,87	0,66	0,27
Autres	1,22	0,74	0,01	0,01
<i>Municipalités</i>				
Programme d'indemnisation pour les habitats fauniques – Fleuve Fraser (C)	2,23	2,23	2,25	2,25
Autres	0,21	0,10	0,05	—
<i>Organisations internationales</i>				
OCDE – Programme de contrôle des produits chimiques (C)	0,16	0,12	—	0,12
Convention des Nations Unies sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (C)	0,20	0,14	0,21	0,14
Forum intergouvernemental chargé de la sécurité chimique (C)	—	—	0,17	—
Création de partenariats internationaux (C)	—	—	0,31	0,20
Autres	0,11	0,04	0,04	0,03
<i>Autres ministères fédéraux</i>				
Programme des Conseils de la recherche universitaire (S)	6,33	3,91	3,91	0,67
Autres	—	0,01	0,21	—
	32,36	25,69	29,13	23,42

(S) Subventions; (C) Contributions	Dépenses réelles 1995-1996	Dépenses totales prévues 1996-1997	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses totales prévues 1997-1998
<i>La sécurité contre les risques de l'environnement</i>				
Bénéficiaires :				
<i>Personnes</i>				
<i>Institutions et organisations sans but lucratif</i>				
Recherche en météorologie (S)	1,04	0,84	0,83	0,81
Conseil canadien des accidents industriels majeurs (C)	0,28	0,20	0,20	0,15
Autres	0,01	0,02	0,02	0,02
<i>Organisations internationales</i>				
Organisation météorologique mondiale (C)	2,16	1,69	1,92	1,69
	3,53	2,78	3,01	2,71
<i>Une société plus verte</i>				
Bénéficiaires :				
<i>Personnes</i>				
Programme Action 21 (C)	0,18	0,21	—	—
Programme canadien d'écocivisme (C)	0,27	0,31	—	—
Création de partenariats internationaux (C)	0,15	—	—	—
Brigade internationale des jeunes environnementalistes (C)	—	—	0,10	—
<i>Institutions et organisations sans but lucratif</i>				
Centre de prévention de la pollution des Grands Lacs (C)	0,85	0,85	0,70	—
Réseaux d'organisations environnementales créés dans le cadre de l'Initiative d'assistance à la collectivité (C)	0,60	0,60	0,60	0,60
Programme Action 21 (C)	3,95	4,57	5,16	5,19
Fondation Asie-Pacifique pour les Conférences GLOBE (C)	0,60	0,51	0,37	—
Conseil canadien des ministres de l'Environnement (C)	0,75	0,75	0,48	0,75
Programme canadien d'écocivisme (C)	0,08	0,09	0,27	—
Canadian Policy Research Networks Inc. (C)	—	—	0,10	—
Autres	0,02	0,02	0,24	0,04
<i>Industrie</i>				
Terrachoice Environmental Services pour assurer la gestion et l'exploitation du programme Choix environnemental (C)	1,12	1,25	1,34	—

(S) Subventions; (C) Contributions	Dépenses réelles 1995-1996	Dépenses totales prévues 1996-1997	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses totales prévues 1997-1998
Initiative des instruments économiques (C)	0,18	0,03	—	—
Northern Telecom Ltd. pour le projet pilote des produits durables (C)	—	—	0,19	—
<i>Provinces et Territoires</i>				
Province de Québec – Accord sur les relevés hydrométriques (C)	0,63	0,20	0,20	0,20
Projets fédéraux-provinciaux concernant les ressources en eau	1,03	—	—	—
<i>Municipalités</i>				
	0,29	—	—	—
<i>Organisations internationales</i>				
Commission de coopération environnementale pour assurer la part du Canada des coûts de fonctionnement du Secrétariat (C)	4,09	—	4,09	—
Fondation des villes durables (S)	0,69	0,53	0,38	—
Institut international du développement durable (S)	2,18	1,70	1,70	0,20
Création de partenariats internationaux (C)	0,36	—	—	—
Université des Nations Unies pour la création d'un Réseau international de l'eau, de l'environnement et de la santé (C)	—	—	0,34	0,58
	18,02	11,61	16,26	7,56
Total des subventions et des contributions	53,91	40,09	48,40	33,69

Passifs éventuels

(En millions de dollars)

Il y a actuellement 13 réclamations contre le Ministère pour diverses raisons, dont des bris de contrat, des dommages à la propriété et des dommages matériels.

Au 31 mars 1997, on estimait à 6,7 millions \$ le montant des passifs éventuels associés à ces réclamations.

E. Tableau des principaux résultats visés et calendrier de présentation des rapports pluriannuels

En 1996-1997, EC était doté d'un budget de 546,4 millions \$ pour obtenir les résultats suivants :	Rapport pour 1995-1996*	Rapport pour 1996-1997	Rapport pour 1997-1998**
<i>Un environnement sain</i>			
<i>Protéger la santé et l'environnement des Canadiens en réduisant les effets négatifs sur l'atmosphère et aider les Canadiens à comprendre davantage ces conséquences ainsi qu'à s'y adapter.</i>			
Réduction et stabilisation des émissions de gaz à effet de serre au Canada et préconisation de mesures internationales pour réduire les concentrations mondiales de ces gaz	pp. 8-9	✓	✓
Stabilisation, réduction ou élimination de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone et début du rétablissement de la couche d'ozone	pp. 9-10	✓	
Réduction au Canada des niveaux de smog et des particules inhalables	pp. 11-12	✓	✓
Réduction au minimum des effets négatifs des précipitations acides	pp. 12-13	✓	
Prise en compte accrue de la durabilité dans toutes les décisions canadiennes en matière d'énergie			✓
Réduction des agressions exercées sur l'environnement par les transports		✓	
Connaissance accrue des processus atmosphériques afin de prévoir et de contrer les futurs changements dans l'atmosphère			
<i>Éliminer la menace que présentent les substances toxiques</i>			
Renseigner rapidement et efficacement les Canadiens sur les sources et les quantités de substances toxiques, d'effluents, d'émissions et de déchets à gérer	pp. 14-15	✓	✓
Prise de mesures de gestion en vue de l'élimination virtuelle des substances toxiques persistantes et biocumulatives résultant de l'activité humaine (substances de la voie 1 de la PGST et STPB)	pp. 15-17	✓	✓
Prise de mesures de gestion en vue de prévenir, de réduire ou d'éliminer les risques posés par les substances toxiques ne satisfaisant pas aux critères de la voie 1 de la PGST ainsi que par d'autres substances préoccupantes	pp. 17-19	✓	✓
<i>Conserver et accroître la biodiversité du Canada et de la planète</i>			
Conserver ou ramener à des niveaux normaux les populations visées d'espèces fauniques qui relèvent de la compétence fédérale	pp. 19-20	✓	
Protection et amélioration d'importants habitats fauniques et écosystèmes	p. 21	✓	
Tendances positives du rétablissement des espèces menacées ou en péril	p. 21	✓	✓
Le leadership et l'expertise du Canada feront progresser le programme international de la biodiversité	pp. 22-23	✓	
Mise en place d'un cadre national pour orienter la conservation efficace de la biodiversité du Canada	p. 22		

Résultats visés	Rapport pour 1995-1996*	Rapport pour 1996-1997	Rapport pour 1997-1998**
<i>Conserver et restaurer les écosystèmes</i>			
Entreprendre des recherches sur les écosystèmes, créer des instruments scientifiques et transmettre des renseignements à l'appui des initiatives de gestion des écosystèmes		✓	
Créer une capacité de gestion moderne et abordable ainsi qu'une infrastructure pour assurer la programmation efficace d'une bonne science des écosystèmes		✓	
Relever les écosystèmes vulnérables d'intérêt prioritaire et les conserver par l'élaboration de stratégies ou d'initiatives régionales, sectorielles ou autres			✓
Les Canadiens font face au défi d'assainir l'environnement, de prévenir la pollution et de conserver les ressources en eau du Canada			
Prendre des initiatives axées sur les écosystèmes d'intérêt national au Canada pour en améliorer la santé et la durabilité	pp. 18-20	✓	
<i>Faire respecter de façon juste et efficace les lois et règlements sur l'environnement ainsi que promouvoir leur observation</i>			
Faire respecter le mieux possible les lois et les règlements	p. 27	✓	✓
Améliorer la capacité de faire respecter les lois et règlements	p. 27	✓	✓
Les Canadiens comprendront la loi, ils sauront ce qu'on attend d'eux et ils croiront que la loi est appliquée efficacement	p. 27	✓	
Les ministères et organismes du gouvernement fédéral comprennent la loi, savent ce qu'on attend d'eux et agissent en conséquence	p. 27		✓
La sécurité contre les risques de l'environnement			
<i>Fournir aux Canadiens des prévisions météorologiques et environnementales ainsi que des avertissements rapides et précis au sujet des graves intempéries</i>			
Prévisions et avertissements météorologiques rapides et précis	pp. 30-31	✓	✓
Prise de décisions judicieuses compte tenu des changements dans les conditions météorologiques et le climat	p. 31	✓	✓
Capacité scientifique d'évaluer les effets des décisions sociales et économiques sur les futurs états de l'environnement	pp. 32-33		✓
<i>Prévenir ou réduire la fréquence, la gravité et les conséquences environnementales des situations d'urgence qui touchent le Canada</i>			
Prévention des rejets accidentels	p. 34	✓	✓
Préparatifs pour parer aux situations d'urgence environnementale comme les rejets accidentels	p. 34	✓	✓
Conseils et aide spécialisée aux principaux agents d'intervention	pp. 34-35	✓	✓
Une société plus verte			
<i>Promouvoir l'écocivisme responsable en aidant les Canadiens à utiliser efficacement les renseignements et les conseils en matière d'environnement qui leur sont fournis en temps opportun</i>			
Environnement Canada fournit aux Canadiens des produits et des services qui répondent à leurs besoins	p. 37	✓	✓
Mise au point de produits et de services qui aident les Canadiens à prendre des décisions éclairées en matière d'environnement	pp. 37-39	✓	✓

Résultats visés	Rapport pour 1995-1996*	Rapport pour 1996-1997	Rapport pour 1997-1998**
<i>Fournir aux Canadiens des moyens de prévenir la pollution, mettre au point des technologies vertes et créer une capacité de procurer des avantages sociaux, économiques et environnementaux</i>			
Accorder plus d'importance à la prévention de la pollution au pays (gouvernements, public et industrie) et à l'étranger.	p. 40	✓	✓
Transmettre au public les technologies non polluantes, le savoir-faire et les connaissances en la matière	p. 40	✓	✓
Les secteurs industriels deviendront plus écoefficaces en adoptant des technologies vertes et en offrant des services écologiques, et les obligations internationales seront respectées, ce qui favorisera la croissance économique et la création d'emplois	p. 40	✓	
Environnement Canada se conformera à la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> (LCEE) et aux directives du Cabinet en ce qui concerne l'évaluation environnementale des politiques et des programmes	p. 41	✓	
Le public et d'autres intervenants seront mis à contribution et auront accès aux activités du Ministère, à l'information sur l'environnement ainsi qu'à d'autres instruments, ce qui leur permettra de connaître les enjeux, de prendre des décisions et de faire progresser le programme du Canada pour l'environnement	✓	✓	
<i>Créer des partenariats efficaces sur le plan national et parler haut et fort sur la scène internationale pour établir un programme de développement durable</i>			
En faisant preuve de leadership et en prenant des mesures visibles, le gouvernement intégrera les principes du développement durable à ses politiques et à ses opérations	p. 42-43	✓	✓
Créer des partenariats pour promouvoir, élaborer et rationaliser des politiques et des pratiques en matière d'environnement	p. 43	✓	✓
Les accords et les forums internationaux feront valoir et protégeront les intérêts du Canada et faciliteront le règlement des problèmes mondiaux communs	p. 44	✓	✓
Gestion et administration du Ministère			
<i>Assurer qu'Environnement Canada maintient et cherche à accroître sa capacité de bien fonctionner alors que les pressions sont de plus en plus grandes et que le changement s'accélère</i>			
Produire des résultats utiles et mesurables (compte tenu des restrictions imposées sur les ressources) à l'aide d'une formule intégrée et novatrice	p. 47	✓	
Services adaptés à la clientèle, nouveaux et efficaces en regard des coûts	p. 47	✓	
Capacité et résultats conformes à la mission et au mandat du Ministère, et contribution proactive d'Environnement Canada aux orientations de l'ensemble du gouvernement	pp. 46-47	✓	

* Les numéros de page correspondent aux résultats à obtenir dont il est question dans la publication *Environnement Canada, 1995-1996 Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 1996*, Ottawa, Canada : Groupe Communications Canada, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1996.

** Les coches indiquent les résultats visés dont le Ministère a l'intention de parler dans son *Rapport de rendement pour 1997-1998*, tel que mentionné à la page X de la section I de la publication *Budget des dépenses d'Environnement Canada pour 1997-1998 : Rapport sur les plans et les priorités*, Ottawa, Ontario : Groupe Communications Canada, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1997. Il se peut aussi que des rapports de rendement du Ministère en vue d'obtenir d'autres résultats en 1997-1998 soient produits. Les résultats qui ne sont pas cochés seront peut-être présentés pendant l'exercice 1998-1999 ou ultérieurement.

F. Résultats à obtenir en 1997 : Partenaires d'Environnement Canada

Grille 1 : Prévisions météorologiques et environnementales

AMÉLIORATION DE LA CAPACITÉ DE PRÉVISION	PARTENAIRES				
	Gouvernements provinciaux et municipaux	Organismes interna- tionaux	Autres ministères gouv.	Secteur privé	Univer- sités
Conception et mise sur pied du RMGE		✓			✓
Assimilation des données		✓			✓
Modernisation des moyens employés pour fournir des avertissements, des prévisions et des conseils					
Radars météorologiques Doppler	✓		✓		
Réseau de détection de la foudre	✓	✓	✓	✓	
Messages télévisés défilants			✓	✓	
Prévisions pour l'état des routes	✓		✓	✓	
Prévisions pour le smog	✓		✓		✓

Grille 2 : Technologie verte, emplois et croissance

INITIATIVES D'EC POUR LA TECHNOLOGIE VERTE	PARTENAIRES					
	Industrie Canada	MAECI	ACDI	Autres ministères gouv.	Provinces, territoires et peuples autochtones	Autres (Industrie et ONG)
Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement	✓	✓		✓	✓	✓
Initiative internationale de gestion de l'environnement	✓	✓		✓		✓
Initiative Canada-Cône Sud de technologie environnementale	✓	✓	✓	✓		✓
Partenariat technologique Canada	✓			✓		✓
Programme de prêts pour la technologie environnementale	✓				✓	✓
Brigade internationale des jeunes environnementalistes		✓		✓		✓
Protocoles d'entente et accords internationaux pour la coopération environnementale	✓	✓	✓	✓	✓	

Source : Environnement Canada

G. Lois appliquées par Environnement Canada

Le Ministre est seul responsable envers le Parlement des lois suivantes :

Loi sur les ressources en eau du Canada (la Partie III a été abrogée)	L.R.C. 1985, ch. C-11 (la Partie III a été abrogée par la L.R.C., ch. 16 (4 ^e suppl.), art. 141)
Loi sur la faune du Canada	L.R.C. 1985, ch. W-9
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale	L.C. 1992, ch. 37
Loi canadienne sur la protection de l'environnement	L.R.C. 1985, ch. 16 (4 ^e suppl.)
Loi sur la semaine canadienne de l'environnement	L.R.C. 1985, ch. E-11
Loi sur le ministère de l'Environnement	L.R.C. 1985, ch. E-10
Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux	L.R.C. 1985, ch. I-20
Loi sur la conservation du lac Seul	L.C. 1928, ch. 32
Loi sur la Commission de contrôle du lac des Bois	L.C. 1921, ch. 10 et L.C. 1958, ch. 20
Loi sur les additifs à base de manganèse	L.R.C. 1997, ch. 11
Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs	L.C. 1994, ch. 22
Loi sur la semaine de la protection de la faune	L.R.C. 1985, ch. W-10
Loi sur les renseignements en matière de modification du temps	L.R.C. 1985, ch. W-5
Loi sur la protection d'espèces animales et végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial	L.C. 1992, ch. 52 (en vigueur le 14 mai 1996)

Le Ministre est conjointement responsable envers le Parlement des lois suivantes ou aide d'autres ministères à les appliquer :

Lois appliquées par Environnement Canada

Loi sur l'accès à l'information	L.R.C. 1985, ch. A-1
Loi sur l'aéronautique	L.R.C. 1985, ch. A-2
Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole	L.R.C. 1985, ch. A-3
Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques	L.R.C. 1985, ch. A-12
Loi sur le vérificateur général	L.R.C. 1985, ch. A-17
Loi sur la marine marchande du Canada	L.R.C. 1985, ch. S-9
Loi sur la protection civile	L.R.C. 1985, ch. 6 (4 ^e suppl.) (27 avril 1988)
Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie	L.R.C. 1985, ch. E-9
Loi sur les immeubles fédéraux	L.C. 1991, ch. 50
Loi sur la gestion des finances publiques	L.R.C. 1985, ch. F-11
Loi sur les pêches	L.R.C. 1985, ch. F-14
Loi sur le règlement des revendications des Autochtones de la Baie James et du Nord québécois	L.C. 1976-1977, ch. 32
Loi sur les produits dangereux	L.R.C. 1985, ch. H-3
Loi sur la santé des animaux	L.C. 1990, ch. 21
Loi sur le Traité des eaux limitrophes internationales	L.R.C. 1985, ch. I-17
Loi sur la sécurité des véhicules automobiles	L.C. 1993, ch. 16 (en vigueur le 12 avril 1995)
Loi sur l'Office national de l'énergie	L.R.C. 1985, ch. N-7
Loi nationale sur l'habitation	L.R.C. 1952, ch. 188/L.R.C. 1985, ch. N-11
Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie	L.C. 1993, ch. 31 (en vigueur le 28 avril 1994)
Loi sur la protection des renseignements personnels	L.R.C. 1985, ch. 21
Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles	L.R.C. 1985, ch. R-7
Loi sur les terres territoriales	L.R.C. 1985, ch. T-7
Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses	L.C. 1992, ch. 34

L.R.C. = Lois révisées du Canada L.C. = Lois du Canada L.R.C après 1985 (4^e suppl.) = 1988 (en général)

H. Glossaire

Bioaccumulation : Processus par lequel certaines substances chimiques sont ingérées et retenues par les organismes, soit en provenance directement de l'environnement, soit par suite de la consommation d'aliments qui contiennent des produits chimiques.

BPC (biphényles polychlorés) : Ce groupe d'isomères était, à l'origine, employé parce qu'il retardait les flammes. Utilisés depuis 1929 pour la production de transformateurs électriques et d'huiles lubrifiantes, les BPC ont été d'abord réglementés au Canada en 1977. L'importation de tout matériel électrique contenant des BPC a été interdite en 1980.

COV (composés organiques volatils) : Les gaz et les vapeurs organiques (contenant du carbone) qui sont présents dans l'atmosphère contribuent à la formation de l'ozone troposphérique et certains sont des polluants atmosphériques toxiques.

Crédit : Une demande de fonds au Parlement. Le terme crédit est utilisé communément dans le sens de « service voté ». Le crédit ne devient un service voté que lorsque la loi de crédits qui le prévoit reçoit la sanction royale.

DDT (dichlorodiphényltrichloroéthane) : Un insecticide synthétique introduit après la Seconde Guerre mondiale. Ce composé organique chloré est persistant et il a tendance à faire l'objet d'une bioaccumulation. Il n'est plus en circulation au Canada et aux États-Unis, mais on l'emploie encore au Mexique et en Amérique latine; il peut être transporté sur de longues distances et on en a trouvé dans les sédiments des Grands Lacs.

Développement durable : Le développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans empêcher les générations futures de répondre aux leurs.

Dioxines et furannes : Nom populaire de deux catégories de composés organiques chlorés; on les trouve comme sous-produits durant certains procédés de production chimique qui utilisent le chlore et qui se font à haute température ou durant la combustion lorsqu'on est en présence de chlore ou d'une source de chlore.

Écosystème : Une association intégrée et stable de ressources biologiques et non vivantes qui fonctionnent dans un lieu physique défini.

Énergie verte : L'énergie produite par une source non dommageable à l'environnement ou par des méthodes qui ne détériorent pas l'environnement (par exemple, le vent, le soleil).

Examen des programmes : Une initiative de l'ensemble du gouvernement (en trois phases) pour réduire les crédits budgétaires par un réaménagement des programmes, par des améliorations technologiques et par la diversification des modes de prestation des services.

Feuilleton : Le terme habituellement employé pour désigner l'Ordre des travaux et Avis, le programme quotidien de la Chambre des communes et des assemblées législatives provinciales. Les questions qui demeurent au *Feuilleton* au moment de la dissolution des chambres ou à la fin de la session sont dites « être restées en plan au *Feuilleton* ».

Gaz à effet de serre : Les gaz dans l'atmosphère qui captent l'énergie solaire et contribuent ainsi à augmenter les températures de surface. Les principaux gaz à effet de serre qui contribuent au changement climatique sont le gaz carbonique (CO₂) — un sous-produit de la combustion des combustibles fossiles. Parmi les autres gaz à effet de serre, mentionnons le méthane (provenant de sources agricoles) et l'oxyde nitreux (provenant de sources industrielles).

Menacées : Les espèces qui pourraient se retrouver en péril si l'on ne freine pas les facteurs qui en limitent la croissance.

Niveaux de référence approuvés : Le montant des ressources qui ont été approuvées par le Conseil du Trésor pour exécuter les politiques et les programmes approuvés.

Ozone stratosphérique : La couche de l'atmosphère terrestre qui se situe entre 15 et 35 kilomètres au-dessus de la surface de la terre et qui protège la vie sur la planète en absorbant les rayons ultraviolets nuisibles.

Ozone troposphérique : L'ozone (O₃) qui se trouve près de la surface de la terre et qui est nuisible à la santé. Ses effets toxiques en font un polluant préoccupant dans le smog.

Paiements de transfert : Paiements autorisés par un crédit budgétaire contre lesquels il n'y a pas d'échange de biens ou de services et qui ne donnent pas lieu à une demande financière ni ne représentent la liquidation d'obligations financières.

Passif éventuel : Les dettes potentielles qui peuvent devenir des obligations financières réelles selon que certains événements ont lieu ou n'ont pas lieu (par exemple, les pertes possibles par suite de litiges imminents ou en souffrance).

Péril (en) : Une espèce qui peut sous peu disparaître du Canada ou du monde.

Polluants organiques persistants (POP) : Des substances organiques, comme certains pesticides (DDT, chlordane, endrine, etc.), des produits chimiques industriels (BPC), des sous-produits et des contaminants (dioxines et furannes). Ces polluants ne se décomposent pas facilement dans l'environnement et ils sont facilement absorbés par les organismes vivants (par exemple, en mangeant des aliments contaminés, en buvant de l'eau polluée et en respirant un air pollué, etc.).

Recettes à valoir sur le crédit : Les recettes inscrites au crédit que le Ministère est autorisé à réutiliser.

Services votés : Voir sous « crédit » .

Smog : C'est une contraction de deux mots anglais, « smoke » et « fog » (le terme français « fumard » est rarement utilisé). Il se produit lorsque des oxydes d'azote (NO_x) et des composés organiques volatils (COV) réagissent pendant les températures chaudes en présence des rayons solaires. L'air stagnant contribue à la formation de smog.

SO₂ : Anhydride sulfureux. C'est un produit chimique dont les émissions pénètrent dans l'atmosphère et retournent à la terre sous forme de précipitations acides.

Substances toxiques, bioaccumulables et persistantes : Ce sont des substances qui produisent des effets toxiques chez les organismes vivants et qui demeurent longtemps dans l'environnement et s'accumulent le long de la chaîne alimentaire.

Système de gestion de l'environnement : Une méthode systématique pour les organisations de donner une dimension écologique à leurs décisions et à leurs opérations quotidiennes. Elle établit aussi un cadre pour le repérage, l'évaluation et la communication du rendement en matière d'environnement. Le système de gestion de l'environnement aide à faire en sorte que les principaux risques environnementaux et que les responsabilités qui lui sont associées soient déterminés, réduits au minimum et bien gérés.

Trésor : L'ensemble de tous les fonds publics qui sont déposés à l'ordre du Receveur général du Canada.

I. Références

Pour obtenir des copies papier des publications ministérielles, prière de communiquer avec :

Informathèque
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3
1 800 668-6767
1 819 997-2800

L'adresse de la Voie verte d'Environnement Canada sur le World Wide Web est la suivante :
<http://www.ec.gc.ca/envhome.html>

Environnement Canada | Environnement Canada | La Voie verte - accueil | English | Recherche | Commentaires

La Voie verte de l'autoroute de l'information
Site Web d'Environnement Canada gagnant de nombreux prix

Manchettes :

- **Faits saillants des conditions météorologiques de l'été 1997**

Quoi de neuf?
Les pages populaires
Communiqués de presse
Sujets et enjeux
Produits et services
Sites régionaux sur La Voie verte
La base d'informations sur l'état de l'environnement canadien

Environnement Canada | La province de l'Environnement | Prévisions météorologiques | Action écologique | Énergie communautaire | Liste à l'attention des

(English / Français / Commentaires)

Communiquer à l'équipe de la Voie verte.
Service général des renseignements.
Inscription pour l'été 97 : 19 sept 1997
Télé. de cette page : <http://www.ec.gc.ca/envhome.html>
Service de 9h à 17h, tous les jours.

Canada